

DELIBERATIONS

Du conseil d'administration

17 juin 2017



CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 6/17/2017,
sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix Marseille,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu la délibération 2017/06/17-1/1 du Conseil d'administration du 17 juin 2017 ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Election d'une personnalité extérieure à la Présidence du CA

Madame Francine Mariani-Ducrey est élue présidente du conseil d'administration de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par ~~29~~ voix POUR, / voix CONTRE et / abstention.

15 lance

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : *29*

Fait à Aix-en-Provence, le *17 juin 2017*

Le Recteur de l'académie d'Aix Marseille,
chancelier des Universités,

Monsieur Bernard Beignier

DATE D'AFFICHAGE :

19.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-2

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié aux instituts d'études politiques dotés
d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du compte-rendu du CA du 4 mars 2017

Le conseil approuve le compte-rendu du conseil d'administration du 4 mars 2017 joint en
annexe de la présente décision.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré
et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-3

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu la circulaire n°2007-121 du 23 juillet 2007 relative aux prestations d'action sociale ministérielles individuelles ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

Considérant la volonté de l'établissement de mener une action sociale spécifique en faveur de l'ensemble de ses agents en vue de leur proposer des actions dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs ;

Considérant qu'au-delà des dispositifs académiques (ASIA) et interministériels (SRIAS) existants, l'IEP souhaite, complétant ces dispositifs, expérimenter la mise en œuvre d'actions de proximité dans le domaine social, culturel et de loisirs ;

Considérant l'inexistence d'actions de ce type en faveur des personnels contractuels rémunérés sur le budget propre de l'IEP ;

DÉCIDE :

OBJET : Mise en œuvre expérimentale d'actions dans le domaine social, culturel, des loisirs en faveur des agents, titulaires et contractuels, de l'Institut d'Etudes Politiques.

Article 1 : Objet et cadre de l'expérimentation

L'objet est de mettre en œuvre une politique d'action sociale, culturelle et de loisirs, individuelle et collective en faveur de l'ensemble des personnels de l'établissement afin de favoriser l'accès à tous à des activités, événements, sorties et loisirs divers (Billetterie avec tarifs préférentiels cinéma, théâtre, spectacle, musée ; autres sorties culturelles, de loisirs ou sportives ; tickets cadeaux, chorale, bibliothèque tournante, achats groupés permettant de négocier de prix, arbre de Noël, etc.)

Ces actions ont également pour objet de favoriser et de garantir la cohésion de la communauté.

Elles seront menées à titre expérimental pour une année.

Article 2 : Gestion des actions

La mise en œuvre de cette politique et la gestion des actions dans les domaines susvisés est confiée à un agent de l'institut. Cet agent aura pour missions principales de rechercher et proposer des activités rentrant dans le cadre de cette politique.

Article 3 : Information du personnel

Dans le prolongement des actions menées et de la politique mise en œuvre, l'agent sus désigné aura également une mission d'information auprès des agents demandeurs en matière de dispositifs d'action sociale existants au niveau académique (« ASIA » : aides sociales d'initiative

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

académique) ou régional (prestations interministérielles dit « SRIAS » : Sections régionales interministérielles d'action sociale).

Article 4 : Les bénéficiaires

Tous les personnels en activité, rémunérés par l'Institut, à savoir :

- Tous les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- Les agents non titulaires ayant un contrat de travail d'au moins 6 mois (ou plusieurs contrats successifs atteignant 6 mois) dès la fin de leur période d'essai.
- Les agents en congé de présence parentale (pour assistance à un enfant malade)
- Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les doctorants contractuels.

De ce fait sont exclus : les agents en congé parental, les agents en disponibilité, les vacataires, les vacataires de l'enseignement (chargés d'enseignement vacataire et attachés temporaires vacataires), les contrats étudiants.

Par ailleurs, durant cette année d'expérimentation, les actions proposées seront des prestations non soumises à condition de ressources.

Article 4 : Modalités de financement - budget

Pour cette année d'expérimentation, le dispositif d'action sociale, culturel et de loisirs bénéficie d'un budget annuel de 5000 €.

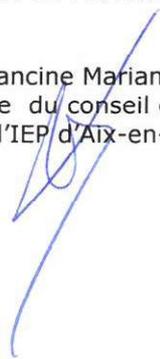
Un bilan d'activité faisant état des actions menées, de l'adhésion des personnels et de tout autre élément d'information utile sur la mise en œuvre de cette politique sera présenté au premier conseil d'administration suivant la fin de cette expérimentation.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE D'AFFICHAGE :

29.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-4

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université,
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Considérant que les décisions du directeur et les délibérations du conseil d'administration (CA) présentant un caractère réglementaire (caractère général et impersonnel) entrent en vigueur après leur transmission au Recteur et que ces décisions et délibérations doivent faire l'objet d'une publication pour être opposables;

Les modalités de publication et d'affichage des actes réglementaires de l'IEP sont fixées ainsi qu'il suit :

DECIDE :

Règlement portant modalités d'affichage et de publication des actes à caractère réglementaire

Version consolidée – 17 juin 2017

(Version antérieure – délibération 2016/12/10-2 du 10 décembre 2016)

Article 1 : affichage

Les actes à caractère réglementaire de l'IEP sont affichés sur des tableaux réservés à cet effet dans les locaux du site principal de l'institut, rue Gaston de Saporta :

Délibération et arrêtés : rez-de-chaussée, hall à proximité de l'escalier central.

Les affichages demeurent visibles sur lesdits tableaux durant une période ne pouvant être inférieure à deux mois.

Il est porté mention de la date d'affichage sur chacun des actes, le jour de leur affichage.

La version intégrale de ces actes et leur consultation par toutes personnes intéressées au-delà du délai de deux mois sont disponibles sur le site de l'institut d'études politiques à l'adresse suivante :

<http://www.sciencespo-aix.fr/>

Article 2 : publication sur le site de l'IEP

L'affichage prévu à l'article 1^{er} du présent règlement est complété par une publicité sur le site internet de l'IEP sous la rubrique intitulée « Recueil des actes », à l'adresse suivante : <http://www.sciencespo-aix.fr/>

Il est porté mention de la date d'insertion de chacun des actes publiés sur le site internet.

Article 3 : voies et délais de recours

Toute personne y ayant intérêt peut former un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille contre les actes réglementaires ainsi publiés et affichés dans les deux mois suivant leur date d'affichage. Au-delà de ce délai, l'intéressé sera forcé à agir.

Article 4 : affichage et publication du présent règlement

Le présent règlement est affiché de manière permanente sur le tableau prévu à cet effet au rez-de-chaussée du bâtiment rue Gaston de Saporta ainsi que sur le site internet de l'IEP à la rubrique indiquée à l'article 2.

Article 5 : Exécution du présent règlement

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent règlement.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE :

29.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-5

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université,

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

Considérant les recommandations du Haut Conseil d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) et dans une démarche qualité, l'Institut d'Études Politiques d'Aix met en œuvre une évaluation de ses enseignements et de ses formations.

DECIDE :

Objet : L'Institut d'Études Politiques d'Aix organise une évaluation annuelle de l'ensemble des enseignements et des formations dispensés en son sein selon les modalités décrites ci-dessous.

Article 1

Les évaluations des enseignements et des formations composant les unités d'enseignements sont dématérialisées et organisées par l'intermédiaire d'un logiciel adapté d'enquêtes en ligne et de questionnaires. Les étudiants reçoivent sur leur boîte mail un lien à destination du questionnaire. L'anonymat des réponses des étudiants est garanti.

Article 2

Le questionnaire d'évaluation se décompose en deux volets :

Un premier volet destiné à évaluer chaque unité d'enseignement à partir des six questions suivantes :

- 1. Vos connaissances préalables étaient suffisantes pour suivre cet enseignement*
- 2. Les objectifs définis par l'enseignant ont été atteints*
- 3. Le cours était clair et bien structuré*
- 4. L'organisation de l'enseignement (volume horaire, pédagogie, disponibilité de l'enseignant) était satisfaisante*
- 5. La disponibilité et la pertinence des supports de référence étaient satisfaisantes*
- 6. Dans sa globalité, vous avez apprécié cet enseignement*

Quatre réponses sont possibles : Pas d'accord/Plutôt d'accord/D'accord/Tout à fait d'accord.

Les données collectées sont couvertes par la confidentialité et sont destinées aux seuls enseignants assurant le cours évalué. Elles leur permettent, si nécessaire, d'ajuster leurs enseignements au regard des réponses obtenues.

Un second volet, d'expression libre, porte sur la formation en général. Ce dernier est traité par le Directeur de la formation et des études qui adresse aux équipes enseignantes concernées une synthèse accompagnée de recommandations et de suggestions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Le questionnaire peut, en outre, prévoir des questions relatives aux conditions d'étude des élèves, étudiants et stagiaires.

Article 3

La synthèse de l'évaluation des formations du diplôme et des masters est communiquée aux Conseils de perfectionnement concernés et au Conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE : 29.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-6

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Fiche AOF (Architecture de l'offre de formation) - Mention administration publique (Renouvellement)

Le conseil approuve l'architecture de l'offre de formation relative au renouvellement de la licence mention administration publique telle que proposée dans le document (fiche AOF) en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

19.6.2017

Domaine : Droit, économie, gestion

Etablissement : Aix-Marseille Université

Composante : Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : ADMINISTRATION PUBLIQUE

Renouveau Restructuration Création

Champ de formation : Champ principal : Droit et science politique/ Champ secondaire : Economie-gestion

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

La mention Administration publique (AP) se décline sur les 3 années de licence avec le parcours-type Management public portées par l'IMPGT. A ce schéma général s'ajoute une L3 version anglophone de L3 Parcours-type Management public portée par l'IMPGT et l'introduction de 3 parcours-types supplémentaires en L3, en plus de celui de l'IMPGT dans la continuité des 2 premières années, donc, au total 5 parcours de L3 :

- Parcours-type L3 Management Public (IMPGT)
- Parcours-type L3 International Program of Public Management (IMPGT)
- Parcours-type L3 Droit et Société (FDSP)
- Parcours-type L3 Sciences politiques (IEP)
- Parcours-type L3 Information-Communication (EJCAM)

Objectifs de la formation :

L'objectif général de la Licence AP vise à proposer une acquisition progressive de connaissances pluridisciplinaires dans le domaine droit-économie-gestion, élargies aux sciences humaines, aux sciences de l'information et de la communication et appliquées au contexte d'un secteur public en mutation.

L'objectif pédagogique adopté dans le cadre des études de la licence AP est orienté vers la motivation et la réussite des étudiants engagés dans la filière. Cela s'obtient en soulignant l'ampleur du cadre des études relatives à l'administration publique, cadre qui permet d'aborder les grands problèmes qui interpellent nos sociétés contemporaines, en valorisant les problématiques réelles rencontrées dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion et des sciences de l'information et de la communication et en mettant les étudiants, dans le cadre des stages obligatoires pour chaque année de la Licence Administration publique – Parcours Management public, en contact avec les réalités du fonctionnement des différents secteurs professionnels.

A l'architecture principale de la mention, organisée autour du parcours-type Management public sur les 3 années, s'ajoute en Licence 3, la possibilité pour les étudiants ayant réalisé 4 semestres dans le domaine droit-économie-gestion, d'une part de suivre la version anglophone de la L3 dans la continuité du Parcours-type Management public et, d'autre part, d'intégrer une 3^{ème} année plus singulière en lien avec les problématiques relatives à l'Administration publique mais proposant dès le semestre 4 une spécialisation vers des études en information-communication, en droit public et en sciences politiques.

Ainsi :

Le premier objectif de la mention est donc de former à un socle pluridisciplinaire

très présent dans les semestres 1, 2 et 3. L'approche par les outils de gestion apparaît de manière plus appuyée au semestre 4 et les semestres 5 et 6 du parcours-type Management public permettent un approfondissement des outils de gestion ou d'autres disciplines (information/communication, droit, sciences politiques...).

Le deuxième objectif se focalise sur l'acquisition de savoir-faire à travers les enseignements de culture générale/méthodes d'expression écrite/orale, les TD relatifs au Management public et les stages obligatoires sur chaque année de Licence.

Le troisième objectif est de favoriser une meilleure orientation progressive et de renforcer les pré-orientations professionnelles et/ou en poursuite d'étude des étudiants à l'issue de la L3. C'est pourquoi plusieurs parcours-types sont proposés en L3 permettant d'affiner le projet professionnel et/ou de préparer à l'entrée en Master. Les différents parcours-types de Licence en 3^{ème} année sont pré définis par une orientation plus progressive dès le semestre 4 de la Licence dans lequel un jeu d'options est envisagé. L'entrée au sein des différents parcours-types est fonction des conditions d'admission propres à chaque composante et est ouverte à tous les étudiants et notamment à ceux de la Licence 2 de la mention. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- **Parcours-type L3 Management public (IMPGT)** : L'étudiant souhaite poursuivre sur un Master qui lui permettra de développer des compétences managériales transversales et spécifiques à un secteur donné (sanitaire et social, culture, environnement, administration et collectivités territoriales) ou trouver un emploi de niveau bac + 3 dans des organisations des secteurs marchand et non marchand.

Dans ses 3 années, la Licence Administration publique – Parcours-type Management public permet avant tout d'obtenir des compétences qui sont celles des managers d'aujourd'hui, mêlant à la fois une maîtrise des outils de gestion et une connaissance de l'environnement dans lequel évoluent les organisations, qu'elles soient publiques ou privées. Cette Licence permet la maîtrise de domaines spécifiques, notamment ceux de la stratégie, de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, du contrôle de gestion, du marketing et de la communication. Elle est bâtie également pour amener l'étudiant à élaborer un diagnostic organisationnel, territorial et à proposer des améliorations. Ces capacités d'analyse sont renforcées par une culture de l'actualité économique et sociale, par des méthodes d'expression écrite et orale et par la pratique de langues étrangères.

Les secteurs d'activité visés sont ceux des organisations impliquées dans des problématiques sociétales, environnementales, culturelles, humanitaires, sanitaires et sociales. Ces organisations participent à des missions de service aux publics et au développement des territoires, qu'elles soient des entreprises, des administrations, des collectivités territoriales, des associations ou des organisations mixtes. Les titulaires de la licence en management public pourront prétendre à intégrer ces différentes structures au sein de leurs services fonctionnels (Ressources Humaines, Finances, Contrôle de gestion, Marketing et Communication,...) ou en tant que membres d'équipes projet, attachés de direction, chargés de mission. En outre, dans le cadre du système L.M.D., les trois années de Licence permettent une poursuite d'études dans le cycle Master qui se déroule sur deux années. Le Master peut ensuite se poursuivre par un Doctorat pour le Master recherche, Etudes et conseil en sciences de gestion.

- **Parcours-type L3 International Program in Public Management (IMPGT)** : ce parcours en langue anglaise s'adresse notamment à des publics étrangers désireux de parfaire leurs connaissances et compétences en management public (élèves en provenance d'Arabie Saoudite et du Koweït dans le cadre de convention avec Défense Conseil International (DCI) agissant au travers de sa

branche AIRCO) mais également aux étudiants français. Ce parcours décline en langue anglaise les enseignements du parcours management public.

- **Parcours-type L3 Droit et société (FDSP)** est orienté vers la préparation aux concours administratifs de catégorie A et B (essentiellement ceux destinés aux juristes : police, établissements de santé, attaché ou rédacteur – via les IRA...). Il assure à un public qui peut être soit homogène soit hétérogène (selon les années et les candidatures reçues), une formation pluridisciplinaire. Il associe des enseignements fondamentaux de la Licence de droit et les enseignements théoriques (économie, droit, histoire) et pratiques (méthodologie du concours administratif ; écrit et oral). Pour les étudiants, intégrant ce parcours, qui ont préalablement validé les 4 premiers semestres de la Licence Droit, un double diplôme à l'issue de l'année de L3 leur sera délivré (une LAP parcours droit et société et une licence de droit générale).

A l'issue de cette L3, le titulaire de ce diplôme dispose de savoirs fondamentaux enrichis et d'une culture juridique et générale permettant d'appréhender les problématiques juridiques. Les secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles sont ceux du secteur public par la voie du concours ou ceux du secteur privé sur des postes de juristes spécialisés (Droit des marchés publics ; Environnement ; Expertise juridique ; Fiscalité publique ; Justice ; Juriste au sein d'associations ; Juriste national et international...)

- **Parcours-type L3 Science politique (IEP)** est principalement orienté vers l'insertion dans la fonction publique et s'adresse à des étudiants qui souhaitent se réorienter. Cela constitue une véritable « Deuxième chance » de sortir de l'enseignement supérieur par le haut, en leur donnant la possibilité de s'insérer dans la fonction publique par le concours. Il offre à des étudiants de différentes filières de l'Université de présenter un diplôme leur permettant d'acquérir les connaissances fondamentales nécessaires pour préparer les concours administratifs. En poursuite d'études, après cette 3^{ème} année, les étudiants pourront intégrer l'année suivante la préparation générale du CPAG, adaptée à la préparation aux concours administratifs de catégorie A, en particulier pour les concours des IRA et Attaché territorial. Cette 3^{ème} année offre également de nouvelles opportunités pour les étudiants boursiers qui souhaitent candidater dans les CPI des écoles de services publics. Il s'agit de prendre en compte les objectifs fixés par le gouvernement pour renforcer la diversité des parcours des étudiants de condition modeste ainsi que l'a rappelé la circulaire de la ministre de la fonction publique du 08 mars 2016 relative au renforcement du dispositif des classes préparatoires intégrées.

L'IEP a, à cet égard, un partenariat avec l'IRA de Bastia et l'EN3S notamment.

- **Parcours-type L3 Information-Communication (EJCAM)** repose sur un tronc commun visant à l'appréhension des fondamentaux théoriques en Information, Communication et Médias. S'ajoutent des compétences transversales à visée professionnelle plus immédiate, notamment l'assistance à la gestion de projets en communication ; la connaissance des différents formats d'écriture (journalisme et communication) ; la maîtrise des logiciels de PAO. Ces compétences sont complétées par une connaissance des grands principes du droit de la communication, de l'économie et de la gestion appliquées à l'information et aux médias, ainsi que la pratique de l'anglais professionnel de la communication.

Organisation de la formation :

L'organisation de la Licence AP repose sur un tronc commun en L1 et L2 auquel s'adosent plusieurs parcours-types de L3. Les 4 premiers semestres proposent à l'étudiant d'acquérir les bases et fondamentaux autour des problématiques liées au management public tout en permettant à l'étudiant par l'intermédiaire des stages et des choix d'options, notamment en semestre 4, de préfigurer son orientation vers l'un des parcours-types de L3. La structuration des cours et de la formation autour d'une logique de progressivité dans l'acquisition des

connaissances (droit-économie-gestion et disciplines connexes) et compétences, la diversité et l'équilibre des méthodes de travail ainsi que l'homogénéité et la recherche d'équilibre des UE proposées entre fondamentaux, compétences transversales et professionnalisation permettent d'offrir à l'étudiant un choix soit dans la poursuite du parcours-type Management public (version française ou anglophone) soit dans un parcours-type de 3^{ème} année dans des formations partenaires et filières connexes ouvrant différentes perspectives aux étudiants extérieurs comme aux étudiants ayant suivi les 4 premiers semestres.

Le parcours-type L3 Management public (IMPGT) :

Au sein de l'établissement, la mention de Licence Administration publique – Parcours-type Management public affirme sa spécificité dans le secteur public et le secteur marchand en lien avec le secteur public dans lequel les étudiants sont amenés à s'intéresser à des disciplines et à des thématiques pluridisciplinaires avec une formation progressive au management public.

La formation propose une progressivité des enseignements selon l'articulation suivante :

- L1 : découverte de l'environnement du secteur public en droit-économie-gestion en liaison avec des disciplines connexes (sociologie, histoire et psychologie sociale, géographie économique, sciences politiques)
- L2 : approfondissement de l'environnement public avec les mutations du secteur et présentation des fonctions/outils de gestion.
- L3 : approfondissement des outils de gestion dans un contexte public français et international et découverte des secteurs d'activité qui préfigurent l'orientation en Master.

Les 3 années en Management public déclinent également des compétences transversales :

- Culture générale et actualité, expression écrite et orale : TD de méthodes d'expression écrite et orale, d'expression relationnelle et TD de culture générale sur les 3 années de la Licence.
- Langue vivante anglaise obligatoire et choix d'une LV2 en option (espagnol, italien ou allemand) sur les 3 années de Licence. Certification sur le TOEIC envisageable pour l'étudiant avec des modules de préparation pour les groupes de niveaux les plus avancés.
- Cours d'informatique (obligatoires en L1, L2 et optionnels en L3) intégrant la préparation des modules du C2i (pratique et théorique dans le cadre de l'UE d'informatique et par apprentissage à distance) et le passage du certificat C2i envisageable dans sa totalité ou partiellement sur chaque année de Licence.

Répartition des UE sur les 3 années :

- enseignements fondamentaux : 42 %
- enseignements d'ouverture : 20 %
- outils de communication et de langues vivantes : 20 %
- culture générale : 12 %
- préprofessionnalisation (stages obligatoires avec Mémoire en L3 Management public) : 6 %

Le parcours-type L3 International Program in Public Management (IMPGT) constitue la version anglophone du parcours-type Management public.

Le parcours-type L3 Droit et société (FDSP) est construit sur la base d'un tronc commun avec la Licence 3 de Droit en poursuite des 2 premières années de la Licence Droit. Ainsi 58% des enseignements délivrés dans le parcours reposent sur les fondamentaux exigés en 3^{ème} année de L3 de droit.

Ainsi l'étudiant doit acquérir les compétences fondamentales aussi bien en droit privé (droit civil, droit commercial et droit social, droit de la sanction pénale) qu'en droit public (droit administratif, droit de la fonction publique, droit international public droit de l'Union européenne) indispensable à la réussite des concours.

Afin de parfaire la préparation aux concours, le parcours « Droit et société » est

enrichi d'enseignements dédiés principalement à l'amélioration de la culture générale, à la maîtrise des grands courants, politiques, philosophiques, historiques et économiques.

A cela s'ajoute des entraînements à la pratique de l'oral des concours.

Les matières disciplinaires fondamentales sont accompagnées de Travaux dirigés, lieux privilégiés pour mettre en application les exercices dédiés à l'argumentation juridique.

Le parcours-type L3 Science politique (IEP)

Les enseignements se déroulent actuellement sur deux semestres.

Les enseignements portent sur quatre Unités d'enseignements répondant aux exigences des concours administratifs (I. Culture générale, II. Economie générale et finances publiques, III. Droit public, IV. Informatique, Anglais et Note de synthèse).

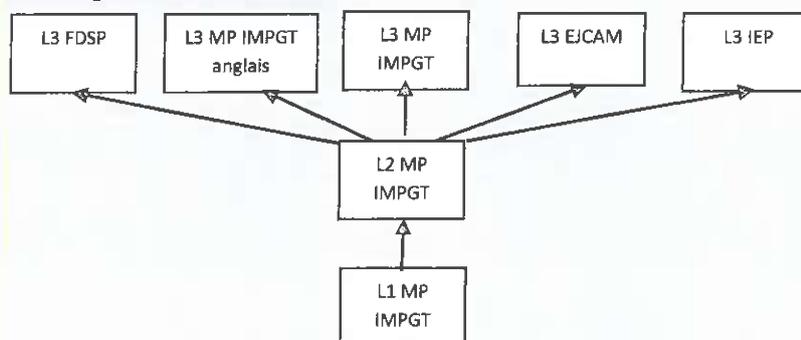
Au-delà des cours magistraux, la formation prévoit des conférences de méthode dans les matières suivantes : Culture générale, Economie, Droit public, Informatique, Anglais et Note de synthèse. L'introduction de nouvelles matières, telles que les ressources humaines et le droit des contrats publics, constituerait une plus-value pour les étudiants présentant des concours de la fonction publique.

Le contenu de la formation tient compte de l'évolution de certains concours administratifs (Attaché territorial, IRA), notamment en orientant davantage la culture générale sur l'Etat et sur les collectivités territoriales ainsi que sur les finances publiques locales.

A moyen terme, une possibilité d'ouverture à l'apprentissage est envisagée. Ce diplôme a d'ailleurs été cité en exemple dans le rapport de Jacky RICHARD remis le 20 mai 2015 au premier ministre sur l'apprentissage dans la fonction publique.

Le parcours-type L3 Information – Communication est construit autour d'un enseignement des fondamentaux en sciences de l'information et de la communication constituant environ un tiers de la 3^{ème} année, complété par des enseignements appliqués en communication (environ un tiers). Les autres enseignements visent à développer les compétences en management, droit et économie déjà mobilisées par les étudiants lors des quatre premiers semestres, en les appliquant au domaine spécifique de la communication des organisations. Un stage en entreprise est obligatoire, de six semaines minimum.

Schéma général de la mention :



Modalités d'enseignement :

Le tronc commun (L1/L2) de la licence Administration publique est ouvert aux étudiants de FI et FC. Il est globalement réalisé en présentiel (CM et TD). Le parcours-type L3 Management public relève des mêmes modalités que le tronc commun. Le recours aux outils numériques est privilégié dans le cadre des échanges entre les étudiants et les enseignants (e-bureau – Ametice). Le

parcours-type L3 International Program in Public Management s'adresse à un public de FI et FC francophone ou étranger.

S'agissant du **parcours-type L3 Droit et société (FDSP)**, la formation est faite en formation initiale, en présentiel, essentiellement en cours magistral. Les travaux dirigés font place à la mise en pratique et à la préparation aux futures épreuves de concours administratif auxquels les étudiants se préparent.

S'agissant du **parcours-type L3 Science politique (IEP)**, à moyen terme, une possibilité d'ouverture à l'apprentissage est envisagée.

S'agissant du **parcours-type L3 Information-Communication (EJCAM)**, cette formation est proposée en FI et FC. Une option est proposée également en formation à distance, dans le cadre d'un partenariat avec un établissement de formation. Pour la formation à distance, les enseignements sont assurés en visioconférence, mais également en présentiel, les enseignants-chercheurs de la composante se déplaçant ponctuellement dans les locaux du partenaire. Outre un dispositif dédié de visioconférence, la plateforme Ametice d'Aix-Marseille Université (dérivée de Moodle) est utilisée pour les enseignements en e-learning.

Volume horaire de la formation :

En l'état de la construction des contenus, entre 1500h et 1776h présentiel sur les 3 années de la mention selon le parcours-type.

- sur le parcours-type L3 Management public : 400 h présentiel

- sur le parcours-type L3 International Program in Public Management : 400 h présentiel

- sur le parcours-type L3 Droit et Société (FDSP) : 676 h présentiel (inclus le tronc commun de la Licence Droit et les TD) dont 20% d'enseignements délivrés sous forme de TD, 45% consacrés à l'approfondissement du raisonnement juridique et 35% dédiés à la technique de l'oral du concours.

- sur le parcours-type L3 Sciences politiques (IEP) : 500h présentiel dont 40h de langue étrangère

- sur le parcours-type L3 Information-Communication (EJCAM) : 505h présentiel dont 248h au S5 et 257h au S6 avec 21h par semestre de cours d'anglais de la communication.

Lieux de la formation :

L'ensemble de la mention **AP – Parcours-type Management public** (3 années) est dispensée au 21 rue Gaston de Saporta, 13625 Aix-en-Provence /Campus nord. Idem pour le **parcours-type L3 International Program in Public Management**

Le **parcours-type L3 Information-Communication (EJCAM)** est situé sur l'antenne aixoise de l'EJCAM (site Jules Isaac, 2 avenue Jules Isaac, 13625 Aix en Provence) ; concernant les enseignements à distance, ceux-ci sont réalisés dans le cadre de conventions de partenariat avec des institutions publiques ou privées et reposent sur des enseignements en visioconférence et sur du présentiel dans les locaux mis à disposition par le partenaire. Les visioconférences sont dispensées depuis la salle dédiée du site Marseille de l'EJCAM (21 rue Virgile Marron, 13005 Marseille), les enseignements en présentiel sont dispensés dans les locaux du partenaire au Port, à la Réunion (Institut de l'image de l'Océan indien, Parc de l'Oasis, FAC Pierre Ayma, BP232, 97826 Le Port cedex).

Les 2 autres parcours-types (**parcours-type L3 Droit et Société** et **parcours-type L3 Sciences politiques**) sont localisés sur Aix-en-Provence :

- FDSP 3 av. Robert Schuman 13100 Aix-en-Provence ;

- IEP, 25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence et Espace Philippe Seguin, 31 avenue Jean Dalmas, 13100 Aix-en-Provence.

Liens avec la recherche :

Les enseignements sont principalement délivrés par des enseignants-chercheurs et doctorants CME ou ATER. Les maîtres de conférences et les professeurs qui enseignent au niveau Licence sont principalement rattachés pour les 6 semestres en Management public au CERGAM (CNU06) (Ecole Doctorale de Sciences Economiques et de Gestion d'Aix Marseille (ED372)). Un enseignant appartient à l'ILF-GERJC / UMR DICE 7318 (CNU02). La mention permet aux doctorants (ATER, CME,...), rattachés au CERGAM, de faire leurs armes en tant qu'enseignants aux

Liens avec le monde socio-économique :

côtés d'enseignants-chercheurs plus expérimentés et de valoriser leurs recherches dans le cadre de leurs enseignements.

Les activités de recherche des enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix sont au cœur des contenus d'enseignements, les universitaires assurant environ 90% des enseignements de M1 et 50% des enseignements de M2. Les pôles de recherche du CHERPA (EA 4261), l'unité de recherche de l'Établissement, recouvrent plusieurs programmes dans une perspective pluridisciplinaire associant à titre principal des politistes, des historiens, des juristes et des économistes.

Les enseignants chercheurs de la FDSP sont rattachés à différents laboratoires de recherche (EA et UMR) de la FDSP en fonction de leur discipline.

Le parcours Information-communication est adossé à l'Institut de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication d'Aix-Marseille Université (IRSIC EA4262). Cette unité de recherche fédère une forte majorité des EC de la discipline à Aix-Marseille Université (CNU71).

La **Licence AP – Parcours-type Management public** s'oriente clairement sur la professionnalisation pendant les 3 années puisque cette formation propose un stage de fin d'année obligatoire sur chacune des 3 années de la Licence. Sa réalisation constitue l'une des spécificités de la formation de Licence AP-Parcours Management public, dans une optique de professionnalisation. Ainsi, un stage d'une durée minimale progressive (4 semaines en Licence 1, 6 semaines en Licence 2 et 2 mois en Licence 3) permet aux étudiants de développer une expérience professionnelle qui favorise leurs choix d'orientations futurs (notamment, en L2, le stage permet une prédéfinition du parcours-type L3 à suivre) et qui éclaire la mise en relation des enseignements dispensés avec une réalité professionnelle.

De plus, une partie des cours étant délivrée par des intervenants professionnels, cela permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des savoir-faire les plus proches possible de leur future réalité professionnelle. Cela explique le constat selon lequel, si la plupart des étudiants s'orientent ensuite vers un M1, 10% d'entre eux environ s'engagent dans la vie professionnelle dans des métiers qui, le plus souvent, rentrent dans la droite ligne des missions effectuées durant leur stage ou dans des optiques de préparation aux concours administratifs.

Dans la mesure où la formation s'inscrit dans une progressivité de l'acquisition des connaissances et compétences, les objectifs en termes de professionnalisation relèvent de savoir-faire et de savoir-être généralistes, les logiques de spécialisation forte relevant davantage de la poursuite d'études en Master.

Les partenariats avec le monde socio-économique se manifestent au sein de nombreuses structures au niveau régional (administrations publiques, collectivités territoriales, établissements publics, organisations consulaires, associations et entreprises) accueillant chaque année nos étudiants en stage. Le rôle de la formation dans le tissu économique régional et national est de former des étudiants en mesure d'évoluer dans des organisations publiques, associatives, consulaires, mais également privées travaillant en relation avec le secteur public.

Plus qu'avec la recherche, le **parcours-type L3 Droit et Société** développe des liens avec les professionnels, sous la forme de conférences non obligatoires dans lesquelles les professions présentées constituent des débouchés « naturels » du diplôme. Une visite du tribunal administratif de Marseille est organisée tous les ans.

Le **parcours-type L3 Sciences politiques** développe des relations avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale 13, l'Institut régional de l'administration (IRA) de Bastia et le Réseau des écoles du service public. La Conférence Nationale des IPAG / CPAG, dont le CPAG de l'IEP d'Aix en Provence

est membre, a signé une convention cadre avec le Réseau des Ecoles du Service Public le 15 novembre 2015). Cette convention a principalement pour objectif de renforcer la diversité dans la fonction publique. La LAP constitue un diplôme qui peut permettre aux étudiants de condition modeste de pouvoir accéder à la fonction publique affiché comme une priorité nationale lors des Comités interministériels à l'Égalité et à la Citoyenneté des 5 mars et 26 octobre 2015.

Le **parcours-type L3 Information-Communication** a établi des liens avec le monde socio-économique à plusieurs titres : Projets en partenariat avec les entreprises dans le cadre des enseignements en gestion de projet ; conférences mensuelles organisées par l'EJCAM et ouvertes aux étudiants, qui accueillent des professionnels du journalisme, des médias et de la communication ; entreprises partenaires de l'école et plate-forme de dépôt en ligne d'offres de stage sur le site de l'EJCAM.

Effectifs attendus :

Les effectifs globaux de la **Licence AP - Parcours-type Management public** s'inscrivent depuis le dernier plan, en constante augmentation. La duplication de la L3 sur le site de Marseille a été arrêtée à la rentrée 2014-2015 afin d'opérer un effort de rationalisation notamment budgétaire. Eu égard à la pyramide des âges pour 2018-2022 les effectifs attendus devraient croître sensiblement.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
L1	51	60	70	74	87	77
L2	60	43	59	60	79	84
L3 Aix	96	71	67	85	99	119
L3 Marseille	25	30	24	0	0	0
Total Licence	232	204	220	219	265	290

A ces effectifs s'ajoutent ceux le **parcours-type L3 International Program in Public Management (IMPGT) L3** estimé à une vingtaine d'étudiants et les 3 parcours types de L3 :

- **Parcours-type L3 Droit et Société (FDSP)** : entre 20 et 30 étudiants
- **Parcours-type L3 Sciences politiques (IEP)** : 25 étudiants
- **Parcours-type L3 Information-Communication (EJACM)** : 90

Au total pour la mention Licence AP, le nombre estimé d'étudiants pour 2018-2022 est de 450.

Pour les Licences professionnelles, origine des publics :

Sans objet

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Pour l'ensemble du tronc commun et de tous les parcours-types L3, les enseignants-chercheurs et enseignants se répartissent de la manière suivante :

Grade	Nombre	Section CNU
PR	1	01
PR	7	02
PR	1	03
PR	4	06
PR	4	71
MCF	2	01

**Apport des représentants du monde
socioprofessionnel participant à la
formation**

MCF	12	02
MCF	2	03
MCF	1	05
MCF	10	06
MCF	1	27
MCF	7	71
PAST	4	06
CME	5	06
ATER	7	06
PRAG anglais	1	

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Magistrat	2	Chambre régionale des comptes
Attaché parlementaire	1	Assemblée Nationale
Directeur territorial	1	Ville de Marseille
Directeur territorial	1	Ville d'Aix-en-Provence
Directeur Général Adjoint des Services	1	Ville d'Istres
Directrice des ressources humaines	1	Conseil Régional
Directrice d'hôpital	1	Hôpital de Blois
Ingénieur territorial en chef	1	Conseil Régional
Attaché territorial	1	Conseil Départemental
Attaché territorial	1	Mairie de Marignane
Chargée de qualité	1	SDIS des BDR
Chargé de relations presse	1	Rectorat
Directeur pôle d'incubation	1	La Friche Belle de Mai
Avocate	1	Cabinet AELION-GUERINI
Web designer	1	SPIX
Directrice associée	1	AVAFI PARTNERS
Directeur d'agence	1	VLINK
Responsable de communication	1	AP Communication
Chargé de mission évènementiel	1	Atouts Organisation
Directeur de station radio en ligne	1	Radio Grenouille
Graphiste	1	Libéral
Traductrice	1	Auto-entrepreneur
Consultant en informatique	1	PMACO IT
Professeur d'espagnol	1	Lycée privé du Val Saint André à Aix
Assistante bilingue	1	British Council Marseille
Formateur langue anglaise	1	Wall Street Institute
Formateur	2	Auto-entrepreneur
Enseignante en italien	1	Auto-entrepreneur
Formateur anglais	1	Journaliste britannique
Chef de service - Centre d'Innovation Pédagogique et Evaluations	1	AMU

Ingénieur de recherche	1	AMU
Assistante de recherche	1	AMU
Juriste	1	AMU

Pourcentage des intervenants professionnels en Licence AP – Parcours-type Management public (3 années): 15%
 Pourcentage des intervenants professionnels en Licence AP – Parcours-type L3 Droit et société : 0
 Pourcentage des intervenants professionnels en Licence AP – Parcours-type L3 Science politique : 58%
 Pourcentage des intervenants professionnels en Licence AP – Parcours-type L3 Information-Communication : 55%

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Concernant le parcours-type Management public (3 années) : chaque année de Licence est affectée de 2 doctorants organisant un tutorat et un suivi des étudiants. Les personnels administratifs sont répartis de la manière suivante :

Catégorie	Nombre	Fonctions exercées	Quotité de travail pour la formation
ATRF 2	1	Gestionnaire scolarité	100%
IGE	1	Ingénierie pédagogique	30%
ATRF 2	1	Patrimoine, logistique, prévention	100%

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Sur l'ensemble de la mention Licence AP, la formation sur les 3 années en Management public (IMPGT) et la L3 version anglophone tout comme le parcours-type L3 Droit et Société (FDSP) et le parcours-type L3 Sciences politiques (IEP) ne sont pas co-accréditées avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur.

Toutefois l'IMPGT a établi un partenariat avec l'IUT afin de présenter des poursuites d'études en sortie de DUT pour entrer dans le Parcours-type L3 Management public, principalement pour les filières « gestion des entreprises et administrations » et « carrières sociales ». Un dispositif identique existe avec l'armée : l'Ecole de l'Air BA701, l'Ecole des commissaires des armées et le Centre International de Formation Académique et Aéronautique de DCI de Salon-de-Provence.

S'agissant du parcours-type L3 Information-Communication (EJACM) un partenariat est déjà conclu avec l'Institut de l'image de l'Océan indien.

Internationalisation des formations

Concernant la Licence AP – Parcours management public, sur les 3 années, un ensemble de partenariats a été développé pour permettre aux étudiants de Licence d'effectuer un semestre d'études à l'étranger dans le cadre de la mobilité étudiante (Programme Erasmus, programme CREPUQ en L3). Ces mobilités sont facultatives et sont accordées sur dossier en fonction du nombre de places disponibles. Chaque année, une dizaine d'échanges sont effectués avec ces universités partenaires pour le cursus de Licence en semestre impair (Université de Gelsenkirchen – Allemagne, Université de Murcia – Espagne, Université de Gênes – Italie, Université de Pérouse – Italie, Université de Bologne – Italie,

**Conventionnement avec une
institution privée française**

Université de Sherbrooke – CANADA, Université de Trois Rivières – CANADA, Université de Mac Gill – CANADA).

Les enseignements sont intégralement délivrés en français au sein des 3 années de la formation (hormis les cours de langues vivantes enseignées sur chaque année de formation : Anglais (Obligatoire); Allemand, Italien, Espagnol (Optionnels). Le parcours-type de L3 International Program in Public Management (IMPGT) présente des cours au contenu identique à ceux du parcours-type L3 de l'IMPGT mais dispensés en anglais. Il est ouvert à tous les étudiants (FI et FC ; francophones et étrangers) et, dans le cadre des conventions existant entre AMU et l'Ecole de l'Armée de l'air et le Centre International de Formation Académique et Aéronautique de DCI de Salon-de-Provence, au personnel des armées étrangères.

Le parcours-type L3 Droit et Société (FDSP), le parcours-type L3 Sciences politiques (IEP) et le parcours-type L3 Information-Communication (EJACM) ne font pas l'objet d'accords particuliers.

S'agissant du parcours-type L3 Information-Communication (EJACM), une convention de partenariat est passée avec l'Institut de l'image de l'Océan indien (La Réunion). L'Institut de l'image de l'Océan indien a un statut associatif et dispose d'équipements de pointe en production audiovisuelle, jeux vidéo et multimédia, ainsi que de formateurs de haut niveau recrutés à l'international. Après validation par la commission pédagogique de la composante, ces formateurs sont associés à la formation à distance proposée par la composante, notamment pour certains enseignements techniques et pour le suivi des projets professionnels et du stage de fin d'étude.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-7

Le conseil d'administration, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

**OBJET : Fiche AOF (Architecture de l'offre de formation) - Mention droit public
(Création)**

Le conseil approuve l'architecture de l'offre de formation (AOF) relative à la création du master mention droit public telle que proposée dans le document (fiche AOF) en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

Droit, économie, gestion

Etablissement : Aix-Marseille Université

Composante : Faculté de droit et de science politique

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : DROIT PUBLIC

Renouvellement Restructuration Création

Champ de formation : Droit et sciences politiques

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

La mention DROIT PUBLIC se compose de **11 parcours types**
4 parcours sont rattachés exclusivement à la mention

- Droit public fondamental
- Pratique des droits fondamentaux
- Droit public des affaires et contrats publics
- Droit et pratique des contentieux publics

S'ajoutent à ces parcours **3 parcours types** faisant l'objet d'une **co-accréditation** ou d'une **convention de partenariat**

- Carrières publiques (avec l'IEP d'Aix-en-Provence)
- Droit et administration de la défense (Ecole des commissaires aux armées – Salon-de-Provence, convention de partenariat avec le Ministère de la défense)
- Droit et management publics des collectivités territoriales (IMPPT)

Enfin, **4 parcours types** sont rattachés à la mention mais principalement accrédités dans le cadre d'une autre mention de Master de la FDSP

- Théorie du droit
- Droit immobilier public et privé
- Finances publiques et fiscalité
- Droit de la reconstruction des Etats

Parcours types propres à la mention	Droit public des affaires et contrats publics
	Droit et pratique des contentieux publics
	Pratique des droits fondamentaux
	Droit public fondamental
Parcours en double rattachement (avec une autre mention de la FDSP)	Théorie du droit
	Droit immobilier public et privé
	Finances publiques et fiscalité
	Droit de la reconstruction des Etats
Parcours co-accrédités	Carrières publiques (IEP)
	Droit et management public des CT (IMPPT)
Parcours reposant sur une convention de partenariat	Droit et administration de la défense (Ministère de la défense)

Objectifs de la formation :

L'objectif global est de proposer une formation aux diverses professions juridiques fondées sur le droit public (professions judiciaires, administratives, académiques) notamment dans le domaine du conseil, de la défense, de jugement, de formation et de veille juridique en tant qu'avocat, juriste au sein d'une administration publique ou d'une structure privée, enseignant chercheur (après rédaction d'une thèse

de doctorat) ou magistrat administratif. Il s'agit ainsi d'offrir aux étudiants une formation en droit public de haut niveau.

- **Objectifs généraux (scientifiques et professionnels) :**

Le master répond aux besoins des étudiants en termes de formation professionnalisante et en particulier aux étudiants souhaitant passer des concours (fonction publique d'Etat, territoriale, hospitalière, magistrature administrative, métier d'avocat). La formation globale et les parcours type proposés dans le cadre de la mention « Droit public » présentent une cohérence géographique assez forte compte tenu du grand nombre d'emplois se rattachant (traditionnellement) aux métiers du droit dans la zone d'Aix-Marseille. Le maillage administratif et judiciaire du territoire facilite les débouchés des étudiants ainsi que la recherche de stages probants. A ce titre, les parcours rattachés à la mention « droit public » insistent sur la transdisciplinarité des enseignements qui répond aux besoins des collectivités publiques, territoriales et de leurs groupements ainsi que des organismes, institutions et entreprises en relation avec elles. Ces diverses institutions demandent des cadres qui sachent envisager l'exercice des compétences confiées par le législateur aux collectivités publiques de façon globale et prospective.

La plupart des parcours types proposés offrent la possibilité aux étudiants le souhaitant de poursuivre leur formation par la rédaction d'une thèse de doctorat et la préparation d'un concours d'accès au métier d'enseignant chercheur. Chaque année des étudiants issus de cette mention sont ainsi recrutés en tant que Maîtres de conférences ou réussissent l'agrégation de droit public.

- **compétences attendues des étudiants au terme des parcours types**

D'un point de vue général, l'étudiant diplômé du Master doit être en mesure de maîtriser les concepts juridiques relatifs aux différentes branches du droit enseignées dans le Master. Il doit être autonome dans la mise à jour de ces connaissances, savoir analyser une situation juridique, débattre et argumenter en faveur d'un point de vue ce qui implique : savoir organiser une démarche de recherche, de documentation, savoir présenter formellement (oralement et par écrit avec bibliographie raisonnée, table des matières, etc.) le résultat de ce travail seul ou en équipe. Etre capable de travailler dans une langue étrangère.

Compétences attendues de l'étudiant par parcours types :

Parcours type "droit public des affaires et contrats publics"	maîtriser l'environnement et les données juridiques du droit public des affaires et des contrats publics (propriétés publiques, droit de la commande publique, financement et exécution des projets publics notamment contractuels), maîtriser les techniques contractuelles de droit public (négociation, rédaction et exécution des contrats), maîtriser le contentieux public contractuel ; savoir appliquer ces compétences en entreprise ou au sein d'administrations publiques.
Parcours type "droit et pratiques des contentieux publics"	Rechercher, analyser et traiter les données juridiques, comprendre et connaître les procédures, analyser des situations juridiques conflictuelles afin de traiter et anticiper tout contentieux. Assurer la veille juridique afin de mettre à jour ses connaissances pour le suivi juridique de ses dossiers. Rédiger de manière approfondie ou synthétique (selon le cas) des notes ou des rapports à caractère juridique afin d'apporter une réflexion et d'assurer la diffusion de l'information juridique nécessaire au suivi des dossiers.
Parcours type "Pratique des droits fondamentaux"	Analyse et maîtrise des différents contentieux relatifs aux droits de l'homme au niveau national et international, connaissance du contenu substantiel du droit des libertés fondamentales en droit français, comparé, européen et international, développement d'un réflexe « protection des libertés » dans les différents contextes sociaux dans lesquels la question peut se poser, connaissances des grandes problématiques contemporaines contentieuses et substantielles en droit des libertés fondamentales, esprit et

	capacité de synthèse dans l'analyse des problématiques relatives aux droits fondamentaux, force de proposition pour résoudre les problématiques liées aux droits fondamentaux
Parcours type "Droit public fondamental"	Maîtriser les grandes spécialités du droit public, les droits européens, étrangers et comparés. Il maîtrise les différentes sources des droits, les rapports de systèmes en Europe et les contentieux constitutionnel, administratif, financier et des libertés. Capable d'accéder aux sources documentaires sur tous les supports disponibles, d'effectuer une analyse juridique et contentieuse privilégiant les approches internationales et comparatives, il rédige des articles, des notes ou des rapports pertinents dans son domaine de compétence.
Parcours en double rattachement	
Parcours "Finances publiques et fiscalité"	Acquisition des aspects conceptuels des systèmes financiers publics ; Méthodes de recherche à l'élaboration et au contrôle des politiques budgétaires publiques ; Amorce d'une spécialisation dans un ou plusieurs domaines de l'activité financière publique
Parcours "Droit de la reconstruction des Etats"	Le diplôme présenté vise avant tout à former des <u>juristes</u> capables de s'insérer rapidement et professionnellement dans l'environnement dans lequel ils exerceront leurs activités. Maîtriser les <i>instruments de résolution des questions juridiques</i> . À l'issue de la formation, les étudiants devront être capables de formuler une analyse sur un problème lié à la reconstruction de l'État, être capables de rédiger en termes synthétiques des rapports à destination de juristes ou de non-juristes, être capables de présenter oralement un sujet lié à ces questions à un public spécialiste ou non-spécialiste.
Parcours "Droit immobilier public et privé"	Le parcours aura pour objectif de former des juristes de haute compétence et immédiatement opérationnels dans les différents domaines du droit immobilier. Les diplômés de la mention droit immobilier auront une bonne aptitude à la recherche et un haut niveau de connaissances à la fois théoriques et pratiques, qu'ils seront capables de mobiliser et de mettre en œuvre dans différents contextes. Le parcours DIPP a pour objectif de former des juristes de haut niveau en droit des privé et administratif des biens, en droit foncier, en droit de l'urbanisme, en droit de la promotion immobilière, en droit des baux, en droit de la copropriété, en droit des marchés privés et publics de la construction, en droit de la responsabilité des constructeurs, assurance construction ou encore en droit de la vente immobilière.
Parcours "Théorie du droit"	Acquisition d'une vaste culture juridique comportant une bonne connaissance des arrières plans philosophiques et méthodologiques du raisonnement, de l'interprétation et de l'argumentation juridique. Il est en mesure de rédiger de manière analytique et approfondie une note ou un rapport à caractère juridique. Analyser et traiter toutes les données juridiques, les textes, les arrêts des cours et tribunaux, les articles de doctrine et les instruments documentaires sur les données juridiques mais aussi être en mesure de participer à l'entreprise juridique de façon plus active en pouvant détecter et anticiper les évolutions du droit, comparer les systèmes juridiques, tenir compte des cultures juridiques différentes. Développer des relations professionnelles avec des juristes d'autres cultures

	juridiques, situer une question de droit dans son contexte économique ou social.
Parcours co-accrédités ou conventionnés	
Parcours "Carrières publiques"	Maîtriser les principes budgétaires de l'action publique, l'environnement juridique, social, économique et politique de l'administration publique. Maîtrise des outils et méthodologies de la rédaction de documents (contrats, notes, rapports, synthèses), de l'expression orale (animation de réunions, entretiens de conseil, synthèses), des outils de l'animation et de la gestion de services, d'équipes et/ou de projets qui mettent en action des acteurs pluridisciplinaires. Développer le sens du travail en équipe, de l'initiative, la capacité d'adaptation, savoir gérer son temps et la polyvalence des tâches
Parcours "Droit et management public des CT"	Capacité à établir un lien entre des connaissances théoriques et la réalité d'une fonction en sachant utiliser concrètement les connaissances théoriques acquises jusqu'en seconde année de Master au service des collectivités territoriales ou des institutions de leur environnement. Aptitude à l'analyse d'une question sous ses différents aspects, à synthétiser et à dégager une solution tenant compte de ces différents angles. Capacité d'adaptation à l'évolution des domaines de compétence des collectivités territoriales. Compétences fortes dans un domaine, droit ou gestion, avec au moins la compréhension et même une ouverture sur le domaine. L'ouverture sur une autre discipline facilite l'ouverture d'esprit qui sera nécessaire dans l'action locale en raison de la multiplicité des partenariats des collectivités territoriales. connexe.
Parcours "droit et administration de la défense"	Le diplômé maîtrise le langage théorique et méthodologique ainsi que les outils permettant : de dispenser du conseil juridique spécialisé en matière notamment, de droit de la commande public, de droit des conflits armés, de droit aérien et de statuts de la condition militaire ; de mettre en œuvre les procédures de comptabilité de gestion et d'audit organisationnel ; de maîtriser les mécanismes de logistique des opérations de crise ; d'exercer des responsabilités de manager.

Chaque « parcours types » de la mention propose des débouchés particuliers :

Débouchés par Parcours types	
Parcours type « Droit public des affaires et contrats publics »	fonctionnaire notamment territorial spécialisé dans l'achat public, le suivi d'exécution de contrats de commande publique, la conception, le financement et l'exécution des projets publics ; avocat spécialisé en droit public des affaires et de la commande publique ; juriste spécialisé dans le domaine des travaux publics et des contrats y afférents ; enseignement supérieur et recherche
Parcours type « Droit et pratique des contentieux publics »	avocat spécialisé en contentieux administratif (général mais aussi spécial : de l'urbanisme, des étrangers, fiscal, etc.), magistrat administratif, fonctionnaire des services juridiques des collectivités territoriales et administrations d'Etat, des services de contrôle de légalité ; enseignement supérieur et recherche.
Parcours type « Pratique des droits fondamentaux »	Avocats, juristes spécialisés dans les associations, les organisations non gouvernementales et les organismes privés

	ou publics spécialisés, nationaux comme internationaux, enseignants-chercheurs.
Parcours type « Droit public fondamental »	Professeurs et maîtres de conférences des universités, chargés de recherche des Universités ou du CNRS (après le doctorat en droit, sur concours), Magistrat administratif (sur concours), Cadre d'administrations publiques nationales ou locales, d'organisations européennes ou internationales, d'organisations ou d'associations à but humanitaire, Avocat (sous réserve de l'obtention du CAPA) spécialisé en droit public. Juriste d'entreprise spécialisé en droit public
Parcours en double rattachement	
Parcours "Finances publiques et fiscalité"	Enseignant-chercheur, Gestionnaire de services financiers, Avocat, Magistrat des juridictions financières, Contrôleur des finances publiques, Inspecteur des finances publiques, Inspecteur des douanes et droits indirects, inspecteur de la direction générale de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes, Receveur des finances
Parcours "Droit de la reconstruction des Etats"	Juriste auprès d'organisations internationales s'intéressant à la reconstruction des États (gouvernementales et non gouvernementales) Juriste consultant (indépendant ou cabinet), Juristes d'associations, Juristes contractuels auprès d'organismes gouvernementaux, Concours nationaux et internationaux liées aux activités de coopération et de reconstruction (Quai d'Orsay, justice, défense, fonction publique internationale), Consultants (droit de transition, écriture constitutionnelle et législative, restructuration des services publics). Enseignant chercheur dans le domaine du droit public de la reconstruction des États
Parcours "droit immobilier public et privé"	Agent immobilier, administrateur de biens, syndic de copropriété, promoteur immobilier, aménageur, gestionnaire de patrimoine, service immobilier des banques et compagnies d'assurance, juriste en sociétés de promotion et aménagement, avocat, notaire (par voie professionnelle), service juridique ou service foncier et urbanisme des collectivités locales, juriste en sociétés d'économie mixte
Parcours "théorie du droit"	Magistrat (sous réserve de la réussite aux concours appropriés), Avocat (sous réserve de l'obtention du CAPA), Juriste d'entreprise, Jurisconsulte dans l'administration de l'Etat (après entrée par concours), Juriste dans les organisations internationales et dans l'Union européenne, Enseignant chercheur (sous réserve de la réussite à un concours de maître de conférences ou de professeur) ou chercheur (sous réserve de la réussite à un concours de chargé de recherche)
Parcours co-accrédités ou conventionnés	
Parcours "carrières publiques"	Dans le secteur public : Toute administration et Groupement d'intérêt public (Administrateur, Attaché, Inspecteur, dans les services de l'Administration publique). Les diplômés peuvent s'insérer dans les différentes structures publiques : Administration centrale et déconcentrée, Collectivité territoriale, Etablissement public de coopération intercommunale, Etablissements publics de santé. Dans le secteur privé : Société d'économie mixte et Société publique locale, Association en lien avec les collectivités publiques.
Parcours "Droit et management public des CT"	Fonctionnaires d'administration générale des collectivités territoriale (attachés, administrateurs) et fonctionnaires

	territoriaux des filières techniques et sociales. Agents contractuels assimilés à la catégorie A des collectivités territoriales comme collaborateurs de cabinet ou chargés de mission. Consultant, directeur de service, chargé d'études, chargé de mission, chargé de clientèle, chargé des marchés publics. Avocats spécialisés en droit public des affaires (conseil et représentation des collectivités locales). Membres de cabinets, Chargés de mission collectivités locales, Chefs de projets (fonctions émergentes nécessitant une grande capacité d'analyse et d'autonomie)
Parcours "droit et administration de la défense"	chef des activités de soutien de l'Homme dans les formations opérationnelles et en Groupement de soutien de bases de défense. Acheteur public, auditeur interne, juriste spécialisé (droit des conflits armés en opération notamment)

Organisation de la formation :

Le Master est organisé en 4 semestres sur la base d'un socle commun mais aussi selon une logique de spécialisation progressive :

1/ Un socle commun existe au niveau du Master 1 (semestre 1 et 2) : il est composé d'UE strictement disciplinaires qui sont formées pas les matières fondamentales du droit public : droit public économique, des collectivités territoriales, droit public économique, droits et libertés fondamentaux (comparé), droit de la fonction publique et de ressources humaines. Le socle commun disciplinaire est complété par un enseignement en anglais (24h) et de compétences transversales (enseignements transversaux comme le C21 niveau 2 et l'initiation à la recherche d'emploi). Concernant les matières optionnelles, elle donnent l'occasion aux procéder à une forme de « coloration » de leur formation : les matières en cause sont issues des autres mentions proposées par la Faculté soit en droit public soit en droit privé (voir infra). La méthodologie est quant à elle systématiquement travaillée au sein des groupes de TD disciplinaire.

2/ L'articulation Master 1/ Master 2 repose sur une spécialisation progressive de la formation. Elle est déterminée par les choix d'ECUE au sein des UE proposant un tel choix, les ECUE choisies orientant en effet leur spécialisation en fonction des « parcours types » qu'ils souhaitent suivre en S3 et S4 (Master 2).

3/ La mutualisation en Master 1, certaines ECUE proposées dans les UE 4 et 5 (semestre 1 et 2) sont mutualisées avec d'autres mention du Master de la FDSP. Il en est ainsi par exemple de cours assignés à la mention « droit international et européen » (Contentieux communautaire, politiques et actions de l'UE, droit du maintien de la paix, intégration économique européenne...), à la mention « droit de l'immobilier » (droit de l'urbanisme et de l'aménagement, droit public et privé des biens, notions de droit immobilier public et privé...), de la mention « droit fiscal » (droit fiscal approfondi, finances locales), de la mention « droit privé » (Argumentation et raisonnement juridique, principes des contrats spéciaux publics et privés), de la mention « droit de la santé » (droit de la santé publique), de la mention « droit des affaires », ou encore de la mention « Histoire du droit » (histoire des idées politiques, histoire du droit administratif, histoire de la pensée juridique contemporaine).

4/ En master 2, les parcours types comportent des enseignements mutualisés (10 à 30% des enseignements). Les divers parcours accordent une large place à la méthodologie de la recherche et des exercices pratiques attendus aux différents concours. Ainsi est-il prévu des séminaires de méthodologie mutualisés au sein des différents parcours. Cette mutualisation concerne aussi les matières disciplinaires : certaines sont prévues entre les divers parcours de la mention (de 10 à 30% selon les parcours) à propos de matières telles que « droit public économique », « droit et gestion des propriétés publiques », « principes de la commande publique », « droit et pratique de la décentralisation et de l'intercommunalité » (10h pour chaque matière). Une mutualisation d'enseignements disciplinaires est aussi prévue avec d'autres parcours relevant d'autres mention (Parcours de la mention « droit privé » (matières : droit processuel, droit de la nationalité, théorie du droit (10 à 15h)) ; parcours de la mention « sciences criminelles » (administration pénitentiaire, ...)).

Professionnalisation : les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage dès le Master 1 qui a pour objet de les former à la mise en œuvre de leur connaissance théoriques mais aussi d'éclairer leurs choix de formation ultérieurs (choix du parcours types). Un stage plus long (2 à 5 mois) est également possible ou exigé dans les parcours-types (facultatif dans les parcours « Droit public fondamental » et « pratique des droits fondamentaux », obligatoire dans les parcours « droit et pratique des contentieux publics » et « droit public des affaires et contrats publics »).

**Modalités
d'enseignement :**

Régime général :
Les formations (M1 et M2) sont par principe proposées en formation initiale mais les enseignements suivis peuvent l'être en formation continue.

modalités d'enseignement générales

L'enseignement s'effectue en **présentiel**. Contrôlé en Master lors des séances de TD et en Master 2 conformément aux règlements des examens. La Faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille Université, en partenariat avec l'Université Juridique Numérique Francophone, propose toutefois, en **enseignement à distance**, le **Master 1 mention Droit public**. Intéressant les personnes qui ne peuvent ou ne souhaitent se déplacer dans les locaux de l'Université, ces formations permettent de suivre et de valider ce diplôme entièrement à distance, via Internet, grâce à une plateforme numérique d'enseignement.

La formation est ouverte en formation continue mais pas en alternance ni en apprentissage.

Les étudiants en régime spécial d'études (sportifs de haut niveau par exemple) et les étudiants en situation de handicap sont également accueillis s'ils sont éligibles et conformément aux règlements d'AMU.

Les étudiants bénéficiant de la démarche VAE suivent les enseignements qui n'ont pas fait l'objet d'une validation ou qui n'ont pas été demandés en validation.

outils numériques

Les enseignants ont la possibilité d'utiliser divers outils numériques à vocation pédagogique (ENT, AMUbox, AMETICE). Les possibilités offertes par ces outils sont multiples : dépôt de documentations diverses, mise à disposition de tutoriels, d'exercices de liens d'actualité... Ces nouveaux outils numériques peuvent permettre un partage des données également entre étudiants, facilitant le travail de groupe lorsqu'il est demandé soit en TD soit dans les ateliers des parcours-type. Chaque enseignant définit l'utilisation de ces outils qui lui semble la plus appropriée.

**Volume horaire
de la formation :**

En master 1 :

La première année représente 450 h, elle est organisée de la façon suivante : la formation propose à l'étudiant de suivre 8 matières de 24h, au premier et au second semestre. A cela s'ajoute des travaux dirigés disciplinaires et de langue pour un volume global de 66h. S'ajoute en dernier lieu, la formation numérique du C2!

En master 2 : le volume horaire en présentiel varie selon le parcours type

Parcours type « Droit public des affaires et contrats publics » : 300h

Parcours type « Droit et pratique des contentieux publics » : 300h

Parcours type « Carrières publiques » : 390h

Parcours type « Pratique des droits fondamentaux » : 200h

Parcours type « Droit public fondamental » : 200h

Parcours type « Droit immobilier public et privé » : 290h

Parcours type « Théorie du droit » : 200h

Parcours type « Droit de la reconstruction des Etats » : 200h

Parcours type « administration de la défense » : 679h

Parcours type « Finances publiques et fiscalité » : 265h

Parcours type « droit et management public des CT » : 270h

Enseignement d'une langue étrangère en master 1, une UE est consacré au développement de compétences linguistiques (TD de 24h, 2 ECTS)

Enseignement disciplinaire en langue étrangère en master 1 (semestre 2) un enseignement de 24h, mutualisé avec d'autres mentions de master, est proposé en anglais aux étudiants (UE obligatoire).

**Lieux de la
formation :**

Faculté de droit et de science politique – site d'Aix-en-Provence

**Liens avec la
recherche :**

La formation dispensée aux étudiants dans le cadre du Master « Droit public » s'appuie sur les **équipes de recherches des centres de recherches dédiés à la discipline au sein de la FDSP**. La totalité des enseignements disciplinaires en M1 sont assurés par des enseignants chercheurs de ces centres ; la majorité des enseignements disciplinaires en M2 le sont par ces mêmes enseignants chercheurs.

A ces centres de recherches, il faut ajouter divers centres et organismes extérieurs (tantôt composantes d'AMU tantôt extérieurs mais liés à AMU par des conventions de partenariat) qui contribuent à la formation en assurant des enseignements figurant dans les parcours types

Nom du laboratoire ou de l'organisme	Sigle	N°	Directeur	Adresse
Centres de recherches de la FDSP				
Institut Louis Favoreu – Groupe d'études et de recherches comparées sur la justice constitutionnelle	ILF-GERJC	UMR 7318 DICE	Xavier Philippe	3 av. R. Schuman 13628 Aix en Provence Cedex 1
Centre de Recherches Administratives	CRA	EA893	Florian Linditch	3 av. R. Schuman 13628 Aix en Provence Cedex 1
Laboratoire de théorie du droit	LTD	EA 892	Jean-Yves Chérot	3 av. R. Schuman, 13628 Aix-en-Pce cedex 1
Centre d'études fiscales et financières	CEFF	EA 891	Thierry Lambert	3 av. R. Schuman, 13628 Aix-en-Pce cedex 01
Le Groupe de Recherches et d'Etude du Droit de l'Immobilier, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction	GRE DIAUC	EA 3786	Laetitia Tranchant	Espace Poncet 2 avenue Henri Poncet 13100 Aix-en- Provence
Centres de recherches AMU (hors FDSP)				
Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix-Marseille	CERGAM		Pierre-Xavier Meschi	Clos Guiot Puyncard 13089 Aix en Provence Cedex 2
Institut d'Etudes politiques d'Aix-en-Provence	CHERPA	EA 4261	Rostane Mehdi	25 rue Gaston de Saporta, 13625 Aix-en-Pce cedex 01
Organismes extérieurs				
Ecole de commissaires des armées – ministère de la défense	ECA	-	-	Chemin de Saint Jean 13661 Salon Air

Lien entre les divers centres de recherche et les parcours types de la mention : les parcours types de la mention relèvent principalement d'un ou plusieurs centres de recherche d'AMU (FDSP pour les parcours propres et en double rattachement ; composantes d'AMU ou partenaire conventionné pour les parcours types en co-accréditation)

Parcours type	Centre(s) de recherche responsable(s) du parcours type
Parcours propres à la mention	
« Droit public des affaires et contrats publics »	CRA
« Droit et pratique des contentieux publics »	ILF
« Pratique des droits fondamentaux »	ILF
« Droit public fondamental »	ILF-CRA
Parcours co-accrédités ou conventionnés (partenariats extérieurs)	
« Carrières publiques »	CHERPA
« Droit et administration de la défense »	ECA-CRA
« Droit et management publics des CT »	CERGAM

Liens avec le monde socio-économique :

Parcours en double rattachement	
« Théorie du droit »	LTD
« droit immobilier public et privé »	GREDIAUC
« finances publiques et fiscalité »	CEFF
« droit de la reconstruction des Etats »	ILF

Stage de l'étudiant : En master 1, dans le cadre du second semestre, les étudiants peuvent choisir de réaliser un stage professionnel. Le stage doit être d'une durée de trois semaines minimum consécutives. Le stage doit être trouvé par l'étudiant lui-même, ce qui le conduit à s'initier à la recherche d'un emploi, et lui permet d'affiner son orientation professionnelle. Mais l'Université reste à la disposition des étudiants pour les assister dans cette recherche (SUIO : service universitaire d'insertion et d'orientation), et le stage est réalisé sous couvert d'une convention de stage signée par le directeur de l'institution d'accueil et par le Doyen de la faculté de droit. A la fin du stage, les étudiants doivent réaliser un rapport de stage, sous la direction d'un tuteur, désigné parmi les enseignants. En master 2, l'étudiant a toujours la possibilité d'effectuer un stage quel que soit son parcours types (de 2 à 4 mois) ; il est obligatoire pour 2 parcours (« droit et pratique des contentieux publics », « droit public des affaires et contrats publics »).

Enseignements par des « professionnels du droit » : Une part importante des enseignements des parcours types est assurée par des représentants du monde professionnel (avocat, magistrat, fonctionnaires) (cf. rubrique dédiée infra). La tradition judiciaire de la région aixoise et marseillaise ainsi que l'existence de structures administratives de taille importante facilite le contact et l'intervention des agents de ces collectivités (Conseil régional, départemental, métropole, sociétés d'économie mixte...). En outre, par le biais des colloques et manifestations organisées par les deux laboratoires de recherche, les étudiants peuvent bénéficier d'un regard professionnel sur le sujet retenu et entrer directement en contact avec les professionnels afin notamment de nouer des liens dans le but de trouver des stages. Enfin, un certain nombre d'enseignants-chercheurs, qui interviennent dans les Masters 2, exercent également la profession d'avocat.

Par ailleurs, le conseil de perfectionnement constitue un lieu d'échanges et de préconisations réunissant tous les acteurs impliqués dans une formation ou un groupe de formation (acteurs de la composante mais aussi extérieurs à l'établissement). Sa finalité est d'identifier les améliorations à apporter à une formation, favoriser l'adaptation de la formation aux contextes d'insertion professionnelle des diplômés, rendre plus lisible les compétences professionnelles transversales auxquelles prépare une formation. Ce conseil est toujours composé d'enseignants chercheurs, de personnels administratifs, d'étudiants ou anciens étudiants, et de professionnels.

Effectifs attendus :

200 – 250 étudiants sur la totalité du master (en n'intégrant seulement les parcours types propres de la mention) Dans le détail : le master 1 comporte de 100 à 130 étudiants, en Master 2, chaque parcours propres à la mention comporte de 20 à 50 étudiants

Pour les Licences professionnelles, origine des publics :

Sans objet

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation	Grade	Nombre	Section CNU / discipline pour le 2 nd degré
	PR	4	01
PR	24	02	
PR	1	03	
PR	4	04	
MCF	6	01	
MCF	23	02	
MCF	1	03	
MCF	2	05	

Apport des
représentants du
monde
socioprofessionnel
participent à la
formation

MCF	2	09
PRAG	1	

Préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants

Statut professionnel	Nombre	employeur
Avocat	8	
Officiers et personnel civil des ministères	22	Ministère de la défense
Magistrat (administratif ou financier)	7	Tribunal administratif, cour administrative d'appel, Chambre régionale des comptes
Fonctionnaire territorial (Administrateurs territoriaux, Directeurs territoriaux)	14	CD13, Métropole Aix Marseille Provence, Ville d'Aix-en-Provence, ville de Toulon,...
Directeur Qualité	1	Ville de Besançon
Chef de service contrôle de gestion	1	CR PACA
Responsable Prospective	1	EP Euroméditerranée

Pourcentage des heures d'enseignement effectuées par les intervenants professionnels sur le total des heures de la formation de la mention : 40%

Personnel de
soutien à la
formation et
modalités
d'organisation de
ce soutien

Catégories (IGR, IGE, tuteurs, etc.)	Nombre	Fonctions exercées	Quotité de travail pour la formation
Directeur de recherche	1	Enseignement	
Chargé de recherche	1	Enseignement	
BIATSS	8	Gestionnaires administratives de diplômes	100%

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

La mention du master est accréditée par AMU pour la FDSP. Au sein de cette mention 3 parcours types sont cependant co-accrédités ou en partenariat :

- parcours type « Droit et management public des collectivités territoriales » co-accrédité FDSP-IMPGT (institut de management public et de gouvernance territorial (AMU))
- Parcours type « carrières publiques » FDSP- en partenariat avec l'IEP d'Aix-en-Provence (institut d'études politiques)
- Parcours type « droit et administration de la défense » : convention de partenariat AMU-Ministère de la Défense

Tableau mis en forme

Internationalisation des formations

Partenariat entre AMU et l'Université d'Ottawa qui concerne le parcours « théorie du droit » pour une formation avec double diplôme Master/LLM. Cela concerne l'accueil d'étudiants étrangers et l'envoi d'étudiants à l'étranger. Un partenariat du même ordre avec la même université est en cours de création : comportant la possibilité pour les étudiants du parcours « droit public fondamental » d'effectuer un semestre d'études au sein de l'université d'OTTAWA.

Parcours « droit de la défense » : la formation au droit des conflits armés par l'Institut international de droit humanitaire de San Remo se réalise dans le cadre d'une formation francophone au profit d'officiers étrangers et français. Quelques élèves sélectionnés bénéficient également d'un échange avec la haute école d'administration du ministère de la défense allemand de Mannheim qui forme les cadres de l'administration du ministère de la défense allemand.

Conventionnement avec une institution privée française

Sans objet

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-8

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Fiche AOF (Architecture de l'offre de formation) - Mention relations internationales (Création)

Le conseil approuve l'architecture de l'offre de formation (AOF) relative à la création du master mention relations internationales telle que proposée dans le document (fiche AOF) en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 29.6.2017

Domaine : Droit, économie, gestion

Etablissement : Aix-Marseille Université

Composante : Institut d'Etudes Politiques

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : Relations internationales

Renouvellement Restructuration Création

Champ de formation : Droit et Sciences politiques

Présentation de la formation

Intitulés des parcours-types de formation :

Le master mention Relations internationales (RI) recouvre deux parcours-types :

- Parcours-type Expertise Internationale
- Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale

Objectifs de la formation :

Le master mention Relations internationale s'assigne l'objectif de combiner, d'une part, une formation scientifique de haut niveau en relations internationales dans un cadre analytique pluridisciplinaire (histoire, science politique, économie, droit), et, d'autre part, une professionnalisation des étudiants, sous trois volets : par l'appel à des intervenants non-universitaires dans les enseignements, faisant partager leur expérience professionnelle ; par la réalisation de travaux d'expertise ou d'évaluation, sous la forme de rapports, d'articles, de projets ou d'analyses finalisées, permettant aux étudiants de se préparer aux tâches qu'ils auront à remplir dans la vie active, notamment en travaillant en groupes, en rédigeant leurs travaux en anglais ; par un stage d'au moins 3 mois, qui se clôture par la remise d'un rapport de stage qui s'apparente à un audit, ou bien par la réalisation d'un mémoire de recherche.

Parcours-type Expertise internationale

Le parcours-type *Expertise internationale* vise à former les étudiants à des métiers d'interface à l'international, d'audit, d'évaluation, ou d'expertise, plus qu'à des fonctions opérationnelles, sans toutefois écarter celles-ci. Les débouchés de l'option *Expertise en affaires internationales* (EAI) se situent pour l'essentiel au sein des entreprises engagées sur les marchés internationaux (chargé d'affaires internationales, responsable des appels d'offres internationaux, développeurs de zones géographiques...), mais aussi parmi les cabinets d'audit ou de consultants, les banques internationales, les ambassades ou les services d'expansion économique. Les débouchés de l'option *Expertise en relations internationales* (ERI) se situent quant à eux, pour une part, au sein des entreprises, mais surtout parmi les ONG, les organismes internationaux, les cabinets d'audit ou de consultants, les collectivités territoriales engagées à l'international ou encore les ambassades.

Le parcours-type *Expertise internationale* combine un approfondissement des fondamentaux relevant d'un double ancrage disciplinaire, en économie internationale et en relations internationales, et une spécialisation professionnelle dans le domaine des affaires internationales ou dans celui des relations internationales, selon l'option choisie par l'étudiant. L'option *Expertise en affaires internationales* offre une préparation à la fois théorique et professionnalisante à l'ensemble des fonctions liées à la globalisation de l'économie. Destinée à de futurs responsables polyvalents, nécessairement bilingues, voire trilingues, la formation comprend des enseignements permettant de cerner et d'analyser les défis de la globalisation en matière financière, technologique ou politique, tout en apportant un apprentissage des instruments de base de l'expertise internationale. Indépendamment des enseignements délivrés par des universitaires reconnus et par des professionnels expérimentés, l'accent est placé sur une pédagogie active prenant la forme de projets, d'un stage de cinq mois, de jeux d'entreprises, de la réalisation de rapports ou de notes, favorisant le travail en groupe et la prise de responsabilités afin de développer les aptitudes comportementales des étudiants dans le domaine très large de l'expertise en affaires internationales. L'option *Expertise en relations internationales* offre une préparation à la fois théorique et professionnalisante à l'ensemble des fonctions liées à la globalisation des relations internationales. Destinée à de futurs responsables polyvalents, nécessairement bilingues, voire trilingues, la formation comprend des enseignements permettant de cerner et d'analyser les défis de la globalisation en matière politique, diplomatique ou économique, tout en apportant les instruments de base facilitant la prise de décision et l'action à l'échelle internationale.

Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale

La formation prépare prioritairement aux carrières de cadres ou d'analystes dans le secteur de la sécurité et de la défense. Elles reposent sur la maîtrise parfaite de l'anglais et éventuellement d'autres langues, y compris rares. Ces fonctions nécessitent une bonne connaissance de la géopolitique mondiale, supposent souvent une spécialisation régionale. La formation offre l'acquisition de compétences générales pour les carrières d'encadrement dans la fonction publique du ministère de la défense et plus largement des secteurs d'activités internationales liées aux activités de sécurité (industrie de l'armement par exemple). Elle permet donc d'acquérir les outils d'analyse, d'adaptation et de prise de décision sur des situations de crises internationales. La formation comprend des aspects professionnalisants, notamment par des jeux de rôle ou de mise en situation de gestion de crise politico-militaires. Les étudiants développent des compétences en termes d'analyse, de rédaction de note de synthèse, de leadership ou de travail en équipe. Elle comprend également une préparation à la recherche (dans une logique académique et de plus en plus d'expertise après un doctorat). Pour cela, elle s'appuie sur un enseignement théorique de relations internationales et d'études stratégiques (*War Studies*). Si l'ancrage principal (notamment dans l'optique d'une poursuite d'études en doctorat) est constitué par l'histoire contemporaine, la formation est largement pluridisciplinaire (droit international, science politique, économie) et a recours à des professionnels de haut niveau de la Défense et de la sécurité.

Organisation de la formation :

Les deux parcours-types de la mention relations internationales sont organisés avec 4 unités d'enseignements (UE) par semestre, soit 8 UE par année.

En M1, ce schéma d'ensemble propose d'abord aux étudiants 2 UE de tronc commun (une par semestre) permettant d'attribuer 16 crédits ECTS, et offre ensuite 6 UE (3 par semestre) regroupant des enseignements spécialisés ou de

caractère méthodologique propres à chaque parcours-type, et conduisant à l'attribution des 44 crédits ECTS restants.

Si les UE méthodologiques relèvent spécifiquement de chaque parcours-type en respectant les ancrages disciplinaires, les UE de spécialisation répondent aux exigences de mutualisation entre les parcours et de modularité (choix possibles entre plusieurs cours au sein d'une UE) afin de permettre une spécialisation progressive des étudiants.

En M2, dans le parcours Expertise internationale, on conserve le schéma des 4 UE par semestre, soit 8 UE par an. Le parcours Géostratégie, défense et sécurité internationale est constitué de 10 UE ; le mémoire est la 10^e UE. Ces UE deviennent donc spécifiques à chaque parcours-type, voire à chaque option, compte tenu des exigences de spécialisation et de professionnalisation des étudiants.

Le M1 est ouvert aux étudiants de l'IEP d'Aix-en-Provence ayant réussi le concours d'entrée en 1^{ère}, en 2^{ème} ou en 4^{ème} année du cursus IEP et ayant validé 180 crédits ECTS. L'accès en M2 est de droit pour les étudiants de M1 ayant validé leurs 60 crédits ECTS, et se trouve assujéti à une sélection sur dossier pour les étudiants ayant suivi d'autres cursus et disposant de 240 crédits ECTS.

Modalités d'enseignement :

Le parcours-type Expertise internationale, option Expertise en affaires internationales, est également proposé en alternance pour le M2, en contrat d'apprentissage, suite à l'accréditation attribuée par le CFA EPURE-PACA et par la Région PACA (24 places dès la rentrée 2017).

Le parcours-type Géostratégie, défense et sécurité est proposé dans le cadre du double diplôme avec l'Ecole de l'Air. Il accueille un petit effectif (5-6) d'élèves-officiers.

Volume horaire de la formation :

Volume horaire par étudiant et par an de la mention relations internationales

Parcours-type Expertise internationale

M1, Option ERI ou EAI : 360 H

M2, Option ERI : 360 H

M2, Option EAI : 330 H

M2, Option EAI en apprentissage : 465 H

Volume horaire par étudiant d'enseignement de langue étrangère :

M1 et M2 ERI : 80 H

M1 et M2 EAI : 80 H

M1 et M2 EAI en apprentissage : 100 H

Volume horaire par étudiant d'enseignement disciplinaire en langues étrangères :

M1 et M2 ERI : 60 H

M1 et M2 EAI : 100 H

M1 et M2 EAI en apprentissage : 120 H

Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale

M1 : 360 H

M2 : 248 H (en présentiel)

	<p>Volume horaire par étudiant d'enseignement de langue étrangère : M1 et M2 : 60 H obligatoires + 15 H facultatives</p> <p>Volume horaire par étudiant d'enseignement disciplinaire en langues étrangères : M1 et M2 : environ 25%</p>
Lieux de la formation :	<p>Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence Site de Saporta : 25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence Espace Philippe Seguin : 31 avenue Jean Dalmas 13080 Aix-en-Provence</p>
Liens avec la recherche :	<p>Les activités de recherche des enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix sont au cœur des contenus d'enseignements, les universitaires assurant environ 90% des enseignements de M1 et 50% des enseignements de M2. Les pôles de recherche du CHERPA (EA 4261), l'unité de recherche de l'Établissement, recouvrent plusieurs programmes axés sur les relations internationales dans une perspective pluridisciplinaire associant à titre principal des politistes, des historiens, des juristes et des économistes, notamment dans l'analyse des questions de gouvernance européenne ou internationale, de géostratégie, de globalisation, de compétitivité, de règles internationales, d'évaluation de projets ou d'émergence de normes transnationales.</p>
Liens avec le monde socio-économique :	<ul style="list-style-type: none">▪ CMA-CGM▪ Airbus Hélicopters▪ SNCF▪ Gemalto▪ L'Oréal▪ Paris 2024 (Comité des JO)▪ Axa▪ Amundi Asset Management▪ Canal +▪ Malakoff Méderic▪ Capgemini▪ Effage▪ Groupe GEOS▪ CIC Lyonnaise de Banque▪ BNP Paribas▪ UNESCO▪ COFACE▪ Safran▪ DCNS Group▪ IHEDN
Effectifs attendus :	<p>Effectifs moyens Master 1 et Master 2 en 2015-2016 et 2016-2017 : 241 étudiants</p> <p>Parcours-type Expertise internationale Effectifs 2016-2017 : M1 : 77 M2 ERI : 42 M2 EAI : 35 M2 EAI en apprentissage : 13</p>

Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale

Effectifs 2016-2017 :

M1 : 43

M2 : 29

Pour les Licences professionnelles,
origine des publics :

Présentation de l'équipe pédagogique

**Potentiel enseignants-chercheurs et
enseignants de l'établissement
participant à la formation**

Enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement :

Grade	Nombre	Section CNU
PR	1	01
PR	2	02
PR	3	04
PR	2	05
PR	1	22
MCF	1	02
MCF	3	04
MCF	1	05
MCF	2	06
MCF	1	19
MCF	1	22
MCF	1	27
MCF	1	71
PRAG	1	Anglais
PRAG	1	Arabe
PRAG	1	Sciences de gestion
ATER	1	Histoire

Enseignants-chercheurs ou chercheurs affectés à d'autres établissements :

Grade	Nombre	Section CNU
PR	1	02
PR	1	04
PR	1	05
PR	2	22
MCF	1	01
MCF	1	19
MCF	1	22
PRAG	2	Histoire
PRAG	1	Anglais

**Apport des représentants du monde
socioprofessionnel participant à la
formation**

**Volume horaire par étudiant et par an d'enseignements assurés par des
professionnels**

Parcours type 1 : Expertise internationale

M1	40 H / 360 H	11%
M2	170 H / entre 330 H et 360 H	soit 51% et 47%
M2 EAI en alternance	290 H / 500 H	58%

Parcours type 2 : Géostratégie, défense et sécurité internationale

M1	40 H / 360 H	11%
M2	130 h / 248 H (en présentiel)	52%

Professionnels intervenant dans la mention Relations internationales

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Chef d'entreprise	1	Take off
Directeur du département marketing	1	Kedge Business School
Consultant	1	Conseil et développement ARAN
Vice-président	1	Sogeti Hightech
Ex haut-fonctionnaire international	1	Trésor
Inspecteur des finances	1	DGFIP
Délégué général	1	Centre d'étude prospective stratégique
Politologue	1	IRIS
Chargée de mission	1	Agence française de développement
Officiers supérieurs	6	Ministère de la défense
Docteur en Histoire, Spécialiste de l'histoire militaire	1	Ex-militaire
Directrice de l'Observatoire de la vie politique Turque	1	CNRS
Directrice de recherche	1	CNRS
Chargé de recherche	2	CNRS
Sales manager	1	Safran
Consultant sécurité et intelligence économique	1	Ex-DGSE
Fonctionnaires des forces de sécurité	2	DGSE-DGSI

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Catégorie	Nombre	Fonctions exercées	Quotité de travail pour la formation
ATRF2	1	Gestionnaire scolarité	80%
ATRF2	1	Gestionnaire scolarité	40%
TECH RF	1	Adjointe pôle études	10%
IGE	1	Ingénierie pédagogique	10%
ATRF 2	1	Patrimoine, logistique, prévention	50%

De manière classique, les gestionnaires de Masters assurent, en liaison avec le responsable pédagogique, l'organisation des emplois du temps et le suivi des étudiants, notamment dans la recherche et le bon déroulement des stages, lorsqu'ils sont prévus dans le cursus. Ils mettent en œuvre matériellement les modalités des contrôles des connaissances attachées au diplôme préparé pour, in fine, établir les procès-verbaux de délibération des jurys d'examen. Leur action est supervisée par le responsable du pôle études de la Direction de la formation et des études, assisté de deux adjoints.

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Un partenariat est noué avec l'Ecole de l'air de Salon pour le parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale, mais sans que cela débouche sur une co-accréditation.

Internationalisation des formations

Parcours-type Expertise internationale

- Sans que cela soit obligatoire, entre 50% et 60% des stages réalisés de M2 ERI et EAI sont réalisés à l'étranger
- Adossement au cursus franco-allemand de Sciences Po Aix
- Discussions en cours dans le cadre du projet de cursus franco-marocain et du projet de coopération intégrée avec l'Ecole de la Gouvernance Economique (EGE) de Rabat
- A horizon 2020, il est envisagé de contribuer à la mise en place d'un Master conjoint Erasmus Mundus *Expertise in International Affairs* dans le cadre d'*Erasmus+*, le programme de l'Union européenne pour l'éducation et la formation

Parcours-type Géostratégie, défense et sécurité internationale

- Entre 50 et 60 % des stages effectués en M2 sont effectués à l'étranger. De façon épisodique, des étudiants effectuent un semestre académique à l'étranger avec le statut de *visiting student*.
- Projet en cours d'école d'été régulière avec l'université d'Abidjan dans le cadre d'une convention cadre signée avec l'IEP
- Projet de double diplôme à l'horizon 2020 avec l'un des masters de Relations internationales de l'université de Warwick partenaire de l'IEP

Conventionnement avec une institution privée française

Néant.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-9

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu Vu le règlement des études de l'institut ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Fiche AOF (Architecture de l'offre de formation) - Mention Science politique (Création)

Le conseil approuve l'architecture de l'offre de formation (AOF) relative à la création du master mention Science politique telle que proposée dans le document (fiche AOF) en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE : 29.6.2017

Domaine : Droit, économie, gestion

Etablissement : Aix-Marseille Université

Composante : Institut d'Etudes Politiques

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : Science politique

Renouvellement Restructuration Création

Champ de formation : Droit et Sciences politiques

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

Parcours type 1 : Métiers de l'information : communication, lobbying, médias

Parcours type 2 : Politiques européennes et action transnationale

Parcours type 3 : Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Mondes arabes et musulmans-Amérique Latine-Europe)

Objectifs de la formation :

Objectifs

La mention de master Science Politique de Sciences Po Aix vise à proposer aux étudiants de l'Institut un choix de formations 1) aux métiers de l'information, 2) aux métiers de l'action et des affaires publiques transnationales et 3) aux métiers de la recherche et de l'expertise liées aux mutations sociopolitiques des sociétés contemporaines. Aujourd'hui, l'action des décideurs publics ne procède plus uniquement de la légitimité statutaire de leur mandat ou des cadres juridiques. L'acceptabilité sociale de leurs actions doit de plus en plus composer avec les nouveaux principes et les injonctions dans l'air du temps : conception participative des politiques publiques, pressions des médias et de l'opinion, mobilisations collectives, attention croissante aux critères de durabilité et de responsabilité des choix publics, appui sur une expertise de type scientifique. Le master Science politique a pour objectif de former les étudiants à la maîtrise de ces nouveaux enjeux comme des outils, instruments qui ont été conçus pour les mettre en œuvre et les opérationnaliser. Trois parcours-type sont proposés au sein de ce master : Métiers de l'information (MI), Politiques européennes et action transnationale (PEAT) et Dynamiques Politiques et Mutations des Sociétés (DPMS).

Le parcours « Métiers de l'information » articule dans un même espace pédagogique expertise politique, journalistique et communicationnelle. Il a pour objectif de former les étudiants à la maîtrise des enjeux de gouvernance multi-niveaux et des stratégies économique, numérique et politique de production, d'organisation et de diffusion de l'information. Il est organisé en 3 options, Communication publique et politique, Lobbying, Conseil et Stratégie et Métiers du journalisme et enjeux internationaux.

Le parcours « Politiques européennes et action transnationale » est focalisé sur les politiques déployées par l'Union européenne mais attentif également aux

relations extérieures et aux projets de coopération internationale des collectivités locales (villes, métropoles, régions). Les modules d'enseignement ciblent des savoirs et des savoir-faire liés à l'imbrication croissante des différentes échelles de gouvernement, imbrication qui impose aux acteurs de la décision de composer avec les logiques de la gouvernance multi-niveaux et de la coordination multi-acteurs (autorités publiques, groupes de pression, ONG).

Le parcours « Dynamiques politiques et mutations des sociétés », issu d'une longue tradition d'études comparatives à Sciences Po Aix qui a toujours privilégié une ouverture sur le Monde arabe, l'Amérique latine et l'Europe méditerranéenne, vise à former les étudiants à une politique comparée envisagée non seulement comme une méthode d'analyse essentielle des sciences

Compétences

Les compétences acquises grâce au master "Science politique" concernent selon le parcours choisi, principalement :

- la connaissance des processus décisionnels et les enjeux de gouvernance multi-niveaux ;
- la connaissance des enjeux de la communication publique et de l'information numérique ;
- la connaissance de l'économie de l'entreprise, de la presse et de la publicité ainsi que de leurs environnements institutionnels et réglementaires;
- la maîtrise des méthodologies qualitatives (entretien, observation, etc.) et quantitatives (constitution et traitement de BDD) des sciences sociales;
- la maîtrise des genres journalistiques et des nouveaux formats ;
- la maîtrise des outils nécessaires à l'élaboration des campagnes de communication publique, électorale et/ou de lobbying ;
- la maîtrise des instruments d'aide à la décision (veille informationnelle, stratégie d'influence, rédaction de notes d'alerte, de positionnement, analyse des controverses, recommandations stratégiques, document d'analyse de l'opinion médias et web) ;
- la capacité à repérer et analyser les relais d'opinion et leur influence, à organiser des stratégies de concertation avec les parties prenantes, les plaidoyers.

Débouchés par parcours

Parcours-type 1 : Métiers de l'information : communication, lobbying, médias

- Chargé de mission (cabinets des exécutifs publics et privés)
- Directeur de la communication (communication institutionnelle, événementielle, communication de crise et communication web)
- Consultant et chargés d'études (stratégie, communication, relations médias)
- Chargé de relations et affaires publiques
- Journaliste et rédacteur (presse, radio, TV, web)
- Chef de projet médias et multimédias

Poursuite d'études

Doctorat en sciences de l'information et de la communication à l'IRSIC - EA 4262
Doctorat en science politique au Laboratoire CHERPA - EA 4261

Parcours-type 2 : Politiques européennes et action transnationale

- Chargé d'études, de mission, de projet dans les services internationaux des collectivités locales
- Chargé d'études, de mission, de projet dans les services affaires publiques des organisations internationales publiques (UE) ou privées (ONG, etc.)
- Chef de projets Développement à l'international

- Conseiller en programmation et en stratégie territoriale dans l'espace euroméditerranéen (culture, éducation, environnement, urbanisme...)

Poursuite d'études

Doctorat en science politique (notamment au Laboratoire CHERPA - EA 4261) ou en science sociale

Parcours-type 3 : Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Mondes arabes et musulmans-Amérique Latine-Europe)

- Enseignement supérieur (universités françaises et étrangères)
- Recherches en sciences sociales (CNRS, IRD, Institut français à l'étranger, etc.)
- Expertise internationale dans le cadre de Think Tanks, Organisation non gouvernementales, organisations politiques et partisanes.

Poursuite d'études

Doctorat en science politique (notamment au Laboratoire CHERPA - EA 4261) ou en science sociale en vue des concours MCF/CNRS/IRD.

Experts/consultants en questions religieuses au national comme à l'international (minorités, conflits, radicalisation...).

Organisation de la formation :

Au niveau du Master 1, les trois parcours-types sont fortement mutualisés autour de modules d'enseignement transversaux (Internationalisation de l'action publique et politique ; Controverses politiques ; Enjeux politiques contemporains). Toujours au sein des maquettes de M1, sont proposés au sein des parcours-types des cours électifs correspondant aux options de spécialisation offertes au niveau M2.

Au niveau du Master 2, la formation est spécialisée en fonction des parcours-type tout en conservant des espaces pédagogiques communs aux parcours-types (entre 10 et 20%).

En fonction des parcours, la formation offre la possibilité de réaliser un stage long entre 3 et 6 mois qui peut se dérouler à l'étranger ou en France. Ce stage prend la forme d'une enquête de terrain pour le parcours "Dynamiques Politiques et Mutations des Sociétés" et d'un stage professionnel pour les parcours type "Métiers de l'information" et "Politiques Européennes et Action Transnationale".

Des modules de spécialisation internes à chaque parcours-type sont proposés comprenant des unités d'enseignements généralistes et professionnalisantes.

Au niveau du parcours-type "Métiers de l'information", 3 options sont proposées et dispensées par des enseignants de l'EJCAM et de Sciences Po Aix : communication publique et politique, Lobbying conseil stratégie et métiers du journalisme et enjeux internationaux.

Au niveau du parcours-type Politiques européennes et action transnationale, 2 options sont proposées : « Métiers des politiques européennes » et « Métiers de la coopération décentralisée - projets euroméditerranéens »

Au niveau du parcours-type « Dynamiques Politiques et Mutations des Sociétés », 2 options sont proposées : « Engagements, mobilisations et transitions politiques » et « Religion, Politique et Société ».

Modalités d'enseignement :

Le master "Science politique" propose dans ces différents parcours types d'intégrer les étudiants à la conduite de projet professionnel encadré par les

équipes pédagogiques des différentes spécialités et des intervenants professionnels. Ces modules prennent la forme en master 2 de Projets Professionnels en Contexte Pédagogique (PPCP) et sont validés par des crédits ECTS.

La finalité du PPCP est la mobilisation par les étudiants de l'ensemble des connaissances et compétences déjà acquises, et l'acquisition de connaissances et compétences complémentaires, durant le déroulement de la formation, dans un projet pédagogique lié à une activité professionnelle en vraie grandeur (organisation de journées d'études professionnelles pilotées par les étudiants ; conception, réalisation et édition du journal du master Métiers de l'information ; pilotage d'ateliers de controverses et de débats avec la société civile ; mission d'études et de conseils ; masterclass, etc.).

Volume horaire de la formation :

Volume horaire par étudiant de la mention : 600 H

Volume horaire par étudiant du parcours type 1 : 600 H

Volume horaire par étudiant du parcours type 2 : 600 H

Volume horaire par étudiant du parcours type 3 : 600 H

Volume horaire par étudiant d'enseignement de langue étrangère : 80 H

Lieux de la formation :

Institut d'Etudes Politiques

Site de Saporta : 25 rue Gaston de Saporta 13625 Aix-en-Provence

Espace Philippe Seguin : 31 avenue Jean Dalmas 13080 Aix-en-Provence

Liens avec la recherche :

De façon prioritaire, les liens avec la recherche des formations de la mention "science politique" s'effectuent dans le cadre du laboratoire **Croyances, Histoire, Espaces, Régulation politique et administrative / CHERPA - EA 4261**. Cette équipe accueille des enseignants-chercheurs membres des trois pôles animés par des politistes et des sociologues du religieux au sein du CHERPA : Mobilisation, expertises et processus politiques, Savoirs et ingénierie du gouvernement, Gouverner la religion.

Selon les parcours-types, les enseignants sont conçus et dispensés en concertation avec des enseignants-chercheurs et chercheurs d'autres laboratoires du site.

Pour le Parcours-type 1 (Métiers de l'information), le laboratoire partenaire est l'Institut de Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication Aix-Marseille / **IRSIC EA 3273**.

Pour le Parcours-type 2 (Politiques européennes et action transnationale), le laboratoire partenaire est le centre Droits international, comparé et européen / **DICE - UMR 7318**.

Pour le Parcours-type 3 « Dynamiques politiques et mutations des sociétés », les laboratoires partenaires sont l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman / **IREMAM** - UMR 7310 ainsi que l'Institut d'Ethnologie Méditerranéenne, Européenne et Comparative / **IDEMEC - UMR 7307**.

Liens avec le monde socio-économique :

Le master "science politique" consolide chaque année des partenariats pédagogiques autour de thématiques ou de programmes spécifiques avec des partenaires socio-économiques dont notamment le Conseil régional PACA (programme "les fabriques de la connaissance"), l'Institut de Recherche et de Développement, le Grand Port de Marseille, le réseau Cap Com, réseaux professionnels des communicants publics.

Effectifs attendus :

Effectifs moyens Master 1 et Master 2 pour 2015-2016 et 2016-2017 : 141 étudiants

Afin de maintenir le meilleur encadrement (pédagogie interactive, travaux de groupes, montage de projets, suivi individualisé des stages), l'effectif visé reste dans un étiage de 15-20 étudiants par option de M2 dans le Parcours-type Métiers de l'information et 10-15 étudiants par option de M2 dans les Parcours-types Politiques européennes et action transnationale et Dynamiques politiques et mutations des sociétés.

Effectifs moyens Master 1 : 60 étudiants

Effectifs moyens Master 2 : 100 étudiants

En Master 2

Parcours type Métiers de l'information :

- Communication publique et politique : 15 à 20 étudiants maximum
- Lobbying, conseil et stratégie : 15 à 20 étudiants maximum
- Métiers du journalisme et enjeux internationaux : 20 étudiants maximum

Parcours-type Politiques européennes et action transnationale

- « Métiers des politiques européennes » : 15 à 20 étudiants maximum
- « Métiers de la coopération décentralisée - projets euroméditerranéens » : 15 à 20 étudiants maximum

Parcours type Dynamiques politiques et mutations des sociétés

- « Engagements, mobilisations et transitions politiques, » : 15 à 20 étudiants
- « Religion, Politique et Société » : 15 à 20 étudiants

Pour les Licences professionnelles,
origine des publics :

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement :

Grade	Nombre	Section CNU
PR	4	02
PR	4	04
PR	1	05
PR	1	14
PR	1	19
PR	1	22
PR	2	71
MCF	1	01
MCF	6	04
MCF	1	06
MCF	1	09
MCF	2	19
MCF	1	22

MCF	2	23
MCF	3	71
PRAG	1	Anglais
PRAG	1	Allemand
PRAG	1	Arabe
ATER	5	04

Enseignants-chercheurs ou chercheurs affectés à d'autres établissements :

Grade	Nombre	Section CNU
PR	2	04
PR	1	06
MCF	2	04
MCF	1	19
MCF	1	22

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Digital Media Senior Analyst	1	Digimind
Général (ER)	1	Ministère de la Défense
Chargée de mission coopération multilatérale	1	Ville de Marseille
Administrateur territorial, Directeur des finances	1	Conseil régional
Administrateur territorial en charge de la prospective	1	Conseil régional
Consultant	1	Arcturus Group
DR	1	CNRS LEST (AMU)
DR	1	CNRS LAMES (AMU)
DR	1	CNRS IDEMEC (AMU)
CR	1	CNRS CERAPS
CR	4	CNRS IREMAM (AMU)
CR	1	CNRS CERI
Business developer	1	Port de Marseille Fos
Chef d'entreprise	1	Devisual
Consultant	1	Eclectic experience
Consultant	1	ARENES
Ecrivain, journaliste	1	indépendant
Journaliste	2	Nouvel obs
Attaché Parlementaire	1	Ass. Nat.
Webdesigner	1	Humanbooster
cofondateur	1	Dataactivist
Engagement & Strategic Project Director	1	Maincare Solutions
Producteur-Animateur	1	Atout Santé
Freelance Consultant	1	indépendant
Journaliste	1	Humanité
Conseiller Communication et Médias	1	Conseil départemental de l'Isère
Head of Eastern Europe & Central Asia desk	1	Reporters Without Borders

Master 2

Parcours-type Métiers de l'information

Entre 50 % et 60% des unités d'enseignements du semestre 3 et 70 à 80 % du semestre 4 sont assurées par des intervenants professionnels ou co-portés par des enseignants et des acteurs issus des secteurs d'activités professionnelles visés par les étudiants du master MI.

Parcours-type Politiques européennes et action transnationale

À partir de la deuxième année du parcours-type, une part des enseignements est assurée par des intervenants exerçant leur activité professionnelle dans des institutions internationales collectivités publiques concernées par la transnationalisation de l'action publique : Région PACA (direction des finances et contrôle de gestion, Département des relations européennes et méditerranéennes), Ville de Marseille (Service des Relations internationales) mais aussi cabinets de conseil en développement international et relations publiques.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Catégorie	Nombre	Fonctions exercées	Quotité de travail pour la formation
ATRF2	1	Gestionnaire scolarité	80%
ATRF2	1	Gestionnaire scolarité	50%
TECH RF	1	Adjointe pôle études	10%
IGE	1	Ingénierie pédagogique	10%
ATRF 2	1	Patrimoine, logistique, prévention	50%

De manière classique, les gestionnaires de Masters assurent, en liaison avec le responsable pédagogique, l'organisation des emplois du temps et le suivi des étudiants, notamment dans la recherche et le bon déroulement des stages, lorsqu'ils sont prévus dans le cursus. Ils mettent en œuvre matériellement les modalités des contrôles des connaissances attachées au diplôme préparé pour, in fine, établir les procès-verbaux de délibération des jurys d'examen. Leur action est supervisée par le responsable du pôle études de la Direction de la formation et des études, assisté de deux adjoints.

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Internationalisation des formations

- Sans que cela soit obligatoire, entre 30% et 40% des stages sont réalisés à l'étranger (dont la quasi totalité pour le parcours DPMS)
- Adossement au cursus franco-allemand
- Discussions en cours dans le cadre du projet de cursus franco-marocain et du projet de coopération intégrée avec l'École de la Gouvernance Economique (EGE) de Rabat
- Discussion en cours en vue d'une coopération avec l'Université Libre de Bruxelles

Conventionnement avec une institution privée française

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-10

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Fiche AOF (Architecture de l'offre de formation) - Mention Comptabilité-Contrôle-Audit (Création)

Le conseil approuve l'architecture de l'offre de formation (AOF) relative à la création du master mention Comptabilité-Contrôle-Audit telle que proposée dans le document (fiche AOF) en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

	Domaine
--	---------

Formulaire AOF 1 – Dossier d'accréditation

ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION

Licence générale et professionnelle, master

Établissement : Aix-Marseille Université

Composante : Faculté d'Économie Gestion

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA)

Renouvellement Restructuration Création

Champ de formation : GESTION

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

- Parcours-type 1 M2-CCA « Comptabilité-Contrôle-Audit »
- Parcours-type 2 M2-CAC « Contrôle Audit Conseil »
- Parcours-type 3 M2-AL « Audit légal & Commissariat aux Comptes »

Objectifs de la formation :

La mention *Comptabilité-Contrôle-Audit (CCA)* vise à former des cadres de haut niveau dans les domaines de l'expertise comptable, du contrôle de gestion, de l'audit et du conseil.

- La première année du Master a pour objectif de donner aux étudiants ayant déjà acquis les connaissances de base indispensables en Droit - Économie - Gestion un enseignement plus approfondi en Comptabilité, audit, contrôle et conseil. À l'issue de cette première année, les étudiants doivent être capables d'avoir une vision globale du fonctionnement des entreprises et de résoudre des problèmes complexes et transversaux. Ils doivent avoir une capacité d'initiative et d'autonomie décisionnelle qui les rend apte à prétendre à des postes de responsabilités.

Les étudiants doivent :

- Maîtriser la logique financière en termes de finance de marché,
- Maîtriser les principales opérations comptables complexes,
- Connaître les principes fondamentaux de consolidation
- Avoir perfectionné leur maîtrise de l'outil informatique,
- les bases du raisonnement stratégique,
- Avoir développé leur compétence en matière de contrôle de gestion...

- La deuxième année de Master permet aux étudiants d'acquérir des compétences « métiers » qu'ils pourront mettre en œuvre dès leur stage de fin d'études et l'élaboration de leur travail de recherche.

- Les trois parcours-type de la mention permettent aux étudiants qui vont se présenter sur le marché du travail d'acquérir des compétences techniques indispensables dans chaque profession mais également de développer des aptitudes personnelles nécessaires pour intégrer différentes structures : entreprises et groupes industriels, établissements de crédit, compagnies d'assurance, sociétés de capital-risque, cabinets d'expertise comptable, cabinets en gestion de patrimoine, cabinets de conseils et d'audit.

Les trois parcours-type de la mention CCA sont :

- Le parcours-type **Comptabilité, Contrôle, Audit (CCA)** constitue parcours de référence dans la formation universitaire à l'expertise comptable. C'est une spécialité qui forme en deux années des spécialistes de la comptabilité, de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes.

Les compétences acquises dans le parcours-type-CCA sont :

- Savoir analyser et rédiger un contrat courant, identifier les situations susceptibles d'entraîner des conséquences pénales, estimer les conséquences fiscales d'opérations courantes, assister une entreprise dans le cadre d'une procédure de vérification, connaître les obligations juridiques d'un groupe de sociétés, savoir mettre en œuvre les obligations découlant d'une procédure collective...
 - Analyser la performance d'un instrument financier et savoir quantifier le risque, interpréter les états financiers consolidés, participer à la construction d'un pilotage par la valeur, savoir utiliser les modèles de valorisation de l'entreprise, étudier la rentabilité d'un projet d'investissement, analyser les pratiques de gouvernance...
 - Repérer et qualifier les choix stratégiques d'une organisation, exploiter et créer le contrôle de gestion et les budgets pour aider aux prises de décisions...
 - Être en mesure de participer à la réalisation ou à la révision du traitement comptable des opérations liées aux restructurations et des opérations de consolidation, être capable de participer à la mise en place d'un système de contrôle interne...
 - Être en mesure de participer à la définition d'un projet de système d'information, savoir définir un cahier des charges d'un progiciel de gestion intégré et savoir l'exploiter...
 - À travers l'étude des grands débats économiques et financiers être en mesure de comprendre les stratégies de l'entreprise à la lecture des différents modèles théoriques, Connaître les principaux mécanismes de protection sociale, maîtriser l'expression orale sur les questions précédentes en français et en anglais...
 - Être capable de travailler en groupe sur des dossiers et de restituer ce travail, savoir rechercher l'information et maîtriser la communication professionnelle, être en mesure de mettre en œuvre certains raisonnements et démarches de recherche dans le cadre d'un travail universitaire.
- Le parcours-type **Contrôle, Audit, Conseil (CAC)** permet aux diplômés d'acquérir des compétences nécessaires à exercer une fonction d'encadrement dans le domaine du contrôle de gestion, du conseil ou de l'audit interne ou externe.

Les compétences visées à la fin du M2-CAC sont :

- Appréhender et comprendre les problématiques comptable et financière
- Appréhender, comprendre et réaliser des missions de conseil, d'audit et de contrôle,
- Maîtriser et mobiliser les outils des systèmes d'information
- Adopter un comportement professionnel.

- Le parcours-type **Audit légal & commissariat aux comptes (AL-CC)** permet aux diplômés d'acquérir les compétences nécessaires en vue d'obtenir le certificat préparatoire aux fonctions de commissaire aux comptes (CPCAC) puis effectuer le stage de commissaire aux comptes.

Le mot Audit vient du latin *audire* qui signifie écouter. En économie, auditer signifie « contrôler, surveiller, inspecter, vérifier ». D'où le terme d'auditeur légal souvent utilisé pour qualifier le commissaire aux comptes. Métier passionnant, qui a du sens, enrichissant, et toujours en mouvement. Le commissaire aux comptes est un auditeur légal, il a un rôle unique et hors du commun, astucieux et hybride, il est au service du bien commun et de l'intérêt général. En effet, il exerce une mission imposée par la loi au service d'une entreprise, association, hôpital, ou université... Le commissaire aux comptes travaille dans et pour le respect des lois, il sécurise donc l'environnement

des entreprises et des tiers en formulant une opinion sur l'exactitude et la sincérité des comptes annuels de l'entité qu'il a auditée. Son action s'exerce dans des secteurs d'activités variés, tant sur le plan national qu'international.

Les compétences visées à la fin du M2-AL-CC sont :

Au-delà des compétences approfondies dans les domaines fondamentaux de la comptabilité, des systèmes d'information de gestion et techniques quantitatives de gestion, des matières juridiques et sociales, de la fiscalité de l'entreprise, de la gestion et finances des entreprises, ainsi que la maîtrise de la langue anglaise appliquée à la vie des affaires, le diplômé doit pouvoir :

- Devenir un spécialiste de l'audit légal fondé sur l'appréciation des risques, la qualité du contrôle interne, la validation des données comptables et des informations produites,
- Être à même à la suite d'un audit, d'exprimer une opinion motivée en certifiant que les comptes de l'entité sont « réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle », avec ou sans réserves, et en justifiant ses appréciations,
- Veiller lors de l'examen des états financiers d'une entité au respect des réglementations et à l'évaluation des risques du secteur de l'entité auditée,
- Disposer de bonnes capacités relationnelles et être un excellent analyste permettant la mise en place de procédures complètes afin d'effectuer un état des lieux financiers sécurisé dans un délai imparti.

Organisation de la formation :

Schéma général, portails, mutualisation des parcours types, articulation M1/M2 pour les masters, part du socle commun etc.

- La première année du parcours-type s'articule autour de deux semestres entièrement communs composés chacun de 5 d'unités d'enseignement (UE). Ces UE sont organisées de manière à respecter les exigences relatives au M2-CCA (dont le contenu des enseignements doit être en cohérence vis-à-vis des dispenses du DSCG) et à correspondre aux prérequis nécessaires pour les M2-CCA et M2-CAC.
- Au niveau de la deuxième année du parcours type CAC, les enseignements sont assurés de septembre à mars avec un stage de 4 à 6 mois ;
- Au niveau de la deuxième année du parcours type CCA, les enseignements sont organisés de façon à ce que les étudiants aient leur diplôme de Master début juillet pour accéder aux épreuves du DSCG dès octobre. Le stage se déroule sur la période mi-décembre à mi-avril (la plus propice aux activités des cabinets d'expertise comptable
- Au niveau de la deuxième année du parcours type -AL-CC, les enseignements sont assurés de septembre à mars avec un stage de 3 à 4 mois.

Plusieurs catégories de public sont accueillies au sein de la mention : formation initiale, continue et alternance (contrat de professionnalisation).

Pour chacun des publics, une organisation de M2 spécifique est mise en œuvre. Ainsi les enseignements sont organisés sous la forme de deux groupes distincts : un groupe de formation initiale et un groupe spécifique formation continue pour la première année du parcours-type et la deuxième année des parcours-type CCA et CAC.

Ce public de formation continue (FC) bénéficie des services administratifs déployés par le service FC de la Faculté en matière de montage et de suivi des dossiers, notamment concernant les financements.

Au sein du service formation continue de la FEG sont accueillis outre les groupes spécifiques de M1, M2 CAC et M2 CCA, une préparation intensive au DSCG est organisée

Modalités d'enseignement :

Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; utilisation de la FAD etc.)

La formation prévoit :

- Des enseignements fondés sur l'apport de contenu académique abordant les dimensions stratégiques et opérationnelles des métiers relatifs aux M2.

- Des enseignements fondés sur l'application pratique des connaissances et menées sous la forme d'études de cas (soit focalisées sur l'un des domaines de compétence visées, soit généraliste et visant à donner à l'étudiant une vision de synthèse des problématiques à gérer dans l'organisation).
- Des mises en situation dans le cadre de simulations de gestion adossées aux TIC, permettant d'agréger les compétences des domaines abordées et conduisant à la prise de décisions.
- Un stage d'une durée de 3 à 6 mois en M2.
- Un suivi personnalisé des étudiants en recherche de stage et/ou en stage.
- Un travail personnel actif dans le cadre des enseignements mais également dans le cadre du mémoire de stage.
- Les étudiants peuvent bénéficier de la plateforme AMETICE de l'université.
- Accès aux ressources bibliothécaires de l'université Aix-Marseille
- Séminaire de simulation de gestion avec accès à la plateforme numérique de simulation de gestion (*business game*) développée par les EC de l'université Aix-Marseille

Volume horaire de la formation :

On indiquera aussi le cas échéant la part d'enseignement en langues étrangères

Volume horaire étudiant master 1 : 524 h (15h TD anglais et certains intervenants de l'UE Grands débats contemporains)

Volume horaire étudiant M2-CCA : 500 h (20h TD anglais)

Volume horaire étudiant M2-CAC : 300 H

Volume horaire étudiant M2-AL : 450 H

Lieux de la formation :

Aix en Provence (FEG) pour les groupes de formation initiale (parcours-type CCA et CAC) et Institut d'Études Politiques & Espace Philippe Seguin pour le M2-AL-CC Marseille (FEG) pour les groupes spécifiques de formation continue (M1, M2-CCA et M2-CAC).

Liens avec la recherche :

Essentiellement pour les masters, préciser le nom de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée (à décliner, le cas échéant, par master 2)

La connaissance du monde de la recherche ainsi que ses résultats se fait à travers les enseignements dispensés dans les formations. Toutes les spécialités ainsi que le M1 de la mention intègrent dans leurs enseignements des enseignants chercheurs confirmés appartenant aux laboratoires qui suivent :

- En gestion avec le Centre d'études et de recherche en gestion (**CERGAM**) dans lequel se déploient 3 axes de recherches :
 - Stratégie, décisions et contrôle des organisations publiques et privées,
 - Management des marques : services et produits,
 - Entrepreneurat, information et internationalisation.
- En économie avec le Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille (**GREQAM**) qui est une unité mixte de recherche en sciences économique (N° 7316) classée parmi les 5 meilleurs centres de recherche en France et dans les 100 meilleurs au niveau mondial. Il est divisé en plusieurs départements :
 - Philosophie économique et intervention publique
 - Macroéconomie et économie internationale
 - Économétrie et statistique
 - Décision, interactions et réseaux
 - Développement économique et finance internationale (DEFI).
- En économie et sociologie du travail (**LEST**) qui a pour ambition de contribuer au développement de la recherche en sciences humaines et sociales sur le travail, l'emploi, la formation et l'innovation.
- En informatique avec le Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes de recherche (**LSiS**) qui recouvre 3 pôles de recherches :

- Systèmes
- Informatique
- Image

- En logistique avec le Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique (CRETLOG EA 881) oriente ses activités de recherche autour de cinq thèmes majeurs

- La responsabilité sociale de l'entreprise et le développement durable en contexte logistique
- Du management logistique au management de la *supply chain*
- Management du canal de distribution
- Management inter-organisationnel
- Management dans les services logistiques

- En droit avec le Centre d'études fiscales et financières (CEFF) qui propose 3 axes de recherches :

- Études en matière de psychosociologie fiscale
- Politique fiscale des États en mutation (pays de l'Est, Asie du Sud Est, Maghreb)
- Systèmes fiscaux européens.

Il existe au sein de la mention des éléments de formation à la recherche car les étudiants de l'ensemble des spécialités ont un travail de recherche (mémoire ou article) à rédiger et à soutenir en fin d'année universitaire. Ce travail vise à traiter d'une problématique concrète de l'entreprise dans le domaine de spécialité de l'étudiant en mobilisant à la fois une vision théorique et académique et à la fois une vision empirique liée au terrain. Ce travail nécessite un effort de recherche bibliographique et documentaire, le développement d'un esprit d'analyse et de synthèse et enfin un effort de rédaction, de définition d'une problématique, de structuration et d'articulation des idées.

Les étudiants doivent rédiger au préalable une notice qui doit contenir : la problématique, l'intérêt du sujet, les définitions nécessaires, les domaines abordés et les limites fixées, la justification du plan, le plan suffisamment détaillé (parties, chapitres et sections), avec éventuellement le nombre de pages prévisionnel (au niveau des chapitres par exemple), la bibliographie détaillée (revues, ouvrages, supports divers...), les annexes éventuelles (entreprise pour application, centre de recherche, organisme professionnel...).

Liens avec le monde socio-économique :

Essentiellement pour les formations à insertion professionnelle directe, préciser le nom des partenaires socio-économiques de la formation

Le partenariat avec les entreprises se situe à tous les niveaux des formations. Outre leur participation sur un plan pédagogique dans les différents programmes, les entreprises sont présentes au niveau du conseil de perfectionnement, des sélections, des stages, des jurys ainsi que dans l'élaboration des contenus pédagogiques et des orientations à donner aux formations pour être au plus proche de la réalité de leurs besoins.

Les liens avec les professionnels se font également par les différentes rencontres et les conférences organisées par les responsables de formation et le réseau des anciens étudiants. Les professionnels qui interviennent dans les divers programmes assurent des relais aux étudiants dans leur réseau : CROEC (conseil régional de l'ordre des experts comptables, association des DFCG (directeurs financiers et de contrôle de gestion) ...

Dans le cadre des parcours-types, des entreprises viennent chaque année à la rencontre des étudiants pour présenter leur structure, leur organisation ainsi que leurs métiers et proposer des stages : LCL, Bnp Paribas, Crédit Agricole, Cepac, UFF, mais aussi des groupes industriels et des entreprises du tertiaire par l'intermédiaire des professionnels intervenant dans la formation comme Alstom, Orange, CMA CGM, Onet...

La mention note également de fortes relations avec le monde professionnel des experts comptables (CROEC-PACA et Corse et CRCC-Aix-Bastia, CNCC, CSOEC). En PACA, on peut recenser 1785 experts comptables indépendants, 2023 sociétés d'expertise-comptable en 2015), le besoin régional est suffisant comme en atteste la qualité de l'insertion des étudiants.

Deux conventions sont en cours de signature avec le CROEC-PACA et la CRCC-Aix-Bastia

De même, une convention est en cours de signature entre l'IEP et la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes (CNCC) qui tient à s'impliquer dans la construction de ce nouveau parcours type en Audit légal, encore unique en France.

Les points forts de la mention en matière de lien avec le monde socio-économique sont :

- L'engagement de certaines entreprises à proposer chaque année des stages et des contrats de professionnalisation aux étudiants des spécialités (Areva, APMH, CMA CGM, Arcelor Mittal, Transavia, RAN, KPMG, CMR, LCL, Bnp Paribas, Credit Mutuel, Orange, Cepac, Onet...)
- Participation des étudiants à des manifestations organisées par l'OEC et le CRCC (« la Nuit qui Compte ! », « Universités d'été des commissaires aux comptes », présentation de la « Réforme européenne de l'audit »...) mais aussi à des jeux d'entreprises organisés par la faculté comme le « Business Game By Night » ou bien « Les entrepreneuriales en PACA ».
- Organisation de nombreux événements avec les professionnels contribuant au rayonnement des formations dans son environnement et offrant de nombreux contacts aux étudiants.
- Les spécialités sont inscrites au répertoire national de la certification conformément aux recommandations de la commission nationale.

Effectifs attendus :

- **Pour le master 1** : 100 à 150 étudiants (dont 20 à 40 étudiants en groupe spécifique de FC).
- **Pour la 2^{ème} année du parcours-type-CAC** : 45 à 60 étudiants (dont 20 à 30 étudiants en groupe spécifique de FC).
- **Pour la 2^{ème} année du parcours-type - CCA** : 45 à 60 étudiants (dont 20 à 30 étudiants en groupe spécifique de FC).
- **Pour la 2^{ème} année du parcours-type AL-CC** : 20 à 30 étudiants

Pour les Licences professionnelles,
origine des publics :

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Préciser s'il s'agit de PR, MCF ou PRAG ; Indiquer leur section CNU
PR – MCF – PRAG – Autre – Total

Grade	Nombre	Section CNU
PR	2	05
MCF	9	06
MCF	1	05
PR	1	27
MCF	2	27
MFC	2	01
PR	1	01
PRAG	5	

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Préciser la part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention de ces représentants

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Commissaire aux comptes	6	Prof. Libérale & associé
Expert-Comptable	6	Prof. Libérale & associé
Contrôleur de gestion	1	AREVA
Contrôleur de gestion	1	APHM
Contrôleur de gestion	1	CMA-CGM
Contrôleur de gestion	1	SPIE
Contrôleur de gestion	1	Arcelor-Mittal
Consultant	1	CMR
DAF	1	Groupe ONET
Chef d'entreprise	1	Bureau Action Qualité

- Pour la 1^{ère} année du parcours-type : 47 % des enseignements assurés par des praticiens
- Pour la 2^{ème} année du parcours-type-CAC : 50% des enseignements assurés par des praticiens
- Pour la 2^{ème} année du parcours-type -CCA : 56 % des enseignements assurés par des praticiens
- Pour la 2^{ème} année du parcours-type -AL-CC : 50 % des enseignements assurés par des praticiens

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat...)

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Préciser si la formation est ou doit être co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat.

Formation co-accréditée avec l' d'Aix pour le parcours type « Audit légal & Commissariat aux comptes »

Internationalisation des formations

Préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, etc.).

Les partenariats internationaux sont centralisés et gérés par le service des relations internationales de la faculté d'économie et de gestion. Des programmes spécifiquement européens pour les Master1 sont mis en œuvre tels qu'Erasmus (plus de 40 universitaires partenaires) et outre atlantique avec le réseau CREPUQ (échanges avec le Canada). Des conventions avec des universités partenaires dans les différents continents sont établies et donnent la possibilité de valoriser un séjour d'études dans d'autres pays.

On compte de façon générale et chaque année en M1- CFFP (mention antérieure à la mention CCA) 1 à 3 étudiants entrants dans le cadre du programme Erasmus, auxquels s'ajoutent 1 à 2 étudiants bénéficiant d'autres formes de mobilité encadrée. Du côté de la mobilité sortante, de 1 à 3 environ partent en mobilité Erasmus, et parfois 1 dans le cadre d'autres programmes d'échange ou d'accords bilatéraux. En 2015/16, une étudiante chinoise a obtenu une bourse Eiffel afin de suivre les deux années du Master CFFP.

Pour ce qui concerne les spécialités et le M1, l'ouverture internationale se situe également dans le recrutement d'étudiants étrangers ainsi que par les stages réalisés dans des entreprises implantées à l'étranger.

Les stages se déroulant sur 4 à 6 mois, les étudiants peuvent tout à fait le réaliser à l'étranger. Chaque année, deux à cinq étudiants se situent dans ce cas (Suisse, Luxembourg, Angleterre, USA, Asie...). Les étudiants du M1 peuvent également faire s'ils le souhaitent et en dehors des périodes d'enseignements et d'examens un stage conventionné.

En M2, les étudiants sont autorisés à réaliser leur stage à l'étranger.

L'IEP d'Aix permet à ses étudiants l'accès à la voie internationale en introduisant des exigences de parcours à l'étranger dans la troisième année du cursus et en encourageant une mobilité internationale en cinquième année.

Les étudiants ont la possibilité de passer une année d'études dans l'une de nos universités partenaires à travers le monde grâce à la signature de près de 110 conventions et accords de coopération. L'Institut participe activement au programme européen Erasmus, ainsi qu'aux réseaux d'échange nord-américains CREPUQ et ISEP. La présence à l'IEP d'Aix d'un département des relations internationales qui coordonne la mise en place de partenariats à l'international et assure la conduite des relations bilatérales, facilite la mobilité de nos étudiants tant sur le plan de la conception de projets de formation de dimension internationale que sur celui de la gestion des conventions et accords de coopération.

Concernant le parcours type Audit légal et CAC, la toute récente réforme de l'audit légal européen accentue l'attrait de la dimension internationale pour la profession de Commissaires aux comptes.

**Conventionnement avec une institution
privée française**

Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer l'institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-11

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Fiche AOF (Architecture de l'offre de formation) - Mention Direction de projets ou établissements culturels (Création)

Le conseil approuve l'architecture de l'offre de formation (AOF) relative à la création du master mention Direction de projets ou établissements culturels telle que proposée dans le document (fiche AOF) en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Etablissement : Aix-Marseille Université

Composantes : Faculté d'Economie et Gestion, Institut d'études politiques et Institut de management public et gouvernance territoriale

Niveau : LICENCE LICENCE PROFESSIONNELLE MASTER

Intitulé : Direction de projets ou établissement culturels

Renouvellement Restructuration Création

Champ de formation : *Economie-Gestion*

Champ secondaire : *Droit et sciences politiques*

Présentation de la formation

Intitulés des parcours types de formation :

Administration des Institutions Culturelles (AIC)
Management et Droit des Organisations et des Manifestations Culturelles (MDOMC)
Politique Culturelle et Mécénat (PCM)

Objectifs de la formation :

La mention DPEC est implantée sur deux sites d'Aix-Marseille Université à la forte dimension culturelle : Aix-en-Provence et Arles. Elle vise à former les cadres et les dirigeants des organisations culturelles publiques et privées, dans l'élaboration, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets culturels au sein de ces structures. Dans cette approche pluridisciplinaire - qui allie les outils relatifs aux sciences de gestion, à l'économie, au droit et à la science politique - l'accent est mis sur le développement de l'expérience terrain renforcée par des stages obligatoires. Elle permet en outre de prendre en compte les changements à l'œuvre dans les sociétés contemporaines et dans le secteur culturel : la préservation de la diversité, la démocratisation, l'attractivité et le dynamisme des territoires, le soutien aux industries ou la reconnaissance de filières. Elle fournit aux étudiants des outils d'analyse théoriques et opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de stratégies et de projets au sein des établissements artistiques et culturels.

Les compétences communes acquises à la fin de la formation :

A l'issue de la formation, les diplômés seront capables de :

- réaliser, conduire, développer et évaluer des projets culturels,
- gérer et administrer une structure culturelle comme un projet culturel,
- intervenir en appui de ces structures culturelles en termes de diffusion, production, médiation,
- mettre en œuvre les grandes réformes des politiques publiques au niveau territorial,
- utiliser les nouvelles logiques collaboratives innovantes,
- bâtir une stratégie de financement adaptée aux spécificités des organisations culturelles (financements publics, mécénat etc.).

En outre, chaque parcours type affiche des objectifs et des compétences plus particuliers.

Le **parcours type AIC** s'inscrit dans le droit fil des compétences délivrées dans le domaine de la gestion de la culture par l'actuelle filière Administration des Institutions culturelles, formation en place depuis 1988 avec le soutien actif de la Ville d'Arles. Il apporte la maîtrise des concepts et outils fondamentaux dans ce domaine mais aussi dans les disciplines transversales – droit de la culture, numérique, politiques culturelles, sociologie de l'art, histoire de l'art, langues vivantes – qui font la spécificité de ce parcours type. Il s'inscrit donc dans les dynamiques actuelles des professions de la culture exigeant un profil d'administrateur novateur, « le producteur culturel », capable de gérer et contrôler des projets complexes au sein des institutions culturelles dans leurs différentes configurations tant en France qu'à l'International : établissements culturels publics ou privés, collectivités territoriales, industries culturelles, structures associatives.

Compétences visées :

1. *Administrer et évaluer la mise en œuvre d'un projet et/ou un équipement culturel*, dans ses aspects gestionnaires, budgétaires, économiques, juridiques et logistiques.
2. *Concevoir des projets culturels innovants* adaptés aux enjeux du monde contemporain.
3. *Décrypter l'organisation culturelle, ses acteurs et son environnement*.
4. *Communiquer et commercialiser un projet ou une structure culturels*.

Débouchés :

**les métiers de l'administration des institutions culturelles, par exemple :*

- Administrateur ou Directeur de structure culturelle ;
- Directeur des Affaires Culturelles ;
- Chargé de l'administration et de la production pour un label ;
- Consultant en ingénierie culturelle ;

**les métiers de la production et de la diffusion culturelle, par exemple :*

- Administrateur de production dans le spectacle,
- Attaché de production audiovisuelle,
- Agent de développement des actions culturelles,
- Chargé de diffusion de spectacles ;

**les métiers de la Communication et des relations avec les Publics, par exemple :*

- Attaché de presse,
- Chargé de communication,
- Chargé de médiation et de communication,
- Chargé de relations avec les publics.

Les enquêtes les plus récentes sur le devenir de nos anciens étudiants, conduites depuis 15 ans, mettent en exergue des emplois occupés essentiellement en tant qu'**administrateur, chargé de production et chargé de médiation** dans une moindre mesure : 93 % sont en activité, pour les 2/3 dans le secteur privé et 1/3 dans le secteur public.

Le **parcours type MDOMC** s'inscrit dans le droit fil des compétences délivrées dans la spécialité Management des organisations et manifestations culturelles du master Management Public de l'IMPGT, aujourd'hui reconnue au niveau national et international, et considérée depuis 2013 au classement SMBG comme l'une des meilleures formations en management des entreprises culturelles (masters, MS, MBA et autres formations spécialisées bac +5 et bac + 6).

L'objectif est de former de futurs managers, cadres du secteur culturel et événementiel et de ses organisations (publiques et/ou privées) :

- En donnant aux étudiants des méthodes de travail afin d'être rapidement opérationnels sur le terrain,
- En leur faisant acquérir des savoirs et des savoir-faire liés directement aux spécificités du monde des organisations culturelles.

Compétences visées :

1. *S'approprier un environnement professionnel en mutation* : connaissances et compréhension du secteur d'activité, de ses logiques économiques, sociales, juridiques et institutionnelles ;
2. *Maîtriser les principales fonctions de gestion des organisations culturelles* : pilotage stratégique et marketing des organisations culturelles et événementielles, gestion financière, budgétaire et comptabilité, gestion des risques, droit de l'entreprise culturelle ;
3. *Coordonner les interactions avec les parties-prenantes plurielles* : management des RH, communication culturelle, relations avec les publics, et relations aux médias, droits sociaux des artistes et droit de la propriété littéraire et artistique, partenariats extérieurs, logiques de mutualisation et de collaboration ;
4. *Conduire des projets culturels* : approche territoriale de grands projets culturels, organisation et financements d'événements culturels, montage de dossiers, management de projets (faisabilité, mise en œuvre, jeu de simulation) ;
5. *Construire son projet professionnel personnel* : stage, mémoire.

Débouchés :

A la suite du M2 MDOMC, le diplômé peut prétendre aux emplois suivants auprès des organisations citées ci-dessus :

- Directeurs d'organisations culturelles permanentes ou événementielles (théâtres, musées, salles de

spectacles, publics ou privés ; équipes d'organisation de Festivals reconnus ; grandes manifestations culturelles récurrentes en France ou à l'Étranger ; industries culturelles (édition, production, diffusion)

- Responsables de services au sein d'organisations culturelles (production - comptabilité - RH - communication - mécénat - relations publiques-éducatif, régie générale, régie de site, régie d'événements...)
- Chefs de projets culturels et créatifs
- Responsables de service ou chargés de projets de sociétés civiles au service des artistes (SACEM, SADC, SPEDIDAM, ADAMI...)"

Les taux d'insertion sur le marché du travail des étudiants qui suivront ce parcours type devraient être bons, comme en témoignent les résultats des enquêtes nationales relatives à l'insertion des diplômés de master 2 de la précédente spécialité (taux d'emploi : **85 % à 1 an et 95 % à 2 ans**).

Le **parcours type PCM** part d'un triple constat. Le cursus Sciences po Aix est caractérisé par l'acquisition de fondamentaux pluridisciplinaires, par l'insertion via de nombreuses conventions et partenariats, dans l'environnement culturel de la ville et de la région, et par l'ouverture de l'Institut sur la façade méditerranéenne et internationale. La formation se positionne en conséquence sur un double secteur novateur : celui de la politique culturelle à l'international et celui du financement public et privé de la culture. Elle répond à plusieurs défis qui sont la professionnalisation de la culture, l'internationalisation des échanges culturels devenus des instruments diplomatiques ou de médiation entre les états, les régions et les territoires, la coproduction et le nouveau rapport avec les acteurs privés marqués par l'intensification du mécénat et la création de fondations.

Le parcours type répond à deux objectifs principaux :

- Doter les étudiants d'une connaissance pluridisciplinaire, c'est-à-dire à la fois large et précise de l'environnement culturel actuel (régional, national et international) de façon à ce qu'ils puissent s'y insérer professionnellement avec efficacité ;
- Donner les compétences de gestion, d'organisation et de communication nécessaires pour évoluer dans des milieux professionnels aussi divers que l'entreprise, les institutions publiques ou les associations.

Compétences visées :

1. *Acquisition des connaissances fondamentales en histoire des arts, de la littérature et des idées pour évoluer dans des contextes culturels diversifiés et en saisir les enjeux historiques et contemporains (grandes tendances de la création actuelle) ;*
2. *Acquisition de connaissances juridiques, financières et techniques indispensables au montage de projets culturels ;*
3. *Acquisition des compétences organisationnelles et communicationnelles pour effectuer ces mêmes montages, les présenter, chercher, obtenir des fonds, travailler en équipe et en partenariat avec d'autres acteurs du secteur ;*
4. *Capacité à construire son projet professionnel grâce à des rencontres avec des acteurs du secteur culturel, une présentation des métiers de la culture et la réalisation de projets et d'un stage de fin d'études lié à un mémoire ;*
5. *Acquisition de savoir-faire dans le domaine du numérique appliqué à la culture (identité numérique des établissements culturels)*

Débouchés :

La formation pluridisciplinaire du parcours type PCM offre des débouchés diversifiés :

- * direction de structures culturelles (musées, galeries, ONG),
- * fonction publique culturelle d'Etat et territoriale (conservateur du patrimoine, conservateur de bibliothèque, bibliothécaire, attaché de conservation du patrimoine),
- * production d'événements culturels,
- * diplomatie culturelle (Alliances françaises, UNESCO, Ministère des Affaires Etrangères)
- * mécénat d'entreprises et de fondations, chargé de mécénat et de développement,
- * communication culturelle,
- * médiation culturelle,
- * création artistique.

Organisation de la formation :

Proposés sur deux sites (Aix-en-Provence et Arles), les 3 parcours types partagent des thématiques portant sur les méthodes et les procédures de l'action culturelle, ainsi que la réalisation d'un stage obligatoire sur chaque année de formation.

En effet, plutôt qu'un formatage disciplinaire classique, et conformément à l'approche par compétences, des thématiques partagées autour des apprentissages de savoirs méthodologiques et expérimentations, en offrant un champ de possibles plus vaste, valorisent *ipso facto* l'offre de formation globale de la mention DPEC.

Ce mode coopératif de partage de connaissances est plus en adéquation avec la nouvelle conception de la culture, tant au niveau de la qualification exigée pour nos étudiants que de leur degré d'insertion dans la vie active, qu'il soit partenarial, collaboratif ou entrepreneurial.

Dans l'objectif de former un cadre ou dirigeant de la culture de haut niveau, les trois parcours partagent les thématiques et formes d'enseignement suivantes :

- Méthodologie et techniques de recherche,
- Débats, conférences, séminaires,
- Insertion professionnelle : bilan de compétences, enquêtes métiers, etc.

Cette synergie très positive vient irriguer par ailleurs chaque parcours type en cohérence avec les spécificités de leur composante d'accueil, ceci afin de donner une parfaite lisibilité à notre offre pour les usagers :

- Techniques quantitatives et qualitatives de gestion couplées avec de l'économie pour le **parcours type AIC de la FEG**,
- Management et droit, expertise de la gestion de projets et de l'évaluation des actions culturelles pour le **parcours type MDOMC de l'IMPGT**,
- Politique culturelle à l'international, ainsi que financement public et privé de la culture pour le **parcours type PCM de l'IEP**.

L'année de M1 permet d'acquérir les fondamentaux en sciences de gestion, en management, en droit de la culture, en économie dans le domaine de la gestion culturelle, en fonction de la coloration du parcours, complétés par des thématiques transverses (numériques, langue vivantes).

Les années de M2 sont spécifiques également à chaque parcours type, mais comportent toutes une professionnalisation en mode projet et un stage long obligatoire ; elles s'organisent plus précisément de la manière suivante

AIC ; Chaque année du parcours type AIC possède un tronc commun avec une orientation fortement « métiers » et deux filières :

- l'une relative aux **métiers de la culture exercés dans les collectivités territoriales et les associations**,
- l'autre relative aux **métiers de la culture exercés dans les industries culturelles**.

Les étudiants ont l'obligation de suivre l'ensemble des enseignements tout en déterminant les enseignements pour lesquels ils souhaitent bénéficier d'une évaluation préférentielle : coefficient 1,5 au lieu de coefficient 1.

MDOMC : La première année du parcours type repose sur des enseignements (au moins 15 crédits) partagés sur Aix-en-Provence, avec le parcours PCM et axés sur les compétences indispensables aux futurs directeurs : management et économie de la culture, droit de la culture, politiques culturelles locales et internationales, stratégie de financement et montage de dossiers.

Les autres crédits du M1 préfigurent progressivement le M2 MDOMC en associant des enseignements théoriques et pratiques complémentaires, couvrant l'ensemble des problématiques spécifiques relatives à la gestion des organisations et des manifestations culturelles.

Le M2 MDOMC accentue la dimension professionnalisante d'une part en confrontant les connaissances à la réalité du terrain notamment par la conduite et la mise en œuvre de projets par équipe, des études de cas *in situ* et, d'autre part, en amenant progressivement les étudiants à se situer personnellement dans le monde du travail par une immersion professionnelle de longue durée (stages, services civiques, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)."

PCM : Le parcours type PCM s'organise autour d'une spécialisation progressive des étudiants. En M1 s'effectue l'acquisition des compétences fondamentales, avant que ces dernières ne soient mises en œuvre et déclinées en M2 au travers d'enseignements et d'exercices professionnalisants (gestion de projets, formation à l'utilisation des outils numériques, préparation aux concours administratifs culturels) et d'un stage de fin d'études.

Modalités

d'enseignement :

Public accueilli

La mention accueille des publics de formation initiale et continue.

Dans le **parcours type AIC**, le public du master est mixte : formation initiale (en majorité) et formation continue (environ 12 à 15 % à l'heure actuelle). La formation continue propose une formule en alternance par le biais des contrats de professionnalisation. Chaque année, la formation fait l'objet de manière ponctuelle de validation d'acquis de l'expérience (VAE), de validation d'acquis professionnels (VAP) ou de validation d'études supérieures (VES). Par ailleurs, un processus de certification professionnelle est en expérimentation à l'heure actuelle entre le parcours type AIC et l'ARCADE PACA – l'Agence régionale de développement du Spectacle Vivant missionnée par l'Etat et la Région PACA dont les activités de formation sont inscrites dans l'accord cadre Régional emploi/formation – pour être conventionné à la prochaine rentrée.

Le **parcours type MDOMC** propose deux rythmes de formations (classique et alternance) qui accueillent des publics en formation initiale (dont apprentis) et formation continue (dont contrats de professionnalisation). L'ouverture d'une promotion en alternance visait à répondre à un besoin régional et national de formation. Aucune autre formation en apprentissage dans le champ du « management culturel » n'est proposée à ce jour en région PACA. Une seule formation sur Paris était recensée jusqu'en 2013.

- Une promotion en rythme « classique annuel » : enseignements de fin septembre à fin mars – cours trois jours par semaine (mercredi à vendredi) et deux jours libérés pour stage et/ou emploi (lundi et mardi) + stage à temps plein d'avril à septembre ;
- Une promotion en alternance agréée en apprentissage par la région PACA depuis avril 2016 en partenariat avec le CFA Epure Méditerranée et le CFA MS Métiers du spectacle : alternance entre douze semaines de formation et trente-six semaines en entreprise (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation). Ce rythme est progressif au long de l'année et permet d'assurer un suivi régulier des dossiers en entreprise tout en maintenant une implication forte en formation :
 - 1 semaine en formation, 2 semaines en entreprises de septembre à décembre ;
 - 1 semaine en formation, 3 semaines en entreprises de janvier à juin ;
 - Juillet et août sont entièrement consacrés au travail en entreprise.

Le **parcours type PCM** accueille en M1 des étudiants de l'IEP d'Aix ayant validé 180 crédits. En M2 peuvent s'inscrire les précédents, ayant validé leur première année mais aussi, au travers de la mutualisation, des étudiants provenant d'autres IEP et encore des étudiants provenant de formations universitaires en sciences humaines et sociales et disposant dans ces deux derniers cas de 240 crédits. Le rythme de formation est organisé pour l'instant de façon classique, formation à temps plein suivie du stage.

Mise en œuvre pédagogique

Le parcours type **AIC** se caractérise par une orientation fortement pragmatique **durant chaque année de Master :**

- Des projets de terrain sont conçus, mis en œuvre et évalués sur leurs résultats en M1 (**Projet M1**) ;
- Des études de faisabilité de niveau supérieur sont faites en prospective stratégique en M2 (**Projet M2**).
Ces projets de terrain sont mis en œuvre et évalués sur leurs vrais résultats. A titre d'illustration, un enseignement portant sur les outils de management des publics et des ressources des institutions culturelles est proposé en partenariat avec des opérateurs spécialisés à l'image du Musée Départemental de l'Arles Antique ou des Editions Actes Sud. Chacun de ces projets fait l'objet d'un rapport et d'une soutenance publique devant un jury composé d'universitaires et de professionnels.
- Un stage professionnel long est effectué en M1 (4 mois minimum) et en M2 (5 mois minimum) qui donne lieu chaque année à la production d'un mémoire.
- Les étudiants bénéficient d'une professionnalisation sur la base d'environ 50 % de formation technique lors de chaque année de master.

L'équipe pédagogique de l'IUP AIC est sensibilisée depuis de longues années à la **logique des compétences** : apprentissage progressif, résolution de problèmes **complexes** présentant des enjeux

éthiques, développement de la pensée analytique et **critique**, attention portée au **sens** de la conception et mise en œuvre, nécessité de solutions **pluridisciplinaires**, études de cas et **pédagogie par projets** tout au long du master pour constater quels usages l'étudiant fait de ce qu'il a appris et de sa réflexion dans et sur l'action.

Le numérique a une place importante dans ce parcours type (enseignements mobilisant les outils informatiques, travaux de recherche documentaire dans le cadre de divers projets).

La volonté délibérée de l'équipe pédagogique d'avoir un effectif stable et limité autorise un encadrement de grande qualité et donc la conception et mise en œuvre de multiples projets préprofessionnels, dynamique entretenue hors cursus par la vitalité des associations estudiantines animées par les étudiants de l'IUP AIC qui contribuent elles aussi à conforter l'ancrage sur le territoire arlésien en particulier (Arles en Prémices, Artscène, De Film en Aiguille, Leave N Learn) et au niveau national avec l'Association des Anciens étudiants de l'IUP AIC, Rés'Ô.

Les étudiants de **MDOMC** se répartiront en plusieurs groupes de projets afin de concrétiser tout d'abord un projet libre sur l'année puis plusieurs microprojets (notamment en marketing et stratégie ou en communication) sur des périodes et des thèmes prédéfinis avec des structures partenaires. La définition et la conduite de ces projets à l'année est évaluée via la restitution d'un dossier de faisabilité ainsi qu'une soutenance orale collective devant un jury d'universitaires spécialistes et de professionnels du secteur.

La réalisation obligatoire de ce projet culturel en équipe pendant l'année ainsi qu'un stage de quatre mois minimum (en master 2) attestent des compétences acquises et du caractère opérationnel du diplômé.

En effet, chaque étudiant terminera sa formation universitaire du parcours type MDOMC en intégrant une structure dans le domaine ciblé (stage de quatre mois minimum obligatoire pour la promotion classique – contrat d'apprentissage ou de professionnalisation obligatoire dans la promotion en alternance).

La restitution de cette immersion professionnelle, se fait par le biais d'un mémoire écrit individuel en relation avec le domaine de spécialité du candidat (domaine culturel, type d'organisation étudiée...) et d'une soutenance orale individuelle devant un jury qui permet d'évaluer si l'étudiant a finalement acquis un niveau de connaissance et de professionnalisation suffisant pour postuler à des postes à responsabilité.

PCM : A côté des cours théoriques (droit de la culture, diplomatie culturelle, histoire de l'art...), le parcours type propose de nombreuses rencontres avec des professionnels de la culture et du mécénat qui établissent un lien entre un ancrage territorial et des politiques visant à élargir les publics et à rayonner à l'international. A partir de workshops autour du montage de projets culturels et de dossiers de mécénat qui insistent sur des mises en situation professionnelle, les étudiants sont chargés de monter des projets, d'en étudier la faisabilité mais surtout de les mettre complètement en œuvre en collaboration avec leur tuteur et les professionnels du secteur concerné. Ils établissent ainsi un réseau avant même la réalisation de leur stage et ils apprennent à s'adapter, à être des forces de proposition et à travailler tant en autonomie qu'en équipe.

Le parcours aide enfin à la recherche de stage en PACA comme à l'étranger et s'achève par la réalisation d'un mémoire qui met en regard le rendu de l'expérience professionnelle et une mise en perspective théorique (volet recherche).

Volume horaire de la formation :

Les volumes horaires pressentis autour des futures maquettes de formation sont les suivants :

TOTAL par parcours type	Volume horaire en présentiel
Parcours type Administration des Institutions Culturelles	900 h (public mixte : FI et FC) dont 40 h de langues étrangères en présentiel
Parcours type MDOMC promotion classique	824 heures dont 60 h de langues étrangères en présentiel
Parcours type MDOMC promotion alternance	824 heures dont 60 h de langues étrangères en présentiel
Parcours type Politique Culturelle et Mécénat	600 heures dont 60 h de langues étrangères en présentiel

Lieux de la formation :

Deux sites de formation :

Arles pour le parcours type AIC, Antenne universitaire d'Arles, Espace van Gogh, 13200 Arles.

Aix-en-Provence pour les deux parcours type MDOMC et PCM :

21-23 et 25 rue Gaston de Saporta, 13625 Aix-en-Provence et site Philippe Seguin, 31 Avenue Jean Dalmas 13100 Aix-en-Provence

Liens avec la recherche :

La richesse du diplôme et des parcours types doit beaucoup à la variété des équipes et des thématiques de recherche accueillant les enseignants-chercheurs.

Le parcours type AIC est adossé depuis sa création au **GREQAM UMR CNRS 6579** auquel appartiennent trois membres de l'équipe pédagogique dont la responsable de la formation. Les autres membres relèvent de différents centres de recherche de l'université d'Aix-Marseille : Centre de Droit Economique, **CDE, EA 4224** ; Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix Marseille, **CERGAM, EA 4225** ; Laboratoire méditerranéen de sociologie, **LAMES, UMR 7305** ; Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles, **LDPSC EA 4690**.

Un séminaire spécifique : « **Questions de Culture** » est organisé par la responsable de la formation pour les étudiants des deux années. Il permet de les familiariser avec les thématiques de recherche les plus actuelles en rapport avec les travaux publiés des membres de l'équipe pédagogique de l'IUP AIC. A titre d'illustration les deux dernières interventions ont été effectuées respectivement par un membre du GREQAM (« *Approches Philosophiques de l'Identité Personnelle et ses Conséquences Culturelles* ») et un membre du LDPSC (« *Organisations Criminelles et Blanchiment d'Argent : introduction à l'opacité du marché de l'art et trafic des biens culturels* »).

Les enseignants-chercheurs et les doctorants du **parcours type MDOMC** sont rattachés au **CERGAM EA 4225** sur l'axe de recherche « Stratégie et décisions des organisations publiques et privées » décliné en trois sous-axes : Axe 1.1 - Performance sociétale, Ethique et Responsabilité Sociale des Organisations des problématiques managériales des collectivités territoriales et des administrations publiques, Axe 1.5 - Stratégie Territoriale et Axe 1.6 - Processus managériaux et processus décisionnels. Un de nos enseignants-chercheurs est rattaché à l'UMR 7318 Droits international, comparé et européen/DICE.

Ce parcours type est pleinement et directement en lien avec les activités de recherche appliquée portées par l'équipe de l'IMPGT, que ce soit celles des enseignants chercheurs, des doctorants ou des intervenants professionnels. Les enseignants-chercheurs et les doctorants intervenants dans la formation le font sur leurs domaines de recherche directs, ce qui permet aux étudiants de bénéficier des résultats des travaux scientifiques les plus récents et pointus. Au sein de l'IMPGT et de **l'Ecole doctorale de sciences économiques et de gestion 372**, chaque année des thèses en sciences de gestion sur les domaines du management stratégique, du management territorial, du management public, du marketing et du management des ressources humaines appliqués au secteur culturel viennent enrichir les contenus des enseignements théoriques et pratiques du parcours type. Les intervenants professionnels au sein des parcours types ont aussi une activité de recherche et de publication liées à leurs domaines d'intervention. Le recrutement des intervenants du master, même professionnels, veille à ce qu'ils aient une sensibilité à la démarche et à la méthodologie scientifiques.

Par ailleurs, diverses études et programmes de recherche dirigés par les membres de l'équipe Management Public du CERGAM sont orientés sur les problématiques des organisations culturelles et événementielles, principalement autour du diagnostic et de l'évaluation de leurs actions culturelles. A ce titre, l'expertise que le CERGAM et son équipe Management Public ont pu développer est aujourd'hui reconnue par les acteurs culturels du territoire (**CR, CD13, CPA, Ville d'Aix, Festival d'Art Lyrique, Les Théâtres, Festival de Piano de La Roque d'Anthéron...**). De nombreux enseignements de la formation de master sont ainsi adossés à ce projet scientifique. Associer les étudiants à ces démarches évaluatives paraît essentiel, puisqu'elles sont aujourd'hui au cœur de leurs carrières professionnelles. Cela permet également à ces futurs managers culturels d'enrichir leur réseau en rencontrant de nombreux directeurs et/ou responsables de structures culturelles.

En complément, la proposition d'une UE transversale sur les méthodes d'enquête et de données en master 1 constitue une initiation voire une préfiguration pour ceux qui souhaitent s'orienter vers la recherche en management public proposée dans la mention de Master « management public ».

La formation proposée est très opérationnelle mais elle est aussi adossée à la recherche des intervenants. Elle bénéficie alors d'une articulation très appréciée des étudiants, entre la théorie et la pratique. Chaque année, tous les étudiants en master peuvent participer à la réunion d'information sur le master recherche.

Liens avec le
monde socio-
économique :

Le parcours type PCM est en lien avec le **CHERPA (Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administration, EA 4261)**, centre de recherche unique de l'IEP d'Aix.

Les activités de recherche des enseignants-chercheurs de Sciences Po Aix sont au cœur des contenus d'enseignements, les universitaires assurant environ 90 % des enseignements de M1 et 50 % des enseignements de M2. Les pôles de recherche du **CHERPA** recouvrent plusieurs programmes axés sur les relations internationales dans une perspective pluridisciplinaire associant à titre principal des politistes, des historiens, des juristes et des économistes.

Le champ même de la culture implique une forte relation avec le terrain d'implantation, surtout dans une région aussi riche que l'est PACA.

Parcours type AIC :

Située au sein de l'Espace Van Gogh à Arles, la formation a réussi à établir en plus d'une vingtaine d'années d'existence des relations privilégiées avec le monde socio-économique **sur le plan local** avec : La Ville d'Arles, Actes Sud, Alliance de Villes Européennes de Culture, Collège International des Traducteurs Littéraires, Compagnie de Théâtre le Rouge et le Vert, le diffuseur Le Cargo de nuit, ENSP, Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, Festival Les Suds, Fondation Van Gogh, Friche Belle de Mai, Harmonia Mundi, Ilotopie-le Citron Jaune/ Centre National des Arts de la Rue, Médiathèque, Musée Départemental de l'Arles Antique, Musée de l'Arlaten, Musée Réattu, Pôle Industries Culturelles et Patrimoines, Les Rencontres d'Arles, Théâtre d'Arles/Scène conventionnée pour les nouvelles écritures, Théâtre de la Calade, Voies Off... **et dans la région** : Agence Régionale du Livre, ARCADE, Cité de la Musique, Culturespaces, DRAC PACA, Festival International d'Art Lyrique, FRAC PACA, Ballet Preljocaj / G.U.I.D., Lieux Publics/Centre National de Création des Arts de la Rue, Marseille- Provence 2013, Région PACA, Théâtre du Merlan/Scène nationale, Théâtre du Jeu de Paume...

Ce creuset culturel favorise la dynamique liée à l'organisation de projets par nos étudiants.

A titre d'illustration, voici la liste des Projets M2 depuis une dizaine d'années :

2006-2007 : "Analyse et étude du partenariat entre la Commune de Roussillon et la Scic ÔKHRA Commanditaire : La Société Coopérative de ÔKHRA (84).

2007-2008 : "Redéfinition du projet culturel de la Bourboule" – Commanditaire: La ville de la Bourboule (63).

2008-2009 : "Audit de deux associations de Lauris (84) "Signé Lauris et "Couleur Garantie" en préfiguration de l'ouverture d'un centre d'Art Contemporain" – -Commanditaire : La Ville de Lauris (84).

2009-2010 : "Audit du fonctionnement de la Maison Fournaise à Chatou"- Commanditaire: La direction des Affaires Culturelles de la Ville de Chatou (78).

2010-2011 : "Analyse et préconisation portant sur le festival de théâtre de Figeac" Commanditaire : La Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Figeac (46).

2012-2013 : " Proposition de mise en place d'une saison culturelle au Château de St Dau" – Commanditaire : un consortium de propriétaires australiens (46).

2013-2014 : " Projet de modernisation de la médiathèque Isidore Rollande"- Commanditaire: La Mairie de Châteaurenard (84).

2014-2015 : " Étude et analyse des possibilités de développement d'une activité culturelle en milieu rural en lien avec le Grand-Figeac" - Commanditaire : la Mairie de Fons (46).

2015-2016 : " Réflexion autour des modalités de structuration, de coopération et de financement d'un pôle de coopération constitué principalement des associations Pôle Industries Culturelles et Patrimoine, Archéoméd et des partenaires publics"- Commanditaire : Pôle Industries Culturelles et Patrimoines - Arles (13).

Ce creuset culturel favorise la dynamique liée à l'organisation de projets par nos étudiants. Cet adossement au monde socio-économique s'est notamment développé ces dernières années dans **trois directions** :

1) La première par ordre d'antériorité correspond au développement de l'action artistique et culturelle de la **Galerie itinérante de l'IUP AIC**, créée il y a seize ans, qui organise des expositions d'art contemporain en partenariat en particulier avec le réseau des **Ecoles d'art de la Région, membres du comité de réflexion artistique de la Galerie Itinérante** qui établit chaque année la programmation.

Les expositions sont accompagnées de concerts, prestations chorégraphiques, conférences à Arles (lieu de localisation de l'IUP AIC), à Aix-en-Provence (lieu d'implantation de notre Faculté d'appartenance, la Faculté d'Economie et de Gestion) et à Marseille (siège de notre université) : elles permettent notamment à nos étudiants à la fois d'améliorer leur connaissance des arts dans leurs diversité (arts visuels, danse, théâtre, livre, musique) et d'être au contact de professionnels de la culture dont

l'expérience riche qui dépasse les frontières de l'hexagone constitue un atout précieux pour les préparer à l'exercice de leurs compétences en tant que futurs administrateurs de la culture.

2) La deuxième correspond à la collaboration étroite depuis onze ans avec le **Pôle Industries culturelles et Patrimoines**, ancien PRIDES, labellisé Grappes d'entreprises au niveau national : l'IUP AIC est particulièrement impliqué dans la co-organisation du **Forum de l'Innovation Culturelle** dont l'objectif est de permettre aux étudiants des centres de formation membres du Pôle et aux professionnels d'échanger avec des intervenants de la filière autour de thématiques innovantes dans les secteurs de la culture et du patrimoine.

Depuis sept ans, cet événement rassemble au Musée départemental de l'Arles Antique 200 participants : les étudiants du Master Mention AIC sont invités non seulement à y assister mais également depuis 2015 participent de manière active à l'événement en présentant un projet en collaboration avec les étudiants des autres formations participantes, notamment l'**université d'Avignon et MOPA** (Ecole d'enseignement supérieur spécialisée dans les films d'animation et les images de synthèse).

La première édition, axée sur « la valorisation du patrimoine », s'est tenue en novembre 2010 à l'initiative de l'IUP AIC et de l'**École Nationale Supérieure de la Photographie**. Les 6 autres éditions ont porté successivement sur les thématiques suivantes : « Des techniques pour repenser la médiation et la diffusion » ; « Divertir ou cultiver ? » ; « Territoires de Collaborations » ; « Transdisciplinarité et Créativité : Nouvelles pratiques des métiers de la culture et des patrimoines » ; « 2045 : Retour vers notre futur » ; « la réalité virtuelle et le rapport à la culture, quels impacts en termes de médiation, de création et de conservation ».

3) Les perspectives d'évolution les plus actuelles tiennent dans un projet conduit par l'IUP AIC avec l'**ARCADE PACA**, compte tenu des liens très forts existant entre les deux structures depuis presque une dizaine d'années :

-le Président du Conseil de perfectionnement de l'IUP AIC est le Directeur de l'ARCADE PACA (depuis 2011),

-la Directrice de l'IUP AIC est membre du Conseil d'administration de l'ARCADE PACA (depuis 2008),

-l'ARCADE PACA accueille les expositions de la Galerie Itinérante de l'IUP AIC dans ses locaux à Aix-en-Provence.

Depuis 2000, les actions de formation de l'ARCADE se sont structurées autour des métiers du management des entreprises culturelles, en relation avec la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant, l'Afdas et en collaboration avec un comité pédagogique constitué de professionnels reconnus du secteur. Les formations sont dispensées à Aix, Marseille, Nice et à Arles pour la première fois cette année dans le cadre de la phase d'expérimentation du projet en matière de certification professionnelle conçu par l'IUP AIC avec l'ARCADE PACA.

Parcours type MDOMC

Le parcours type MDOMC répond à la demande du réseau professionnel régional conscient des apports des compétences managériales des diplômés. En vingt ans, le nombre de structures partenaires de la formation n'a fait qu'augmenter (intervenants professionnels, lieux de stage, porteurs de projets étudiants, études de cas réelles...). Le bassin régional de partenaires comprend des structures qui se positionnent sur l'ensemble de la filière culturelle et dans tous les domaines d'activité. (DRAC, Conseil Régional PACA, ARCADE, Régie Régionale, Conseil Départemental 13, Service culturel des villes de Marseille, Aix-en-Provence, Velaux, Les Pennes Mirabeau, Chalon sur Saône, MUCEM, Festival d'Aix, Les Théâtres, Centre Chorégraphique National, Seconde Nature, Image de Ville, Ballet National de Marseille, La Criée Théâtre National de Marseille, AFLAM, Super Records, Concerto Soave, Espace Culturel et Festif de l'Etoile, La Philharmonie de Paris, La Cité de l'architecture et du patrimoine, Centre régional du livre de Toulouse...).

Ce tissu d'organisations extérieures permet d'offrir de « vraies » commandes comme support aux projets travaillés en groupe par les étudiants, renforçant ainsi le caractère professionnalisant du M2 MDOMC.

A titre d'exemples, projets réalisés par les étudiants durant les quatre dernières années :

- 2013 : QuARTier Kollektif : Une journée Arts de la rue dans le quartier des Aygalades à Marseille. Un processus artistique, territorial et participatif

- 2014 : Spank My Music : Webzine sur les Musiques actuelles cf. <http://spankmymusic.fr/> - organisation d'un tremplin « jeunes talents » dans le cadre du FESTIVAL LES VOIES DU GAOU.

- 2015 : Les Arts Tissent l'Outre-mer : Organisation d'un festival pluridisciplinaire autour des cultures de

l'Outre-mer, 6-9 juillet 2015, en partenariat avec la REGION PACA et l'ARCADE
 - 2016 : Focale Syrienne : Organisation de plusieurs manifestations (expositions et concerts) autour de l'œuvre « Les enfants d'Alep » du photographe Hossan Katam, Aix-en-Provence, Marseille
 - 2016 : La Rue est vers l'art : Organisation d'un festival pluridisciplinaire autour des arts urbains et du street-art, 8-9 octobre 2016, HOTEL DE GALLIFET – Aix-en-Provence.

Les relations avec le monde socio-économique s'accompagnent d'un développement continu de partenariats avec des universités, organismes de recherche ou instituts de formation en Europe et à l'international. Afin d'asseoir ces partenariats européens, le M2 MDOMC est membre du réseau ENCASC depuis 2013 : European Network on Cultural Management and Policy – réseau européen de formation et de recherche en management culturel.

Parcours type PCM

Les exemples de partenariats ci-dessous illustrent les liens locaux et nationaux.

Partenariat avec le MuCEM et le journal Zibeline : co-organisation de rencontres-débats animés par les étudiants de l'IEP

- Cycle de conférences « Le bonheur, quel bonheur ? », jan-fév 2015, avec notamment comme invités : Edgar Morin, Pierre Rabhi,
- Cycle de conférences « Mais où va la France ? », jan-fév 2016 avec notamment comme invités : Patrick Boucheron et Sudhir Hazareesingh,
- Cycle de conférences « Après Babel, traduire », jan-fév 2017 avec notamment comme invités : Souleymane Bachir Diagne, Heinz Wismann, Barbara Cassin.

Participation aux États généraux de la culture organisés par Télérama

- Organisation d'une soirée de projection en présence de la réalisatrice au cinéma Alhambra (octobre 2016),
- Création par des étudiants d'un livre sur la Friche Belle de Mai,
- Participation de 15 étudiants à la journée des « États généraux de la culture à Marseille » (le 26 novembre 2016),
- Organisation avec une vingtaine d'étudiants d'une journée dédiée à la culture.
- Programme : concert de musique classique, spectacle d'Antoine le Ménestrel sur la façade de l'IEP, ateliers artistiques pour enfants, concert de jazz.

Partenariat CineHorizontes : organisation de projections à l'IEP et mise en place d'un jury étudiant

- Création, il y a 5 ans, d'un prix CineHorizontes/Sciences Po Aix attribué par un jury étudiant (10 étudiants de l'IEP) accompagné dans son travail de juré par des professionnels du cinéma,
- Projection d'un film espagnol issu de la programmation du Festival et en lien avec les thématiques traitées en cours d'espagnol à l'IEP et présenté par un spécialiste de cinéma.

Accueil d'un artiste associé à l'IEP : Benjamin Dupé

- Organisation de conférence de l'artiste associé sur la musique contemporaine,
- Mise en place d'ateliers de pratique musicale, encadrés par B. Dupé et avec l'aide logistique du Festival d'Aix,
- Co-production d'un concert de B. Dupé avec le Festival d'Aix dans le cadre d'Aix en juin (2017).

Organisation avec le Festival Nouv.o.monde d'une soirée de projection à l'IEP dans le cadre d'une carte blanche accordée aux étudiants

- Mise en place d'un comité de programmation étudiant qui, dans le cadre d'une carte blanche accordée à Sciences Po Aix, a choisi le film programmé et l'intervenant pour le présenter (mars 2017).

Organisation de la « Journée pour la culture » (27 février 2016)

- Ateliers ouverts aux enfants et encadrés par des professionnels de la culture le matin
- Discours, conférences, pièce de théâtre et concerts l'après-midi.

Effectifs attendus:

	Effectifs étudiants
TOTAL Mention DPEC	305
Parcours type AIC	110 (M1 60, M2 50)
Parcours type MDOMC	145 (M1 : 80 et M2 [40 Fi+ 25 CFA])
Parcours type PCM	50 (M1 : 25 et M2 : 25)

Tous parcours confondus, le master et les spécialités actuelles reçoivent chaque année 700 candidatures pour les deux niveaux.

Pour les Licences professionnelles, origine des publics :

Sans objet

Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

Grade	Nombre	Section CNU / discipline
PR	4	06
PR	2	01
PR	1	02
PR	1	18
MCF	1	01
MCF	6	06
MCF	4	05
MCF	3	02
MCF	1	19
MCF	1	04
MCF	1	09
PAST	1	05
PAST	1	06
ATER	1	06
PRAG	1	Economie/Gestion
PRAG	1	Langue et littérature
PRAG	1	Allemand
PRAG	1	Anglais
PRCE	1	Italien
CDI-LRU	1	27

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Bien insérée dans le tissu socio-économique local, la mention DPEC se caractérise par une forte participation des professionnels aux enseignements et à l'encadrement des étudiants.

Parcours type AIC

La part du volume horaire d'enseignement dédié à l'intervention des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation est de 47 % en M1 et de -51 % en M2.

Cet apport qui permet le développement des compétences opérationnelles et le renforcement du réseau professionnel s'illustre à travers :

- les enseignements dispensés qui bénéficient de leur expérience riche,
- l'accueil des étudiants sous forme d'ateliers de professionnalisation, de stages, de contrats de professionnalisation, de services civiques,
- la participation au conseil de perfectionnement de l'IUP AIC : les échanges qui ont lieu lors du conseil de perfectionnement composé à parité d'universitaires et de professionnels contribuent à favoriser l'adaptation permanente du projet pédagogique à la réalité du terrain,
- la participation aux jurys de soutenance des projets et des mémoires respectivement, aux jurys de sélection des candidatures.

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Administrateur ou Directeur de structure Culturelle	12	Actes Sud, Fondation van Gogh, Les Rencontres d'Arles, Les Suds à Arles, Office du Tourisme d'Arles, Spectacle Assistance, Maison Jean Vilar, 3 Bis F, Cité de la Musique, La Friche Belle de Mai, Panda Events, SMAC le Circuit

Directeur de Production	3	Doncvoilà Productions, Les Films du Tambour de soie, Iconik Production Transmédia
Responsable des Affaires transversales et de la réglementation	1	DRAC PACA
Directrice de la Communication et de l'Évaluation des Politiques Publiques	1	DRAC Grand Est
Directeur Agence Régionale	2	ARCADE PACA FRAC PACA
Chargée de mission Relations Internationales	1	Région PACA
Chargé de mission Musiques Actuelles	1	Région PACA
Directeur de la Culture	1	Ville d'ARLES
Responsable du Département des publics et conservateur du patrimoine*	3	MUCEM/Musée Départemental de l'Arles Antique*/Ballet Preljocaj
Coordinateur de Projets Culturels	1	Association Têtes de l'Art
Ingénieure Culturelle/Coopération	1	Association Transverscité
Consultant/Formateur	2	American British Linguistic Consultancy
Graphiste/Designer/Formateur	1	Atelier Michel Bouvet
Psychosociologue/Géographe	1	Déjà-Là

Parcours type MDMOC

Les intervenants extérieurs sont recrutés en fonction de l'adéquation des domaines et intérêts professionnels et de recherche avec le domaine de compétences du master. Il s'agit des meilleurs experts dans le domaine disposant d'un réseau professionnel de nature à appuyer nos étudiants dans la recherche de stage, de projets et d'emploi et dans l'encadrement de leur mémoire. La qualité des intervenants est également une force : tous les intervenants extérieurs opèrent dans des structures liées au secteur culturel ou événementiel, à des postes de responsabilité en accord avec les thématiques et débouchés professionnels de chacune des spécialités.

Le pourcentage des heures d'enseignement effectuées par des intervenants professionnels sur le total des heures du parcours type est de 40 %.

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Directeur, Administrateur ; Directeur-adjoint	12	Festival d'Aix ; Les Théâtres (Gymnase, Jeu de Paume, Bernardines et Grand Théâtre de Provence) ; Festival de Jazz des 5 continents ; Centre Régional du Livre - Toulouse ; Mairie de Marseille ; Mairie de Velaux ; Bois de l'Aune, Seconde Nature ; Scène Nationale des Salins, PRIMI PRIMI - Pôle Transmédia Méditerranée - Marseille ; Seconde Version ; PHACO IT - Conseil en systèmes et logiciels informatiques
Chargé de mission musiques actuelles - Chargé de mission emploi et formation professionnelle	2	Conseil régional Paca
Responsable de la coordination de la programmation culturelle	1	Mairie d'Aix
Responsable du service développement	1	Arcade Paca
Responsable du pôle programmation, partenariats et communication	1	AVITEM - Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables
Responsable relations internationales	1	ENSATT - Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre
Coordinateur de l'office	1	L'Office (agence d'ingénierie culturelle)
Avocate	1	Cabinet LUCCIONI

Parcours type PCM

50 % d'enseignements sont assurés par des professionnels (gestion de projets culturels, présentation des grandes institutions culturelles, protection des biens culturels, diplomatie culturelle, enjeux du mécénat, numérique), cependant que le reste des enseignements est académique (Histoire des idées, de l'art, du cinéma, grandes tendances de la création contemporaine, droit des biens culturels, Relations internationales).

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Statut professionnel	Nombre	Employeur
Administrateur	1	Hotel de Caumont
Directrice adjointe du patrimoine	1	Méjanès
Coordinatrice département Danse	1	Conservatoire d'Aix
Coordinatrice Fonds de dotation	1	Maranatha Partage
Responsable Mécénat	1	MuCEM
Productrice	1	Théâtre national de La Criée
Chargée de pôle culture	1	IEP
Spécialiste patrimoine mobilier et musée	1	UNESCO
Directrice	1	Institut de l'image
Producteur	1	K2 Productions
Directeur administratif et financier	1	Pavillon noir
Conservateur de bibliothèque	1	AMU
Conservateur du patrimoine	1	Ville de Marseille

Site d'Arles

Catégorie	Nombre	Fonction	Quotité
BIATSS AMU	1	Gestionnaire administratif référent du département	10 % (ingénierie pédagogique) 60 % (financier)
A (Ville d'ARLES)	1	Responsable du service de l'enseignement supérieur	10 %
B (Ville d'ARLES)	1	Administration	90 %
C (Ville d'ARLES)	1	Secrétariat	80 %
C (Ville d'ARLES)	1	Bibliothèque	20 %
C (Ville d'ARLES)	1	Scolarité	10 %
B (Ville d'ARLES)	1	Salle Informatique	20 %
C (Ville d'ARLES)	1	Bureau vie étudiante	20 %
C (Ville d'ARLES)	1	Appariteur	20 %

N.B : il est utile de mentionner que dans le cadre de la convention cadre entre l'université d'Aix-Marseille et la Ville d'Arles qui existe depuis la création de la formation en 1988, la Ville d'Arles apporte à notre formation en plus du personnel administratif de soutien susmentionné dans la rubrique concernée :

-le versement chaque année d'une subvention de 85 000 euros,

-la mise à disposition gratuite de locaux,

-La Ville prend en charge également les frais de fonctionnement courants.

En résumé, la valorisation des moyens Mairie pour l'IUP AIC est globalement de 175 K€/an (valeur 2016), déclinée en 85 K€ de subvention, 80 K€ de dépenses de personnel et 10 K€ de dépenses de fonctionnement

Site d'Aix

Catégorie	Nombre	Fonctions exercées	Quotité de travail pour la formation
ATRF 2	2	Gestionnaire scolarité	75 %
TECH RF	1	Adjointe pôle études	10 %
IGE	2	Ingénierie pédagogique	12.5 %
ATRF 2	2	Patrimoine, logistique, prévention	75 %

Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

Sans objet

Internationalisation des formations

La mention DPEC fait une large place à l'international et bénéficie ainsi d'un panel de partenariats privilégiés avec des universités étrangères.

Parcours type AIC

- De nombreux **stages** sont effectués à l'international : en Europe (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Lettonie, Portugal, Slovaquie, Royaume-Uni), au Maroc, en Egypte, en Amérique du sud (Argentine, Colombie), aux Etats-Unis, au Canada, en Asie (Chine, Singapour), en Inde, en Australie.

- Des mobilités étudiantes se déroulent en termes d'entrants et de sortants à travers **les accords de coopération internationaux initiés par (et spécifiques à) l'IUP AIC**, avec l'Université de Lüneburg (Allemagne/ Accord ERASMUS), l'Université de Saragosse (Espagne), l'Istituto di Design (IED) de Milan, l'Université Féminine de Séoul (Corée du Sud), l'Université de San Martin à Buenos Aires (Argentine) et **tous ceux ouverts au sein d'AMU** : notamment l'Université du Québec à Chicoutimi, UDEM (Canada).

A titre d'illustration, **25 % de l'effectif du M2** du Parcours type AIC valide chaque année son cursus à l'international depuis une dizaine d'années.

La possibilité est offerte aux étudiants de passer **le TOEIC**.

Parcours type MDOMC

Le parcours type MDOMC propose des mobilités entrantes et sortantes dans le cadre de programmes d'échanges.

Dans le cadre du programme ERASMUS +, les étudiants peuvent également bénéficier d'un second semestre d'études dans une université étrangère : Université de Gelsenkirchen (Allemagne), IDHEAP – Université de Lausanne (Suisse française), Université de Lugano (Suisse italienne), de Bern (Suisse allemande), Universités de Leon et Murcia (Espagne), de Bologne et Genova (Italie) et de Petru Maior en Roumanie.

S'agissant des destinations hors Europe, les étudiants peuvent bénéficier du programme d'échanges CREPUQ et aller étudier au Canada, dans les universités de Sherbrooke, du Québec à Montréal, à Trois Rivières, à Chicoutimi et à Rimouski.

Par ailleurs, des professeurs invités viennent chaque année dispenser un ou deux séminaires approfondis sur des questions d'actualité. Nous incitons fortement nos étudiants à réaliser leur stage à l'étranger (10 à 15 étudiants chaque année). Ces étudiants devront toutefois revenir à Aix pour assurer leur soutenance dans les temps.

Parcours type PCM

Si le parcours type PCM ne dispose pas pour l'instant de partenariats académiques étrangers, les étudiants qui suivront depuis le M1 les enseignements de deux langues étrangères (dont l'anglais) seront incités à réaliser leur stage de fin d'étude dans structures culturelles à l'étranger ou tournées vers l'international.

Conventionnement avec une institution privée française

Parcours type AIC

Sont listées ci-après quelques-unes des structures qui localement collaborent avec l'IUP AIC de différentes manières (stages, contrat de professionnalisation, services civiques...). De nombreuses structures accueillent aussi régulièrement nos étudiants à l'extérieur, comme la Scène Nationale d'Annecy en France ou la Fonderie Darling à Montréal.

- Actes Sud
- Alliance de Villes Européennes de Culture (AVEC)
- Le Cargo de Nuit
- Collège International des Traducteurs Littéraires
- Fondation van Gogh
- Fondation Luma
- Ilotopie – le Citron Jaune / Centre National des Arts de la Rue
- Fondation van Gogh
- Rencontres d'Arles
- Les Suds à Arles
- Paloma SMAC
- Pôle Industries Culturelles et Patrimoines
- Théâtre d'Arles / Scène conventionnée pour les Nouvelles Ecritures
- Théâtre de la Calade
- Ville d'ARLES
- Musée Départemental de l'Arles Antique
- Musée Réattu
- Museon Arlaten
- ARCADE PACA

- DRAC PACA
- FRAC PACA
- Région PACA
- La Friche Belle de Mai
- Scène Nationale du Merlan
- Cabaret Aléatoire

Parcours type MDOMC

Les partenaires socio-économiques conventionnés le sont dans le cadre d'études de recherche ou du programme d'apprentissage

- Cité de la musique, Philharmonie de Paris – partenaire alternance
- La Cité de l'architecture et du patrimoine – partenaire alternance
- Centre régional du livre de Toulouse - partenaire alternance, intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Ballet National de Marseille – partenaire alternance, projets culturels étudiants + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- La Criée Théâtre National de Marseille – partenaire alternance, projets culturels étudiants + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- AFLAM – partenaire alternance
- Super Records – partenaire alternance
- Concerto Soave – partenaire alternance
- Espace Culturel et Festif de l'Etoile – partenaire alternance
- CFA Epure Méditerranée – partenaire alternance
- CFA MS Métiers du Spectacle – partenaire alternance
- Lycée Blaise Pascal DMA : Diplôme des Métiers de l'Audiovisuel – partenariat rectorat
- DRAC – partenaires projets étudiants – stages - intervenants formation
- Région PACA – partenaire apprentissage + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- ARCADE – partenaire alternance, + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Régie Régionale Culturelle – partenaire alternance, + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Conseil Départemental 13 - intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Service culturel des villes de Marseille, Aix-en-Provence, Velaux, Les Pennes Mirabeau, Chalon sur Saône – partenaire alternance + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- MUCEM : partenaires projets étudiants – stages - intervenants formation
- Festival d'Aix Nature – intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Image de Ville – partenaire alternance, projets culturels étudiants + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Seconde Nature . partenaire alternance, projets culturels étudiants + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Les Théâtres – partenaire alternance, projets culturels étudiants + intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion
- Centre Chorégraphique National – intervenants formation + stages + cas pratiques en immersion

Parcours type PCM

- MuCEM – intervenants- projet-stage
- Bibliothèque de la Méjanes- intervenants
- Festival des Ecrivains du sud – projet, intervenants
- Festival International d'Art Lyrique d'Aix-en-Provence –projet, ateliers, stage
- Association musicale Pianoandco
- Festival de Marseille-danse et arts multiples
- Pavillon noir, Ballet Prejlocaj –intervenants, ateliers
- Cinémas aixois (Cézanne-Renoir-Mazarin) –intervenants, projet
- Cinéma Alhambra
- Institut de l'Image – intervenants
- Festival de cinéma espagnol de Marseille
- Festival Nouv.o.monde de Rousset
- Les Films du delta
- Admical.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-12

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu l'article L613-2 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 25 avril 2015 portant création du Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés;

Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Modification du certificat de pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés.

Le conseil approuve les modification apportées au certificat de pluralité religieuse, droit, laïcité et sociétés telles que proposées dans le document en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

Certificat
Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Objet : Proposition de modification du Certificat Pluralité religieuse, Droit, Laïcité et Sociétés

Cette proposition de modification porte exclusivement sur le volume horaire du certificat et sur la ventilation de ces heures dans les différents modules. Elle vise à ajuster le contenu aux exigences nouvelles de la Charte d'harmonisation du Ministère de l'intérieur intervenue en la matière et qui a été rédigée avec les différents responsables des formations agréées.

Présentation

Ce certificat traduit la volonté de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence d'apporter une contribution à la compréhension des différents défis liés à la diversification du paysage religieux en France et à sa gestion publique en régime de laïcité.

Il s'agit de dispenser une formation universitaire de qualité, destinée à toute personne intéressée par les différents niveaux de la gestion pratique de la pluralité religieuse, dans la France contemporaine (sociologique, juridique, administratif, financier...).

Ce certificat a été réalisé avec le soutien financier du Ministère de l'Intérieur.

Cette formation s'adresse en priorité :

- Aux étudiants niveau baccalauréat ou assimilé (pour les étudiants étrangers) intéressés par la compréhension des relations entre les pouvoirs publics et les institutions religieuses et culturelles
- Aux cadres associatifs, personnels culturels et aumôniers dans les services publics (armées, hôpitaux, prisons...)
- Aux élus locaux
- Aux personnels des collectivités territoriales
- Fonctionnaires de l'Etat
- Personnels hospitaliers
- Responsables des ressources humaines confrontés à la gestion de demandes religieuses en entreprise.

Objectifs

Ce projet se présente sous la forme de trois modules d'enseignement couvrant les champs des disciplines historiques, juridiques et celui des sciences sociales et d'un séminaire thématique.

Cette formation vise à développer les compétences suivantes :

- La compréhension et la maîtrise pratique des divers aspects de la gestion des organismes culturels, des associations religieuses, les statuts des ministres du culte et des lieux de culte en régime de laïcité.
- Une meilleure connaissance et prise en compte de la diversité des expressions religieuses et philosophiques dans la France contemporaine et le bassin méditerranéen.

- Une connaissance avancée des enjeux et des relations administratives et financières entre les organismes culturels et les pouvoirs publics.
- Une meilleure gestion des défis religieux en entreprise.

Programme

Cours obligatoires & séminaires - 148 heures

138 heures de cours obligatoires.

10 heures de séminaires thématiques.

Les cours et les séminaires ont lieu sur deux jours consécutifs, le mercredi et le jeudi, une fois par mois de septembre à juin.

MODULE HISTOIRE

- Religions et Etat en France – 10 heures

- Histoire de la pluralité religieuse en France : institutions, organisations, mutations (Judaïsme/Christianisme/Islam) - 18 heures

MODULE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL

- Droit Français des Religions et de la Laïcité – 40 heures

-Liberté de conscience, Religions et Europe – 20 heures

-Etat, Droit et Religion en Méditerranée-10 heures

MODULE SCIENCES SOCIALES DU RELIGIEUX

- Sociologie des Religions et de la Sécularisation dans la France contemporaine – 20 heures

- Anthropologie des Religions dans le bassin méditerranéen
- 10 heures

-Acteurs et enjeux du dialogue interreligieux- 10 heures

SÉMINAIRES THÉMATIQUES

Cinq séminaires de deux heures chacun sous la forme de visites de terrain, de conférences-discussions délivrées par des membres de la fonction publique en charge de la question des libertés publiques et des cultes, des acteurs de la gestion du pluralisme religieux et de la laïcité (dialogue interreligieux, responsables associatifs, mouvements laïques...) ou des administrateurs du culte.

Coût de la formation

Le montant de la formation est payable en plusieurs fois.

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'un congé ou d'un droit individuel à la formation et d'une prise en charge par leur employeur.

Droits d'inscription : 250 €

Financement employeur ou organisme collecteur : 600 €

Évaluation

Le mode d'évaluation retenu est un Grand Oral, sous la forme d'une discussion d'une durée de trente minutes avec un jury composé de trois enseignants du certificat et il porte sur l'ensemble des blocs d'enseignement dispensés dans le cursus. Au terme de l'oral, le jury attribue une note sur 20.

Le certificat est délivré aux candidats ayant obtenu au moins la moyenne à l'épreuve du Grand Oral.

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu l'article l'article L613-2 du code de l'éducation ;
Vu la délibération n°2016/7/2-9 du Conseil d'administration du 2 juillet 2016 portant sur la création sur certificat de dirigeant d'association ;
Vu le règlement des études de l'institut ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Modification du certificat de dirigeant d'association

Le conseil d'administration approuve la modification du certificat de dirigeant d'association en formation continue telle que proposée dans la note annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE : 29.6.2017

Conseil d'administration
Samedi 17 juin 2017

CERTIFICAT DIRIGEANT D'ASSOCIATION

Pour mieux répondre à l'attente des stagiaires en matière financière et comptable, il est proposé trois petites modifications :

1/ dans le programme des unités d'enseignement :

module 2 : « La gestion financière et comptable d'une association »

version actuelle : 6 + 7 heures

version proposée : 7 + 7 heures

2/ dans les modalités :

version actuelle

« La formation est d'une durée de **26 heures.** »

Validation du certificat :

« Un examen oral portant sur les trois modules devant un jury composé de deux membres. »

version proposée

« La formation est d'une durée de **27 heures.** »

Validation du certificat :

« Un examen oral portant sur les trois modules, devant un jury composé de deux membres ; **et un exercice pratique en comptabilité. Les deux épreuves devront être validées.**

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

25, rue Gaston de Saporta - 13625 Aix-en-Provence Cedex 1 - Tél. : 04 42 17 05 27 / 04 74 - Fax : 04 42 17 05 28 -
www.sciencespo-aix.fr

UNE GRANDE ÉCOLE EN PROVENCE

F119

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Modification du règlement des études

Le conseil d'administration approuve la modification du règlement des études telle que proposée dans la note annexée à la présente délibération

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

Modification du règlement des études

1. Modification de termes

- Remplacer tous les termes « Directrice des Relations internationales » par « Directeur des Relations Extérieures et de la Vie Etudiante ».
- Remplacer tous les termes « Directeur des études » par « Directeur de la formation et des études ».
- Remplacer tous les termes « service/bureau des Relations Internationales » par « Pôle mobilité ».
- Remplacer tous les termes « Directeur des stages » par « Responsable des stages ».

2. Accès direct en 2^{ème} année (Partie I, art. 2)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 2 : Accès direct en 2^{ème} année L'accès au concours commun est ouvert aux titulaires d'une « année validée » (obtention de 60 crédits ECTS dans le cadre d'une formation universitaire habilitée à cet effet par le ministère de l'éducation nationale ou de l'autorisation d'entrer en seconde année d'une classe préparatoire aux grandes écoles reconnues par le Ministère de l'Education Nationale), ou en cours de validation à la date du concours. En cas de réussite au concours, les candidats concernés devront justifier de l'obtention des 60 crédits ECTS. <u>Le règlement du concours commun est disponible sur le site internet : www.sciencespo-concourscommuns.fr</u></p>	<p>Article 2 : Accès direct en 2^{ème} année L'accès au concours de 2^{ème} année est ouvert aux titulaires d'une « année validée » (obtention de 60 crédits ECTS dans le cadre d'une formation universitaire habilitée à cet effet par le ministère de l'éducation nationale ou de l'autorisation d'entrer en seconde année d'une classe préparatoire aux grandes écoles reconnues par le Ministère de l'Education Nationale), ou en cours de validation à la date du concours. En cas de réussite au concours, les candidats concernés devront justifier de l'obtention des 60 crédits ECTS. Le règlement du concours est disponible sur le site internet de l'IEP : http://www.sciencespo-aix.fr/</p>

3. Session d'examens (Partie I, art. 7)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 7 - Session d'examens. Le contrôle des connaissances est effectué à la fin de chaque semestre par une session d'examens portant sur les enseignements du semestre écoulé. Le calendrier des examens de chaque semestre est arrêté en début d'année par le Directeur. Il y a deux sessions d'examens pour chaque semestre. Les secondes sessions des premier et second semestres ont lieu toutes deux au mois de juin.</p>	<p>Article 7 - Session d'examens. Le contrôle des connaissances est effectué soit en cours de semestre, soit à la fin de chaque semestre par une session d'examens portant sur les enseignements du semestre écoulé. Le calendrier des examens de chaque semestre est arrêté en début d'année par le Directeur. Il y a deux sessions d'examens pour chaque semestre. Les secondes sessions des premier et second semestres ont lieu toutes deux au mois de juin.</p>

4. Modalités des épreuves (Partie I, art. 8)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 8 – Modalités des épreuves. Les examens se présentent <u>sous la forme d'épreuves écrites ou orales et de contrôle continu</u> pour certaines Unités d'Enseignement (UE). Dans les première, deuxième et quatrième années, ces UE peuvent correspondre à plusieurs enseignements.</p>	<p>Article 8 – Modalités des épreuves. Les examens se présentent sous la forme de travaux personnels, d'épreuves écrites ou d'épreuves orales et de contrôle continu pour certaines Unités d'Enseignement (UE). Dans les première, deuxième et quatrième années, ces UE peuvent correspondre à plusieurs enseignements.</p>

5. Dates des examens (Partie I, art. 9)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 9 – Dates des examens Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage à l'Institut d'Etudes Politiques et sur le site Intranet de l'Institut <u>au moins trente jours avant les épreuves.</u></p>	<p>Article 9 – Dates des examens Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage à l'Institut d'Etudes Politiques et sur le site Intranet de l'Institut au moins quinze jours avant les épreuves.</p>

6. Suppression épreuves terminales de langue (Partie I, art. 17)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 17 – Epreuves de 1^e année (Tableau 1). Les écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h), une épreuve dans chacune des deux langues vivantes et trois épreuves écrites d'une durée de trois heures parmi les cours magistraux suivis lors du semestre. Trois autres matières suivies dans les cours magistraux donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou d'une évaluation orale. Le Directeur arrête et porte à la connaissance des étudiants quinze jours au moins avant le début des examens les modalités d'évaluation retenues.</p>	<p>Article 17 – Epreuves de 1^e année (Tableau 1). Les écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h), une épreuve dans chacune des deux langues vivantes et trois épreuves écrites d'une durée de trois heures parmi les cours magistraux suivis lors du semestre. Trois autres matières suivies dans les cours magistraux donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou d'une évaluation orale. Le Directeur arrête et porte à la connaissance des étudiants quinze jours au moins avant le début des examens les modalités d'évaluation retenues.</p>

7. Suppression épreuves terminales de langue (Partie I, art. 19)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 19 – Epreuves 2e année (tableau 2). Les examens écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h), une épreuve dans chacune des deux langues vivantes, deux épreuves écrites (durée : 3h) portant sur les enseignements du tronc commun et une épreuve écrite (durée 3h) portant sur l'une des matières de chacun des deux modules de pré-spécialisation choisis par l'étudiant. Les autres matières du tronc commun donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou à une évaluation orale. Le Directeur arrête et porte à la connaissance des étudiants quinze jours au moins avant le début des examens les modalités d'évaluation retenues.</p>	<p>Article 19 – Epreuves 2e année (tableau 2). Les examens écrits comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h), une épreuve dans chacune des deux langues vivantes, deux épreuves écrites (durée : 3h) portant sur les enseignements du tronc commun et une épreuve écrite (durée 3h) portant sur l'une des matières de chacun des deux modules de pré-spécialisation choisis par l'étudiant. Les autres matières du tronc commun donnent lieu à une évaluation écrite d'une durée d'une ou de deux heure(s) ou à une évaluation orale. Le Directeur arrête et porte à la connaissance des étudiants quinze jours au moins avant le début des examens les modalités d'évaluation retenues.</p>

8. Les parcours du M1 (Partie I, art. 26)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 26 – Les parcours du M1 L'étudiant de quatrième année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Spécialité Expertise internationale <ul style="list-style-type: none"> - Parcours expertise en affaires internationales - Parcours expertise en relations internationales 2. Spécialité Mondialisation et stratégie de la décision publique 3. Spécialité Histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité 4. Spécialité Expertise politique comparée 5. Spécialité Religion et société 6. Spécialité Politiques publiques Euro-méditerranéennes <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Métiers et instruments des politiques publiques transnationales (MIPPT) - Parcours : Métiers et instruments des politiques publiques méditerranéennes (MIPPM) 7. Spécialité Métiers de l'information : communication, lobbying, médias (en partenariat) 	<p>Article 26 – Les parcours du M1 L'étudiant de quatrième année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Spécialité Expertise internationale <ul style="list-style-type: none"> - Parcours expertise en affaires internationales - Parcours expertise en relations internationales 2. Spécialité Mondialisation et stratégie de la décision publique 2. Spécialité Histoire militaire comparée, géostratégie, défense et sécurité 3. Spécialité Expertise politique comparée 4. Spécialité Religion et société 5. Spécialité Politiques publiques Euro-méditerranéennes <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Métiers et instruments des politiques publiques transnationales (MIPPT) - Parcours : Métiers et instruments des politiques publiques méditerranéennes (MIPPM) 6. Spécialité Métiers de l'information : communication, lobbying, médias (en partenariat)

<p>avec l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix Marseille, EJCAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Métiers du journalisme et enjeux internationaux - Parcours Communication publique et politique - Parcours Lobbying, conseil et stratégie <p>8. Spécialité Carrières publiques 9. Spécialité Politiques européennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Politiques et métiers de l'Europe - Parcours Politiques des âges en Europe <p>Aucun changement de parcours ne sera autorisé une fois les cours commencés.</p>	<p>avec l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix Marseille, EJCAM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Métiers du journalisme et enjeux internationaux - Parcours Communication publique et politique - Parcours Lobbying, conseil et stratégie <p>7. Spécialité Carrières publiques 8. Spécialité Politiques européennes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Politiques et métiers de l'Europe - Parcours Politiques des âges en Europe <p>Aucun changement de parcours ne sera autorisé une fois les cours commencés.</p>
---	---

9. Validation des crédits propres au diplôme (Partie I, art. 27)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 27 – Validation des crédits propres au diplôme. La validation des crédits propres au diplôme prend la forme, chaque semestre, de contrôles continus et d'examen terminaux écrits ou oraux. Le contrôle continu est mis en œuvre dans les conférences de culture générale et de langue. Les écrits terminaux comprennent, chaque semestre, une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h) et une épreuve de langue (2h).</p>	<p>Article 27 – Validation des crédits propres au diplôme. La validation des crédits propres au diplôme prend la forme, chaque semestre, de contrôles continus, de travaux personnels et d'examens écrits ou oraux. Le contrôle continu est mis en œuvre dans les conférences de culture générale et de langue. La culture générale fait l'objet d'une épreuve écrite (dissertation d'une durée de 5h) à la fin de chaque semestre</p>

10. Mémoire (Partie I, art. 30)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 30– Mémoire. [...] Le Directeur fixe en début d'année par arrêté la date limite de dépôt du mémoire à la scolarité. Tout dépassement de cette date donnera lieu à une pénalité appliquée à la note attribuée.</p>	<p>Article 30– Mémoire. [...] Le Directeur fixe en début d'année par arrêté la date limite de dépôt du mémoire à la scolarité. Tout dépassement de cette date donnera lieu à une pénalité appliquée à la note attribuée.</p>

11. Mobilité et mutualisation (Partie I, art. 33)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 33 – Autre Master. Exceptionnellement, la cinquième année peut être suivie hors de l'IEP par voie de mobilité nationale ou internationale dans une formation diplômante de Master 2 ou de niveau équivalent. <u>Cette mobilité doit être autorisée par une commission de mobilité</u> dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté du Directeur de l'Institut.</p>	<p>Article 33 – Autre Master. Exceptionnellement, la cinquième année peut être suivie hors de l'IEP par voie de mobilité nationale ou internationale dans une formation diplômante de Master 2 ou de niveau équivalent. Sauf si elle se déroule au titre de la mutualisation dans un autre IEP, cette mobilité doit être autorisée par une commission de mobilité dont la composition et le fonctionnement sont fixés par arrêté du Directeur de l'Institut.</p>

12. Stage (Partie I, art. 34 bis)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 34 bis- Stage Outre les stages, éventuellement réalisés en 3A ou dans le cadre du Master 2, les étudiants doivent, avant le terme de la 5A, avoir effectué un stage d'au moins six semaines dans une administration, une entreprise ou une association. Ce dernier donnera lieu à la rédaction d'un rapport.</p>	<p>Article 34 bis- Stage Outre les stages, éventuellement réalisés en 3A ou dans le cadre du Master 2, les étudiants doivent, avant le terme de la 5A, avoir effectué un stage d'au moins six semaines consécutives dans une administration, une entreprise ou une association. Ce dernier donnera lieu à la rédaction d'un rapport.</p>

13. Commission de valorisation de l'engagement associatif (Partie I, art. 38)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Art. 38 - Composition de la commission de valorisation de l'engagement associatif La commission d'évaluation de l'engagement associatif est composée de trois enseignants, chercheurs de l'établissement dont deux enseignants nommés par le Directeur de l'IEP et le Directeur des relations extérieures et de la vie étudiante, membre de droit ainsi que de trois étudiants, un représentant de chacun des trois collèges étudiants, membres du conseil d'administration de l'IEP, désignés par les élus étudiants au Conseil d'administration.</p>	<p>Art. 38 - Composition de la commission de valorisation de l'engagement associatif La commission d'évaluation de l'engagement associatif est composée de trois enseignants-chercheurs de l'établissement dont deux enseignants nommés par le Directeur de l'IEP et le Directeur des relations extérieures et de la vie étudiante, membre de droit ainsi que de trois étudiants (un représentant de chacun des trois collèges étudiants), membres du conseil d'administration de l'IEP, désignés par les élus étudiants au Conseil d'administration.</p>

14. Césure (Partie I, art. 43)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 43 <u>La césure ne s'applique pas aux étudiants du cursus franco-allemand et du cursus école de l'Air.</u></p>	<p>Article 43 La césure ne s'applique pas aux étudiants du cursus franco-allemand et du cursus école de l'Air.</p>

15. Modalités des épreuves de 2^{ème} année Parcours FA (Partie II, art. 10 et art. 22)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 10 - Session d'examens</p> <p>Le contrôle des connaissances est effectué chaque semestre, grâce à une session d'examens portant sur les enseignements du semestre écoulé. Les sessions d'examens se déroulent à la fin de chaque semestre selon le calendrier arrêté en début d'année par le Directeur. Il y a deux sessions d'examens pour chaque semestre. Les secondes sessions des premier et second semestres ont lieu toutes les deux au mois de juin.</p>	<p>Article 10 - Session d'examens</p> <p>Le contrôle terminal des connaissances est effectué chaque semestre lors d'une session d'examens portant sur les enseignements du semestre écoulé. Les sessions d'examens se déroulent au cours ou à la fin de chaque semestre selon le calendrier arrêté en début d'année par le Directeur. Il y a deux sessions d'examens pour chaque semestre. Les secondes sessions des premier et second semestres ont lieu toutes les deux au mois de juin.</p>

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 22</p> <p>Les examens se déroulent selon les modalités définies dans <u>le tableau annexé au présent règlement.</u></p>	<p>Article 22</p> <p>Les examens se déroulent selon les modalités définies dans le tableau annexé à la présente partie (Annexe 2).</p>

16. Modalités du stage dans le Diplôme de l'IEP en Formation continue (Partie III, art. 14)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 14</p> <p>Les stagiaires de ce cursus peuvent effectuer des stages, en entreprise ou en administration, en complément de leur formation pour valoriser leur recherche d'emploi ou mieux s'adapter à un nouvel environnement professionnel.</p>	<p>Article 14</p> <p>Les stagiaires de ce cursus peuvent effectuer des stages, en entreprise ou en administration, en complément de leur formation pour valoriser leur recherche d'emploi ou mieux s'adapter à un nouvel environnement professionnel.</p> <p>Les stagiaires, demandeurs d'emploi et financés par le Conseil régional, réalisent un stage équivalent à deux mois à temps complet dans une administration, une association ou une entreprise durant leur 4^e ou leur 5^e année. La rédaction et la soutenance d'un rapport de stage peuvent donner lieu à l'attribution d'une bonification de 0,5 point sur la moyenne générale.</p>

17. Session d'examens Diplôme Ecole de l'Air (Partie IV, art. 7 et art.9)

Version en vigueur	Version modifiée
<p>Article 7 - Session d'examens. Le contrôle des connaissances est effectué à la fin de chaque année par une session d'examens portant sur les enseignements de l'année écoulée. <u>Le calendrier des examens de chaque année est arrêté en début d'année par le Directeur.</u> Il y a deux sessions d'examens pour chaque année. La seconde session a lieu avant le 15 juillet.</p>	<p>Article 7 - Session d'examens. Le contrôle des connaissances est effectué à la fin de chaque année par une session d'examens portant sur les enseignements de l'année écoulée. Le calendrier des examens de chaque année est arrêté en début d'année par le Directeur. Il y a deux sessions d'examens pour chaque année. La seconde session a lieu avant le 15 juillet.</p>
<p>Article 9 – Dates des examens Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales sont portées à la connaissance des étudiants par voie administrative et <u>sur le site Intranet de l'Institut au moins trente jours</u> avant les épreuves.</p>	<p>Article 9 – Dates des examens Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales sont portées à la connaissance des étudiants par voie administrative et sur le site Intranet de l'Institut au moins quinze jours avant les épreuves.</p>

Modification des annexes du règlement des études

Maquette 1^{ère} Année (Tableau 1)

1^{er} semestre (30 ECTS)

Version en vigueur		Version modifiée	
Culture générale (6 ECTS)		Culture générale (6 ECTS)	
Leçons de culture générale (14h)	4 ECTS	Leçons de culture générale (14h)	3,5 ECTS
Conférences de méthode culture générale (14h)	2 ECTS	Conférences de méthode culture générale (14h)	2,5 ECTS
Cours magistraux (12 ECTS)		Cours magistraux (12 ECTS)	
Science politique 1 (22 heures)	2 ECTS	Science politique 1 (20h)	2 ECTS
Histoire de l'Europe 1 (1848-1960) (22h)	2 ECTS	Histoire de l'Europe 1 (1848-1960) (20h)	2 ECTS
Organisation politique de l'État 1 (22h)	2 ECTS	Organisation politique de l'État 1 (20h)	2 ECTS
Analyse économique 1 (22h)	2 ECTS	Analyse économique 1 (20h)	2 ECTS
Théorie générale du droit (22h)	2 ECTS	Théorie générale du droit (20h)	2 ECTS
Organisation administrative de l'Etat (22h)	2 ECTS	Organisation administrative de l'Etat (20h)	2 ECTS
Grands problèmes contemporains (22h)	2 ECTS	Grands enjeux contemporains (20h)	2 ECTS
Conférences de méthode (12 ECTS)		Conférences de méthode (12 ECTS)	
LV1 (20h)	1,5 ECTS	LV1 (20h)	1,5 ECTS
LV2 (20h)	1,5 ECTS	LV2 (20h)	1,5 ECTS
CM Science politique (16h)	2 ECTS	CM Science politique (16h)	2 ECTS
CM Histoire (16h)	2 ECTS	CM Histoire (16h)	2 ECTS
CM Analyse économique (16h)	2 ECTS	CM Analyse économique (16h)	2 ECTS
CM Organisation constitutionnelle et politique (16h)	2 ECTS	CM Organisation constitutionnelle et politique (16h)	2 ECTS
Sport	1 ECTS	Sport	1 ECTS

2^{ème} semestre (30 ECTS)

Version en vigueur		Version modifiée	
Culture générale (6 ECTS) Leçons de culture générale (14h) Conférences de méthode (14h)	4 ECTS 2 ECTS	Culture générale (6 ECTS) Leçons de culture générale (14h) Conférences de méthode (14h)	3,5 ECTS 2,5 ECTS
Cours magistraux (12 ECTS) Science politique 2 (22h) Histoire de l'Europe 2 (1848-1960) (22h) Organisation politique de l'État 2 (22h) Analyse économique 2 (22h) Grands courants des sciences humaines (22h) Vie politique sous la Ve République (22h) Grands problèmes contemporains (22h)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS	Cours magistraux (12 ECTS) Science politique 2 (20h) Histoire de l'Europe 2 (1848-1960) (20h) Organisation politique de l'État 2 (20h) Analyse économique 2 (20h) Grands courants des sciences humaines (20h) Vie politique sous la Ve République (20h) Grands enjeux contemporains (20h)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS
Conférences de méthode (12 ECTS) LV1 (20h) LV2 (20h) CM Science politique (16h) CM Histoire (16h) CM Analyse économique (16h) CM Organisation constitutionnelle et politique (16h) Sport	1,5 ECTS 1,5 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 1 ECTS	Conférences de méthode (12 ECTS) LV1 (20h) LV2 (20h) CM Science politique (16h) CM Histoire (16h) CM Analyse économique (16h) CM Organisation constitutionnelle et politique (16h) Sport	1,5 ECTS 1,5 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 1 ECTS

Maquette 2^{ème} année (Tableau 2)
1^{er} semestre (30 ECTS)

Version en vigueur		Version modifiée	
Culture générale (6 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	4 ECTS 2 ECTS	Culture générale (6 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	3.5 ECTS 2.5 ECTS
Cours magistraux tronc commun (10 ECTS) Histoire des idées politiques 1 (22h) Institutions et vie politiques comparés (22h) Institutions de l'Union Européenne (22h) Macroéconomie en économie ouverte (22h) Médias et société (22h)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS	Cours magistraux tronc commun (10 ECTS) Histoire des idées politiques 1 (20h) Institutions et vie politiques comparés (20h) Institutions de l'Union Européenne (20h) Macroéconomie en économie ouverte (20h) Médias et société (20h)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS
Conférences de méthode (6 ECTS) LV1 (20h) LV2 (20h) Analyse quantitative des données (20h) Sport	1,5 ECTS 1,5 ECTS 2 ECTS 1 ECTS	Conférences de méthode (6 ECTS) LV1 (20h) LV2 (20h) Analyse quantitative des données (20h) Sport	1,5 ECTS 1,5 ECTS 2 ECTS 1 ECTS

Enseignements de pré-spécialisation (choix de deux modules sur quatre)

Version en vigueur		Version modifiée	
Module Administration publique (4 ECTS) Droit administratif (22 heures) Conférence de méthode Droit administratif (20h) Science administrative - les administrations à l'épreuve de la nouvelle gestion publique (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Administration publique (4 ECTS) Droit administratif (20h) Conférence de méthode Droit administratif (20h) Science administrative - les administrations à l'épreuve de la nouvelle gestion publique (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS
Module Economie et management (4 ECTS) Économie de l'entreprise (22 heures) Conférence de méthode Economie et management (20h) Finance (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Economie et management (4 ECTS) Économie de l'entreprise (20h) Conférence de méthode Economie et management (20h) Finance (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS
Module Analyse et stratégie politiques (4 ECTS) Elections et participation (22 heures) Conférence de méthode Analyse des comportements politiques. (20h) Contestations et techniques de mobilisation (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Analyse et stratégie politiques (4 ECTS) Elections et participation (20h) Conférence de méthode Analyse des comportements politiques. (20h) Contestations et techniques de mobilisation (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS
Module Carrières internationales (4 ECTS) Histoire des relations internationales (22 heures) Conférence de méthode Histoire des relations internationales. (20h) Droit des relations internationales (22h)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Carrières internationales (4 ECTS) Histoire des relations internationales (20h) Conférence de méthode Histoire des relations internationales. (20h) Droit des relations internationales (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS

Accompagnement à la mobilité internationale (10h)

Facultatif et non-crédité

2^{ème} semestre (30 ECTS)

Version en vigueur		Version modifiée	
Culture générale (6 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	4 ECTS 2 ECTS	Culture générale (6 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	3.5 ECTS 2.5 ECTS
Cours magistraux tronc commun (10 ECTS) Histoire des idées politiques 2 (22 h) Institutions et vie politiques comparées 2 (22h) Economie internationale (22 heures) Régimes politiques et société (22 heures) Questions sociales (22 heures)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS	Cours magistraux tronc commun (10 ECTS) Histoire des idées politiques 2 (20h) Institutions et vie politiques comparées 2 (20h) Economie internationale (20h) Régimes politiques et société (20h) Questions sociales (20h)	2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS 2 ECTS

Conférences de méthode (6 ECTS) LV1 (20h) LV2 (20h) Méthodologie de la recherche documentaire (10h) Projet professionnel (10h) Sport	1,5 ECTS 1,5 ECTS 1 ECTS 1 ECTS 1 ECTS	Conférences de méthode (6 ECTS) LV1 (20h) LV2 (20h) Méthodologie de la recherche documentaire (10h) Préparation du projet professionnel (10h) Sport	1,5 ECTS 1,5 ECTS 1 ECTS 1 ECTS 1 ECTS
--	--	--	--

Enseignements de pré-spécialisation (choix de deux modules sur quatre)

Version en vigueur		Version modifiée	
Module Administration publique (4 ECTS) Droit administratif (22 heures) Conférence de méthode Droit administratif (20h) Préparer les concours administratifs de la haute fonction publique (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Administration publique (4 ECTS) Droit administratif (20h) Conférence de méthode Droit administratif (20h) Préparer les concours administratifs de la haute fonction publique (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS
Module Economie et management (4 ECTS) Stratégie des firmes multinationales et globalisation (22 heures) Conférence de méthode Economie et management (20h) Droit de l'entreprise (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Economie et management (4 ECTS) Stratégie des firmes multinationales et globalisation (20h) Conférence de méthode Economie et management (20h) Droit de l'entreprise (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS
Module Analyse et stratégie politiques (4 ECTS) Politiques publiques et religion (22heures) Conférence de méthode Analyse de la décision (20h) Ingénierie de gouvernement (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Analyse et stratégie politiques (4 ECTS) Politique et religion (20h) Conférence de méthode Analyse de la décision (20h) Ingénierie de gouvernement (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS
Module Carrières internationales (4ECTS) Relations internationales (22 heures) Conférence de méthode de Relations internationales. (20h) Droit de l'Union européenne (22 heures)	3 ECTS 1 ECTS 3 ECTS	Module Carrières internationales (4 ECTS) Relations internationales (20h) Conférence de méthode de Relations internationales. (20h) Droit de l'Union européenne (20h)	2.5 ECTS 1.5 ECTS 2.5 ECTS

Maquette 4^{ème} Année (Tableau 3)

COURS DU DIPLOME 20 ECTS par semestre			
1 ^{er} semestre			
Version en vigueur		Version modifiée	
Culture générale - cours magistraux (14h) - Grand Ecrit – coeff. 3 - Contrôle continu (20h) – coeff. 2	5 ECTS	Culture générale - cours magistraux (14h) - Grand Ecrit – coeff. 3 - Contrôle continu (20h) – coeff. 2	5 ECTS

Cours électifs (2 cours de 20h)	7 ECTS	Cours électifs (2 cours de 20h)	7 ECTS
Matière en langue étrangère (20h)	3 ECTS	Matière en langue étrangère (20h)	3 ECTS
Langue vivante - Contrôle continu (20h) – coeff.2 - Ecrit – coeff. 1	3 ECTS	Langue vivante - Contrôle continu (20h) – coeff.2 - Ecrit – coeff. 1	3 ECTS
Sport	2 ECTS	Sport	1 ECTS
		Préparation du projet professionnel	1 ECTS

2 ^{ème} semestre			
Version en vigueur		Version modifiée	
Culture générale - cours magistraux (14h) - Grand Ecrit – coeff. 3 - Contrôle continu (20h) – coeff. 2	5 ECTS	Culture générale - cours magistraux (14h) - Grand Ecrit – coeff. 3 - Contrôle continu (20h) – coeff. 2	5 ECTS
Cours électifs (2 cours de 20h)	7 ECTS	Cours électifs (2 cours de 20h)	7 ECTS
Matière en langue étrangère (20h)	3 ECTS	Matière en langue étrangère (20h)	3 ECTS
Langue vivante - Contrôle continu (20h) – coeff.2 - Ecrit – coeff. 1	3 ECTS	Langue vivante - Contrôle continu (20h) – coeff.2 - Ecrit – coeff. 1	3 ECTS
Sport	2 ECTS	Sport	1 ECTS
		Projet professionnel	1 ECTS

Maquette 5^{ème} année du Diplôme de l'IEP en Formation Continue valant grade de Master

Version en vigueur			
1 ^{er} Semestre		2 ^{ème} semestre	
UE 1 : Fondamentaux pluridisciplinaires - Construction Européenne (28h)* - Finances Publiques (28h)* - Vie de l'Entreprise (28h)*	6 ECTS 6 ECTS 6 ECTS	UE 1 : Fondamentaux pluridisciplinaires - Organisations Internationales (28h)* - Questions Sociales (20h)* - Action Publique Territorialisée (20h)* - Médias et Société (14h)*	6 ECTS 5 ECTS 5 ECTS 2 ECTS
UE 2 : Contrôle Continu - CM Histoire (28h) - CM Anglais (28h)	4 ECTS	UE 2 : Contrôle Continu - CM Histoire (28h) - CM Anglais (28h)	4 ECTS
UE 3 : Culture Générale - CM (28h) - Grand Ecrit	2 ECTS 2 ECTS	UE 3 : Culture Générale - CM (28h) - Grand Ecrit	2 ECTS 2 ECTS
Note de synthèse (facultatif) 14h *		Note de synthèse (facultatif) 14h *	
UE 3 : Mémoire - Rédaction	4 ECTS	UE 3 : Mémoire - Soutenance	4 ECTS
UE 4 : Grand Oral		UE 4 : Grand Oral	
TOTAL	30 ECTS	TOTAL	30 ECTS

* Cours communs aux 4^{èmes} et 5^{èmes} années

Version modifiée			
1 ^{er} Semestre		2 ^{ème} semestre	
UE 1 : Fondamentaux pluridisciplinaires - Construction Européenne (28h)* - Finances Publiques (28h)* - Vie de l'Entreprise (28h)*	6 ECTS 6 ECTS 6 ECTS	UE 1 : Fondamentaux pluridisciplinaires - Relations Internationales (28h)* - Questions Sociales (20h)* - Action Publique Territorialisée (20h)* - Médias et Société (14h)*	6 ECTS 5 ECTS 5 ECTS 2 ECTS
UE 2 : Contrôle Continu - CM Histoire (28h) - CM Anglais (28h)	4 ECTS	UE 2 : Contrôle Continu - CM Histoire (28h) - CM Anglais (28h)	4 ECTS
UE 3 : Culture Générale - CM (28h) - Grand Ecrit	2 ECTS 2 ECTS	UE 3 : Culture Générale - CM (28h) - Grand Ecrit	2 ECTS 2 ECTS
Note de synthèse (facultatif) 14h *		Note de synthèse (facultatif) 14h *	
UE 3 : Mémoire - Rédaction	4 ECTS	UE 3 : Mémoire - Soutenance	4 ECTS
UE 4 : Grand Oral		UE 4 : Grand Oral	

TOTAL	30 ECTS	TOTAL	30 ECTS
--------------	----------------	--------------	----------------

* Cours communs aux 4^{èmes} et 5^{èmes} année

Maquette Diplôme Ecole de l'Air

Epreuves du Concours d'entrée

		Format actuel		Format concours 2018		Format futur	
		Durée	Coeff.	Durée	Coeff.	Durée	Coeff.
ECRIT	Dissertation	3h	20	3h	20	3h	20
	Langue	2h	10	2h	10	2h	10
ORAL	Entretien	50 min	20	50 min	20	20 min	7
	Culture Générale					30 min	15
	Anglais	30 min	10	30 min	10	30 min	10
	Sport	½ journée	6	½ journée	10	½ journée	10

**1^{ère} année
Cours Diplôme IEP**

Version en vigueur			Version modifiée		
Matière	Volume horaire	Crédit ECTS	Matière	Volume horaire	Crédit ECTS
Commandement	67	2.5	Commandement	67	2.5
Sport	60	2	Sport	60	2
Facteur humain et sécurité aérienne	11	0.5	Facteur humain et sécurité aérienne	11	0.5
Communication de l'officier 1	26	2	Expression écrite	12	2
Relations internationales	30	2	Relations internationales	30	2
Histoire de l'aviation	20	2	Histoire de l'aviation	20	2
Economie générale et de défense	16	0.5	Management et économie de défense	28	1
Initiation au management des organisations	16	0.5			
Grands enjeux contemporains	20	1	Grands enjeux contemporains	20	1
Introduction à la science politique	20	1	Introduction à la science politique	20	1
Conférence de méthode de culture générale	30	4	Conférence de méthode de culture générale	30	4
Compréhension de l'arme aérienne	36	2	Compréhension de l'arme aérienne	36	2
Total (crédités au titre de la 4A)		20 ECTS	Total (crédités au titre de la 4A)		20 ECTS

Cours Master 1

Version en vigueur			Version modifiée		
Matière	Volume horaire	Crédit ECTS	Matière	Volume horaire	Crédit ECTS
Sujets de droit et relations internationales	20	3	Sujets de droit et relations internationales	20	3
Guerres et conflits au 20ème siècle	20	3	Guerres et conflits au 20ème siècle	20	3
Représentations culturelles des conflits	20	3	Représentations culturelles des conflits	20	3
Religion et relations internationales	20	3	Religion et relations internationales	20	3
Macroéconomie financière	20	3	Macroéconomie financière	20	3
Gouvernance économie internationale	20	3	Gouvernance économie internationale	20	3
Sociologie politique des relations internationales	20	3	Sociologie politique des relations internationales	20	3
Anglais	20	3	Anglais	20	3
Méthodologie de la recherche en Histoire	30	6	Méthodologie de la recherche en Histoire	30	6
Total (crédités au titre de la 4A)		20 ECTS	Total (crédités au titre de la 4A)		20 ECTS

2^{ème} année - Cours Diplôme IEP

Version en vigueur			Version modifiée		
Matière	Volume horaire	Crédit ECTS	Matière	Volume horaire	Crédit ECTS
Commandement	134	5	Commandement	134	5
Ethique	10	1	Ethique	10	1
Sport	56	3	Sport	56	3
Communication de l'officier 2	30	2	Communication de l'officier 2	18	2
Facteur humain et sécurité aérienne	14	1	Facteur humain et sécurité aérienne	14	1
European Defence Seminar	8	1	European Defence Seminar	20	1
Histoire de l'aviation	20	2	Histoire de l'aviation	20	2
Fait nucléaire. Histoire des doctrines	8	1	Fait nucléaire. Histoire des doctrines	8	1
Conférence de méthode de culture générale	30	4	Conférence de méthode de culture générale	30	4
Total (crédités au titre de la 4A)		20	Total (crédités au titre de la 4A)		20

Cours Master 1

Version en vigueur			Version modifiée		
Matière	Volume horaire	Crédit ECTS	Matière	Volume horaire	Crédit ECTS
Géopolitique	20	3	Géopolitique	20	3
Système internationaux et comparés des droits de l'homme	20	3	Système internationaux et comparés des droits de l'homme	20	3
European Economic Integration	20	3	European Economic Integration	20	3
Contemporary History of mediterranean System	20	3	Contemporary History of mediterranean System	20	3
Histoire des empires coloniaux	20	3	Histoire des empires coloniaux	20	3
La France et les conflits en Afrique depuis 1960	20	3	La France et les conflits en Afrique depuis 1960	20	3
Organisations internationales	20	3	Organisations internationales	20	3
Cadre normatif des relations internationales	20	3	Cadre normatif des relations internationales	20	3
Internationalisation de l'action publique	20	3	Internationalisation de l'action publique	20	3
Anglais	20	3	Anglais	20	3
Total		30	Total		30

3^{ème} année - Cours Diplôme

Version en vigueur			Version modifiée		
Matière	Volume horaire	Crédit ECTS	Matière	Volume horaire	Crédit ECTS
Commandement	58	1,5	Commandement	58	1,5
Ethique	18	0,5	Ethique	18	0,5
Sport	74	1	Sport	74	1
Sociologie de la défense	20	1	Serious game historique sur les batailles aériennes	20	1
Grand Oral		6	Grand Oral		6
Grand écrit		4	Grand écrit		4
Mémoire		6	Mémoire		6
Total		20 ECTS	Total		20 ECTS

Cours Master 2

Version en vigueur			Version modifiée		
Matière	Volume horaire	Crédit ECTS	Matière	Volume horaire	Crédit ECTS
De la guerre	30	6	De la guerre	30	6
Géostratégie de la Méditerranée	30	4	Géostratégie de la Méditerranée	30	4
Politique européenne de défense et de sécurité	30	4	Politique européenne de défense et de sécurité	30	4
Méthodologie et défense	30	4	Méthodologie et défense	30	4
Sécurité et défense	30	4	Sécurité et défense	30	4
Géopolitique	30	4	Géopolitique	30	4
Empires et cultures impériales	30	4	Empires et cultures impériales	30	4
Terrorisme international	30	3	Terrorisme international	30	3
Anglais	20	3	Anglais	20	3
Mémoire		20	Mémoire		20
Soutenance		4	Soutenance		4
Total		60 ECTS	Total		60 ECTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-15

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 susvisé ;

Vu les circulaires du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 février 2010 et du 4 novembre 2015 adressée aux présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur respectivement relatives à la prise en charge des activités des membres du Conseil National des Universités (CNU) et à la prise en charge des frais de déplacement et de séjour des membres du CNU ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Prise en charge des frais de déplacement des personnels enseignants-chercheurs de l'IEP, membres du CNU - Approbation des taux dérogatoires

Le conseil d'administration approuve les modalités de prise en charge des frais d'hébergement des enseignants-chercheurs de l'IEP, membres du Conseil National des Universités (CNU) définies ci-après :

- Pour les réunions des formations des sections CNU, le taux maximal de prise en charge est fixé à 83 € par nuitée,
- Pour les réunions de la CP-CMU, le taux maximal de la prise en charge est fixé à 120 € par nuitée.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE D'AFFICHAGE :

29.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-16

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés
d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le budget prévisionnel 2017-2018 relatif au diplôme de l'IEP en formation continue joint à la
présente délibération ;

Vu le règlement intérieur de l'IEP ;

DÉCIDE :

OBJET : Le conseil approuve la demande de subvention régionale relative au "Soutien au parcours
de la formation des stagiaires de la formation continue dans le Supérieur".

Cette aide de 30 000 € est sollicitée au titre du diplôme de l'IEP en formation continue.

Le budget prévisionnel global de l'action 2017-2018, dans laquelle figure cette aide, est annexé à
la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à
l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.**

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017



Objet : Soutien aux parcours de formation des stagiaires de la Formation continue dans le Supérieur

Nom de l'organisme : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX EN PROVENCE

CHARGES		MONTANT
CHARGES DIRECTES		
60 - Achats		- €
Prestations de services		- €
Achats matières et fournitures		- €
Autres fournitures		- €
61 - Services extérieurs		500,00 €
Locations	500,00 €	
Entretien et réparation		- €
Assurance		- €
Documentation		- €
62 - Autres services extérieurs		4 000,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- €
Publicité, publication	1 500,00 €	
Déplacements, missions	500,00 €	
Services bancaires, autres	2 000,00 €	
63 - Impôts et taxes		551,00 €
Impôts et taxes sur rémunération	551,00 €	
Autres impôts et taxes		- €
64 - Charges de personnel		67 230,58 €
Personnels intervenants non fonctionnaires	Rémunération des personnels	3 232,80 €
	Charges sociales	1 293,12 €
	Autres charges de personnel	- €
Personnels intervenants fonctionnaires	Rémunération des personnels	13 828,00 €
	Charges sociales	- €
	Autres charges de personnel	- €
Personnels administratifs non fonctionnaires	Rémunération des personnels	- €
	Charges sociales	- €
	Autres charges de personnel	- €
Personnels administratifs fonctionnaires	Rémunération des personnels	23 114,83 €
	Charges sociales	16 775,00 €
	Autres charges de personnel	- €
Personnels de coordination non fonctionnaires	Rémunération des personnels	- €
	Charges sociales	- €
	Autres charges de personnel	- €
Personnels de coordination fonctionnaires	Rémunération des personnels	5 136,63 €
	Charges sociales	3 850,20 €
	Autres charges de personnel	- €
65 - Autres charges de gestion courante		- €
66 - Charges financières		- €
67 - Charges exceptionnelles		- €
68 - Dotation aux amortissements		- €
CHARGES INDIRECTES		
Charges fixes de fonctionnement	3 138,56 €	
Frais financiers		- €
Autres		- €
TOTAL DES CHARGES		75 420,14 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		- €
Secours en nature		- €
Mise à disposition gratuite de biens		- €
Prestations		- €
Personnel bénévole		- €
TOTAL		75 420,14 €

Certifié exact,

Nom et prénom de la personne habilitée
Fonction :

fait à

le

(date, cachet et signature de la personne habilitée)

PRODUITS		MONTANT
RESSOURCES DIRECTES		
70 - Vente de produits finis demarchandises, prestations de services		- €
74 - Subventions d'exploitation		75 420,14 €
<i>dont Fonds publics</i>		50 970,14 €
Etat : préciser le(s) ministère(s)		- €
Région PACA :		30 000,00 €
<i>financement initial</i>		30 000,00 €
<i>soutien Conv. AGEFIPH pour formation TH</i>		- €
Conseil Département (préciser) :		- €
Collectivité locale préciser :		- €
<i>préciser</i>		- €
<i>préciser</i>		- €
<i>préciser</i>		- €
Autres Organismes Publics :		20 970,14 €
<i>Pôle Emploi</i>		- €
<i>CONTRIBUTION IEP</i>		20 970,14 €
Fonds Européens		- €
L'agence de services et de paiement (ex : CNASEA emplois aidés)		- €
Financements privés préciser :		24 450,00 €
<i>DROITS D'INSCRIPTION</i>		24 450,00 €
<i>préciser</i>		- €
<i>autres aides privées</i>		- €
75 - Autres produits de gestion courante		- €
<i>Dont cotisations, dons manuels ou legs</i>		- €
76 - Produits financiers		- €
78 - Reprises sur amortissements et provisions		- €
TOTAL DES PRODUITS		75 420,14 €
87 - Contributions volontaires en nature		- €
Bénévolat		- €
Prestations en nature		- €
Dons en nature		- €
TOTAL		75 420,14 €

Certifié exact,

Nom et prénom du Comptable
Fonction :

fait à

le

(date, cachet et signature de l'agent comptable)



NOM DE L'ORGANISME : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX EN PROVENCE

I. Précisez la nature et l'objet des postes les plus significatifs

Les principaux postes de dépenses sont liés aux personnels administratifs dédiés aux missions d'accueil, information et orientation des publics et dans un dernier temps d'insertion professionnelle

Les personnes reçues se voient expliciter le détail de la formation et ses suites

Ensuite, sur la formation, il s'agit d'une part d'intervenants enseignants extérieurs (coût stable par rapport à l'année passée)

d'autre part de l'intervention de personnels titulaires (hors de leurs services), lesquels réalisent également l'individualisation des parcours, là aussi le coût est stable

Le budget de fonctionnement de l'action est en baisse par rapport à l'an passé, notamment sur la publicité

II. Quels critères avez-vous utilisés pour identifier et calculer les charges indirectes affectées à l'action ?

Prise en compte du coût de fonctionnement des locaux accueillant la formation

Le pourcentage retenu pour les 3 missions visées est de 15% sur l'ensemble des coûts liés à l'action de formation

III. Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée ? Quel est leur mode de calcul

IV. Autres observations sur le budget prévisionnel de l'action subventionnée :

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-17

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-90 à D741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Vu** le document de contrôle relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
- Vu** la délibération n°2016/4/2-2 du 2 avril 2016 modifiant la délégation de pouvoir du directeur ;
- Vu** la délibération n°2016/4/2-17 du 2 avril 2016 relative à la création d'une commission consultative des marchés ;
- Vu** la délibération n°2016/7/2-2 du 2 juillet 2016 relative au PPI ;
- Vu** la délibération n°2016/12/10-10 du 10 décembre 2016 relative au budget 2017 ;
- Vu** la délibération n°2017/03/04-7 du 4 mars 2017 relative aux marchés de travaux de l'opération 1 (OP1 SAPORTA) ;
- Vu** le procès-verbal de la commission consultative des marchés réunie le 9 juin 2017 ;

DÉCIDE :

OBJET : Après consultation du procès-verbal de la commission des marchés du 9 juin 2017 qui reprend fidèlement les éléments du rapport d'analyse des offres (lot 05 – Menuiseries extérieures et lot 10 – Gros œuvre-Maçonnerie), le conseil d'administration décide d'attribuer les marchés aux entreprises retenues conformément au PV de la commission et aux montants indiqués dans ce PV. Il autorise le directeur de l'IEP :

- A signer les marchés de travaux, lots 05 et 10, relatifs à la rénovation des locaux – OP1 SAPORTA, tels que présentés dans la présente délibération ;
- A signer les avenants éventuels à ces marchés, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5% du montant initial ;
- A ordonnancer les dépenses relatives à ces marchés, inscrites au budget 2017 ;

Les détails relatifs l'opération globale (« OP1-SAPORTA ») ainsi que ceux relatifs aux consultations liées aux lots 05 et 10 sont retracés dans la note jointe à la présente délibération.

Article 1 : Rappel des éléments d'ordre budgétaire

Montant prévisionnel de l'opération n°1 inscrit au PPI : 610 563 €.

Montant des autorisations budgétaires prévues au budget de l'exercice 2017 :

- Autorisations d'engagement (AE) : 1 805 605 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

Crédits de paiement (CP) : 1 280 000 €

Article 2 : Montant de l'opération

Montant total de l'opération **avant** la modification du lot 05 et l'ajout du lot 10 : 349 310,06 € HT.

Montant total de l'opération **après** la modification du lot 05 et l'ajout du lot 10 : 365 126,38 € HT

Article 3 : Offres retenues pour le lot 05 et le lot 10 :

Les offres retenues (montants HT) après avis de la commission consultative des marchés sont les suivantes :

- 05 - Menuiseries Extérieures : Provence Menuiserie – domiciliée à AIX-EN-PROVENCE 13540 - pour un montant de 16 119,32 €,
- 10 – Gros œuvre/Maçonnerie : Eco Construction – domiciliée à PEYPIN 13124 - pour un montant de 18 380 €,

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/06/17-17

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juin 2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-90 à D741-11 ;
- Vu** le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;
- Vu** l'arrêté du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les écoles nationales supérieures d'ingénieurs mentionnées à l'article D. 719-186 du code de l'éducation, sur les instituts d'études politiques mentionnés à l'article D. 719-190 du code de l'éducation, sur l'Institut d'administration des entreprises de Paris et sur l'Observatoire de la Côte d'Azur ;
- Vu** le document de contrôle relatif à l'IEP d'Aix-en-Provence établi en application de l'article 10 de l'arrêté du 26 décembre 2014 susvisé ;
- Vu** le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
- Vu** la délibération n°2016/4/2-2 du 2 avril 2016 modifiant la délégation de pouvoir du directeur ;
- Vu** la délibération n°2016/4/2-17 du 2 avril 2016 relative à la création d'une commission consultative des marchés ;
- Vu** la délibération n°2016/7/2-2 du 2 juillet 2016 relative au PPI ;
- Vu** la délibération n°2016/12/10-10 du 10 décembre 2016 relative au budget 2017 ;
- Vu** la délibération n°2017/03/04-7 du 4 mars 2017 relative aux marchés de travaux de l'opération 1 (OP1 SAPORTA) ;
- Vu** le procès-verbal de la commission consultative des marchés réunie le 9 juin 2017 ;

DÉCIDE :

OBJET : Après consultation du procès-verbal de la commission des marchés du 9 juin 2017 qui reprend fidèlement les éléments du rapport d'analyse des offres (lot 05 – Menuiseries extérieures et lot 10 – Gros œuvre-Maçonnerie), le conseil d'administration décide d'attribuer les marchés aux entreprises retenues conformément au PV de la commission et aux montants indiqués dans ce PV. Il autorise le directeur de l'IEP :

- A signer les marchés de travaux, lots 05 et 10, relatifs à la rénovation des locaux – OP1 SAPORTA, tels que présentés dans la présente délibération ;
- A signer les avenants éventuels à ces marchés, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5% du montant initial ;
- A ordonnancer les dépenses relatives à ces marchés, inscrites au budget 2017 ;

Les détails relatifs l'opération globale (« OP1-SAPORTA ») ainsi que ceux relatifs aux consultations liées aux lots 05 et 10 sont retracés dans la note jointe à la présente délibération.

Article 1 : Rappel des éléments d'ordre budgétaire

Montant prévisionnel de l'opération n°1 inscrit au PPI : 610 563 €.

Montant des autorisations budgétaires prévues au budget de l'exercice 2017 :

- Autorisations d'engagement (AE) : 1 805 605 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

= Crédits de paiement (CP) : 1 280 000 €

Article 2 : Montant de l'opération

Montant total de l'opération **avant** la modification du lot 05 et l'ajout du lot 10 : 349 310,06 € HT.

Montant total de l'opération **après** la modification du lot 05 et l'ajout du lot 10 : 365 126,38 € HT

Article 3 : Offres retenues pour le lot 05 et le lot 10 :

Les offres retenues (montants HT) après avis de la commission consultative des marchés sont les suivantes :

- 05 - Menuiseries Extérieures : Provence Menuiserie – domiciliée à AIX-EN-PROVENCE 13540 - pour un montant de 16 119,32 €,
- 10 – Gros œuvre/Maçonnerie : Eco Construction – domiciliée à PEYPIN 13124 - pour un montant de 18 380 €,

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-18

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Allocation du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - Volet "social"

Le conseil approuve les propositions de la commission FSDIE en matière d'allocation aux étudiants - Volet "Social" telles que présentées dans le document annexé à la présente décision.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

			Résultats de la commission FSDIE Social du 23 mai 2017				
Dossiers	Boursier	Diplôme préparé	Revenu Fiscal de Références	Nbre de parts	Quotient familial	Montant de l'aide demandée	Montant de l'aide accordée
6	NON	4ème année	38 028 €	2,5	15 211 €	1 000 €	650 €
17	OUI	2ème ANNEE	1 035 €	1	1 035 €	1 990 €	650 €
1	NON	2ème ANNEE	36 592 €	3	12 197 €	1 027 €	500 €
4	NON	4ème année	7 153 €	1	7 153 €	1 027 €	500 €
31	NON	4ème année	5 153 €	1	5 153 €	800 €	500 €
20	NON	2ème ANNEE	3 932 €	1	3 932 €	1 000 €	500 €
2	NON	CPAG Commissariat aux armées	28 131 €	2	14 066 €		460 €
35	OUI	CPAG	3 334 €	1	3 334 €	466 €	460 €
8	OUI	3ème année	41 938 €	3	13 979 €	1 000 €	400 €
16	NON	2ème ANNEE	41 532 €	3	13 844 €	1 027 €	400 €
33	OUI	CPAG	34 333 €	2,5	13 733 €	466 €	400 €
23	OUI	CPAG prép ENM	38 577 €	3	12 859 €	516 €	400 €
32	NON	2ème ANNEE	54 369 €	6	9 062 €	1 027 €	400 €
24	NON	3ème année	23 843 €	2	11 922 €	800 €	380 €
15	OUI	5ème année CPAG prep ENM	29 687 €	1,5	19 791 €	350 €	300 €
25	NON	4ème année	68 271 €	4	17 068 €	800 €	300 €
3	NON	2ème ANNEE	50 603 €	3	16 868 €	1 027 €	300 €
13	NON	2ème ANNEE	24 659 €	1,5	16 439 €	800 €	300 €
12	NON	2ème ANNEE	48 169 €	3	16 056 €	1 027 €	300 €
9	NON	2ème année	38 030 €	2,5	15 212 €		300 €
30	NON	CPAG prep ENM	77 102 €	2,5	30 841 €	300 €	0 €
28	NON	1ère année	73 956 €	3	24 652 €	1 027 €	0 €
21	NON	2ème ANNEE	73 497 €	3	24 499 €	1 035 €	0 €
19	NON	4ème année	50 213 €	2,5	20 085 €	817 €	0 €
22	NON	5ème année	73 384 €	4	18 346 €	250 €	0 €
7	NON	2ème année	67 512 €	4	16 878 €	800 €	0 €
36	OUI	4ème ANNEE	50 269 €	3	16 756 €	1 200 €	0 €
27	OUI	5ème année	48 889 €	3	16 296 €	4 133 €	0 €
29	NON	2ème ANNEE	35 436 €	2,5	14 174 €	816 €	0 €
5	NON	4ème année	68 647 €	5	13 729 €	1 027 €	0 €
18	NON	2ème ANNEE	39 016 €	3	13 005 €	3 000 €	0 €
11	NON	2ème ANNEE	42 078 €	3,25	12 947 €	1 027 €	0 €
26	OUI	3ème année	37 787 €	3	12 596 €	3 000 €	0 €
34	OUI	5ème année	40 156 €	4,5	8 924 €	1 000 €	0 €
10	OUI	CPAG prép ENA	5 874 €	1	5 874 €		0 €
14	OUI	2ème ANNEE	8 322 €	3	2 774 €		0 €
TOTAL							8 400 €

Fait à Aix en Provence, le 26 mai 2017

Franck BIGLIONE, Directeur par intérim de la DREVE
Président de la commission




Note relative à la commission FSDIE volet social

La commission FSDIE volet social s'est tenue le 24 mai 2017 de 17h30 à 20h00.

Elle était présidée par le directeur des relations extérieures et de la vie étudiante (DREVE) par intérim, le secrétaire général, le référent des associations et de deux étudiants élus au conseil.

Le secrétariat était assuré par la directrice administrative de la DREVE

En outre, trois autres étudiants élus au conseil d'administration ont assisté aux travaux de la commission.

Le montant des fonds à proposer pour attribution s'élevait à 8 400 €.

Pour mémoire, l'IEP a prévu dans son budget initial d'alimenter ce fonds de 42 000 € pour l'année 2017. Une part de 70% (29 400 €) est destinée au soutien des associations. Les 30% (12 600 €) restant sont consacrés au volet social individuel.

Ces sommes sont ensuite ventilées en 8/12 et 4/12. La commission du premier semestre de l'année civile attribue les 8/12 et du second semestre de l'année civile les 4/12.

Ce montant de 8 400 € correspond au 8/12 de la somme totale (12 600 €) que l'IEP consacre à la partie individuelle de ce fonds.

La commission a examiné l'ensemble des 36 dossiers déposés tant dans leur aspect social que sur l'aspect projet. Elle a d'abord choisi d'écarter 16 dossiers qui portaient sur des projets futurs au regard d'une part de leur intérêt pédagogique et d'autre part d'une question de temporalité. Ces dossiers pourront faire l'objet d'une demande de financement ultérieure lors d'une prochaine commission.

Sur les 20 dossiers restants, la commission a pris en compte le quotient familial mais également l'existence de charges et des situations particulières.

Pour un QF compris entre 15 212 € et 19 791 € une allocation de 300 € est proposée (6 dossiers).

Pour un QF compris entre 9 062 € et 13 979 € une allocation de 400 € est proposée (5 dossiers).

Pour un QF compris entre 3 932 € et 7 153 € une allocation de 500 € est proposée. (3 dossiers).

Enfin, 6 dossiers ont particulièrement attiré l'attention de la commission par leur caractère social. Une allocation majorée est proposée pour ces dossiers (2 x 650 € ; 1 x 500 € ; 2 x 460 € ; 1 x 380 €).

CONSEIL D'ADMINISTRATION INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-19

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Madame Francine Mariani-Ducray

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu Vu le règlement des études de l'institut ;

Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,

DÉCIDE :

OBJET : Les tarifs de formation continue 2017-2018 du Master Études Politiques

Le conseil d'administration approuve les tarifs 2017-2018 de formation continue du Master Études Politiques tels qu'ils sont proposés dans le document en annexe de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 30

Fait à Aix-en-Provence, le 17/06/2017

Francine Mariani-Ducray
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE :

29.6.2017

TARIFICATION FORMATION CONTINUE VOTE EN CONSEIL DU :

ANNEE 2017/2018

IEP AIX-MARSEILLE

Nom de la composante

DIPLÔMES NATIONAUX ET DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ INSCRITS AU RNCP

MENTION (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	SPECIALITE (telle que dans APOGEE et sur les conventions)	Formation spécifique FC	Formation mixte avec aménagement pédagogique	Formation mixte sans aménagement pédagogique	Total des heures théoriques	Total des heures en stage pratique	TOTAL HEURES : théoriques + stage pratique	Nombre d'heures théoriques de septembre à décembre	Nombre d'heures en stage pratique de sept à décembre	Nombre d'heures théoriques de janvier à août	Nombre d'heures en stage pratique de janvier à août	TARIF TOTAL	TARIF HORAIRES (hors stage pratique)	Nature de l'aménagement (horaire, modales spécifiques : insertion professionnelle, méthodologie, ...)
	Politiques européennes Parcours Politiques des âges en Europe		X		349	420	769	174	0	175	420	4 000,00 €	11,46	
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Communication publique et politique		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35	
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Lobbying, conseil et stratégie		X		391	413	804	216	0	175	413	6 000,00 €	15,35	
	Métiers de l'information : communication, lobbying, médias parcours Métiers du journalisme et enjeux internationaux		X		402	413	815	201	0	201	413	6 000,00 €	14,93	
	Expertise internationale, Parcours Expertise en affaires internationales			X	350	420	770	220	0	130	420	4 000,00 €	11,42	
	Expertise internationale, Parcours Expertise en relations internationales			X	350	420	770	220	0	130	420	4 000,00 €	11,42	
	Carrières publiques			X	380	280	660	170	0	210	280	4 000,00 €	10,52	

Master Etudes Politiques

F110

CONSEIL D'ADMINISTRATION
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE

DÉLIBÉRATION n° 2017/6/17-1/1

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17/06/2017,
sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix Marseille,

*Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés
d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,*

DÉCIDE :

**OBJET : Proposition d'une personnalité extérieure aux fonctions d'administrateur du
Conseil d'administration de l'IEP**

Le conseil approuve la personnalité extérieure proposée en remplacement du poste d'administrateur
de Mme Maryvonne de Saint Pulgent dont les fonctions ont pris fin en mars 2017.

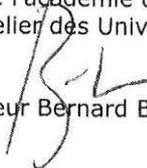
Madame Francine Mariani-Ducray est nommée administratrice au conseil d'administration de l'IEP.

**Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à
l'issue d'un vote des membres par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 abstentions.**

Membres en exercice : 30
Quorum : 16
Présents et représentés : 29

Fait à Aix-en-Provence, le 17 juin 2017

Le Recteur de l'académie d'Aix Marseille,
chancelier des Universités,


Monsieur Bernard Beignier

DATE D'AFFICHAGE :

06.07.2017